

# Les situations à risque et les meilleures pratiques de prévention et d'intervention dans le contexte des activités d'accueil en milieu universitaire

## Rapport de consultation et recension préliminaire

Présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

*Par Sans oui, c'est non!*

**SANS OUI  
C'EST NON!**

Adopté par le conseil d'administration, le 16 août 2017

# Table des matières

Liste des acronymes et des abréviations des universités .....	2
Présentation et remerciements .....	3
Introduction .....	5
1 Contexte .....	7
1.1 Terminologie adoptée et langages communs .....	8
2 Sommaire des résultats .....	13
3 Recension des écrits .....	17
3.1 Tour d’horizon de la couverture médiatique .....	17
3.2 Recension des écrits scientifiques .....	24
3.3 Guides et politiques des universités du Québec .....	47
4 Résultats de la collecte d’information .....	59
4.1 Mode de collecte d’information 1 – Questionnaire en ligne .....	59
4.2 Mode de collecte d’information 2 – Groupes de discussion (focus group).....	80
5 Recommandations.....	85
6 Limites .....	96
Conclusion .....	98
Bibliographie et lectures suggérées.....	100
Annexes .....	104

## Liste des acronymes et des abréviations des universités

<b>Bishop's</b>	Bishop's University
<b>Concordia</b>	Université Concordia
<b>ÉNAP</b>	École nationale d'administration publique
<b>ÉTS</b>	École de technologie supérieure
<b>HEC</b>	HEC Montréal
<b>INRS</b>	Institut national de la recherche scientifique
<b>McGill</b>	McGill University
<b>Poly</b>	École polytechnique de Montréal
<b>TÉLUQ</b>	Université TÉLUQ
<b>UdeM</b>	Université de Montréal
<b>UdeS</b>	Université de Sherbrooke
<b>ULaval</b>	Université Laval
<b>UQAC</b>	Université du Québec à Chicoutimi
<b>UQAM</b>	Université du Québec à Montréal
<b>UQAR</b>	Université du Québec à Rimouski
<b>UQAT</b>	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
<b>UQO</b>	Université du Québec en Outaouais
<b>UQTR</b>	Université du Québec à Trois-Rivières

## Présentation et remerciements

*Sans oui, c'est non!* est un organisme à but non lucratif qui a pour objectif la prévention des violences à caractère sexuel, dont le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles auprès des communautés universitaires et collégiales. Plus précisément, *Sans oui, c'est non!* vise à sensibiliser les communautés universitaires et collégiales à l'importance du consentement et aux signes qui y sont associés, à outiller les personnes à réagir adéquatement lorsqu'elles sont témoins de violences à caractère sexuel et à publiciser les ressources pour les victimes.

*Sans oui, c'est non!*<sup>1</sup> est une initiative conjointe des établissements postsecondaires et des associations étudiantes partenaires. Elle est appuyée par le BCI (Bureau de coopération interuniversitaire) ainsi que par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le Secrétariat à la condition féminine.

Le présent Rapport est le fruit d'un travail collaboratif entre les personnes suivantes :

### **Consultation et recension, analyse et rédaction :**

ALEXANDRA GAGNÉ, coordonnatrice de recherche

### **Assistanat à la consultation et recension :**

MARIE DAOUST GAUTHIER, assistante de recherche

### **Révision :**

CAROLINE AUBRY-ABEL, directrice générale de *Sans oui, c'est non!*

*Sans oui, c'est non!* tient à remercier très sincèrement tous les établissements et les associations étudiantes qui nous ont permis, d'une manière ou d'une autre, de mieux comprendre les enjeux entourant les activités d'accueil dans leur milieu. Les données riches que nous sommes parvenues<sup>2</sup> à recueillir sont tributaires de votre précieuse collaboration. Nous remercions également tous les spécialistes consultés, qui ont

---

<sup>1</sup> La campagne *Sans oui, c'est non!* a été initialement conçue par l'Université de Montréal, son Bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH) et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM), en 2014.

<sup>2</sup> Le pronom « nous », dans le Rapport, représente *Sans oui, c'est non!* Lorsque nous faisons référence à des personnes en particulier (par ex. : la coordonnatrice de recherche), nous les désignons par leur nom ou par leur fonction. Les membres du conseil d'administration de *Sans oui, c'est non!* et les deux personnes responsables de ce mandat étant toutes des femmes, l'accord avec le pronom « nous » se fait au féminin.

généreusement accepté de nous faire profiter de leur expertise. Merci à Andréanne St-Gelais, membre du conseil d'administration de *Sans oui, c'est non!*, pour son temps et ses habiletés graphiques. *Sans oui, c'est non!* remercie finalement le Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS), qui lui a permis d'accéder tout à fait gratuitement à la plateforme de collecte de données Qualtrics pour lui permettre de réaliser le questionnaire en ligne.

# Introduction

Dans les universités du Québec, à l'occasion de la rentrée, il est de tradition que les associations étudiantes et leurs membres organisent des activités d'accueil pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux étudiants et aux nouvelles étudiantes au sein de la communauté universitaire et de son environnement stimulant. Ces activités se veulent un moment d'échange ludique destiné à favoriser les rencontres et à permettre aux étudiants et étudiantes de tisser des liens qui perdureront tout au long de leur parcours à l'université. Elles soutiennent également l'acquisition de connaissances et la construction d'un sentiment d'appartenance vis-à-vis de leur université et de leur association étudiante, des facteurs non négligeables pour la réussite des études.

Malgré les retombées positives généralement associées aux activités d'accueil, ces dernières comportent des risques potentiels et sont parfois le théâtre d'inconduites en tout genre, lesquelles ont attiré l'attention médiatique dans les dernières années et ont contribué à la mauvaise réputation des activités d'accueil auprès du public. Par exemple, il est arrivé que des violences à caractère sexuel soient perpétrées à cette occasion. Les violences à caractère sexuel sont des phénomènes graves, encore peu dénoncés, mais bien présents dans toutes les sphères de la société et, malheureusement, le milieu universitaire n'y échappe pas (Groupe de travail du BCI, 2016).

Dans la continuité des Journées de réflexion pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel dans les universités et les collèges du Québec, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David, a mandaté l'organisme *Sans oui, c'est non!* pour qu'il documente les situations à risque et les meilleures pratiques de prévention et d'intervention dans le contexte des activités d'accueil en milieu universitaire. Pour ce faire, *Sans oui, c'est non!* a mobilisé deux moyens principaux : une recension des écrits scientifiques et non scientifiques et une collecte d'information auprès de la communauté universitaire. La recension des écrits se scinde en trois parties : un tour d'horizon de la couverture médiatique, une recension scientifique et une analyse des guides et des politiques des universités du Québec. La collecte d'information se découpe en deux composantes : un questionnaire en ligne rempli par la communauté universitaire québécoise et des groupes de discussion réalisés dans les universités.

Quatre thématiques ont été traitées et informent le Rapport : les SITUATIONS À RISQUE, la PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION, la SÉCURITÉ DES PERSONNES et la RÉTROACTION ET LA GESTION DE PLAINTES dans le cadre des activités d'accueil. Ces thématiques sont inspirées de celles qui ont été proposées par la ministre dans le cadre des Journées de réflexion. Le dispositif mis en œuvre a permis de formuler des recommandations prometteuses, qui s'inspirent des meilleures pratiques d'ici et d'ailleurs pour des activités d'accueil réussies et qui font l'objet d'un fort consensus auprès des partenaires de *Sans oui, c'est non!*

Le présent Rapport dresse le bilan de la consultation et de la recension préliminaire effectuées. Après une mise en contexte, il présente un sommaire des recommandations auxquelles est parvenu l'organisme *Sans oui, c'est non!* À la suite de quoi, les résultats sont présentés de manière détaillée pour chacun des modes de collecte d'information : la première section expose la méthode déployée et les informations recueillies à l'occasion de la recension scientifique et non scientifique<sup>3</sup>; la seconde section fait état de la méthode et des résultats obtenus grâce au questionnaire en ligne de même que des commentaires colligés lors des groupes de discussion. Ces sections débouchent sur les recommandations complètes émises par *Sans oui, c'est non!* Le Rapport se clôt sur une présentation des limites inhérentes aux présentes consultation et recension, sur un résumé du travail accompli pour répondre à la demande ministérielle et sur les principaux résultats qui en découlent. Enfin, des annexes sont incluses à la toute fin du document pour consultation.

---

<sup>3</sup> La recension non scientifique inclut un tour d'horizon de la couverture médiatique et une analyse des guides et des politiques des universités du Québec.

# 1 Contexte

Au début du mois d'avril 2017, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a retenu les services de *Sans oui, c'est non!* pour la réalisation du mandat suivant :

**Documenter les situations à risque et les meilleures pratiques de prévention et d'intervention dans le contexte des activités d'accueil (intégration, orientation ou initiations).**

La description des besoins et l'échéancier, tels qu'ils ont été établis par la ministre, sont décrits à la Figure A.

**Figure A. Description des besoins et échéancier**

Dates	Activité
Avril 2017	Recrutement d'un(e) coordonnateur(trice) de recherche
Avril 2017	Recrutement d'auxiliaires de recherche Recension des écrits Élaboration d'une grille d'entrevue
Avril-Mai 2017	Tournée des universités québécoise et entrevues (individuelles ou sous forme de focus group) avec : <ul style="list-style-type: none"><li>- Représentant(e)s des associations étudiantes (actuels et passés)</li><li>- Personnel de la sécurité</li><li>- Bureau ou centre en matière de harcèlement</li><li>- Service de résidences</li><li>- Intervenante(s) des services aux étudiants concerné(e)s.</li></ul>
Juin 2017	Analyse des résultats des entrevues Rédaction du rapport de recherche et recommandations
Début Août 2017	Approbation du rapport par les partenaires et dépôt du rapport de recherche au <i>Ministère de l'Enseignement supérieur</i>

Au début du mois de mai 2017, *Sans oui, c'est non!* s'est adjoint les services d'une coordonnatrice de recherche, en la personne d'Alexandra Gagné, et d'une assistante de recherche, en la personne de Marie Daoust Gauthier. Suivant la demande du ministère, la coordonnatrice de recherche, en collaboration avec l'assistante de recherche, la directrice générale de *Sans oui, c'est non!* et son conseil d'administration, a planifié les étapes de réalisation du mandat devant mener à la présentation du Rapport à la ministre Hélène David. Deux moyens principaux ont ainsi été mis en place :

- une recension des écrits scientifiques et non scientifiques réalisée essentiellement pendant les quatre premières semaines du mandat;



- une collecte d'information auprès de la communauté universitaire incluant un questionnaire en ligne rempli du 24 mai au 16 juin 2017 et des groupes de discussion tenus dans cinq universités du Québec, du 29 juin au 7 juillet 2017.

Le présent Rapport, rédigé par la coordonnatrice de recherche tout au long du mandat avec l'aide de l'assistante de recherche, fait état des résultats de cette démarche. Il offre un panorama introductif, tout à fait unique à ce jour, quant à la question des activités d'accueil en milieu universitaire québécois. La collecte de données nous a permis de recueillir des informations provenant de plusieurs établissements et associations étudiantes et elle s'est soldée par des recommandations inspirantes. Or, les méthodes de collecte que nous avons sélectionnées, basées sur la participation volontaire des partenaires de *Sans oui, c'est non!*, sont, comme c'est le cas pour tout travail de consultation, imparfaites. Aussi, les résultats présentés ne prétendent pas à l'exhaustivité. Quant à la recension scientifique et non scientifique, elle se veut également préliminaire. Les délais impartis de même que le petit nombre de ressources affectées à la réalisation du Rapport justifient l'adoption d'une approche exploratoire et expliquent les limites du travail effectué.

*Sans oui, c'est non!* étant un organisme qui détient une expertise dans la prévention et la sensibilisation aux violences à caractère sexuel en milieu collégial et universitaire, il va de soi qu'une attention particulière a été portée aux violences à caractère sexuel dans le contexte des activités d'accueil. De plus, la prévention et la sensibilisation, parmi les quatre thématiques centrales retenues, occupent une place cardinale. *Sans oui, c'est non!* invite à considérer les recommandations pour cette thématique – de même que toutes les informations recueillies qui ont permis d'y parvenir – en embrassant une vision très large et en ne les restreignant pas aux activités d'accueil. La notion de consentement qu'incarne le nom même de l'organisme doit être martelée inlassablement et la lutte aux violences à caractère sexuel doit être menée sur tous les fronts.

En cohérence avec le contrat octroyé par le ministère, nous avons toutefois veillé à documenter toute une série d'autres enjeux entourant les activités d'accueil.

## 1.1 Terminologie adoptée et langages communs

Afin de se doter d'un vocabulaire commun, le présent Rapport propose les définitions suivantes<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Le texte du présent Rapport est rédigé en tenant compte des rectifications orthographiques du français, à l'exception des citations textuelles, qui respectent, la plupart du temps, la graphie et la langue originales.

Pour le syntagme « violences à caractère sexuel », nous adoptons la définition retenue dans le *Rapport du Groupe de travail sur les politiques et procédures en matière de harcèlement sexuel et de violence sexuelle* (Groupe de travail du BCI, 2016). Cette définition s'inspire du *Plan d'action de l'Ontario contre la violence à caractère sexuel* (Gouvernement de l'Ontario, 2011). Les violences à caractère sexuel y sont définies comme :

« Toute forme de violence, physique ou psychologique, perpétrée par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité. Cela comprend le harcèlement sexuel, l'abus sexuel, l'agression sexuelle, le viol et les autres inconduites à caractère sexuel. » (Groupe de travail du BCI, 2016, p.5)

Le syntagme « violences à caractère sexuel » inclut « toutes les formes de conduites inappropriées de nature sexuelle. Ces conduites peuvent se manifester par des gestes, des paroles, des comportements et des attitudes à connotation sexuelle. » (Groupe de travail du BCI, 2016, p. 13)

« La violence à caractère sexuel » fait référence si bien « au phénomène social qu'à la problématique globale de ce type de violence » (Groupe de travail du BCI, 2016, p. 13).

Les termes génériques « les universités » et « les établissements » sont employés comme synonymes et font figure de métonymies. Ils réfèrent à toutes les instances universitaires, qu'elles soient rectorales, administratives, facultaires ou professorales. Or, pour les besoins du Rapport, nous distinguons le personnel des universités, au sens large, des associations étudiantes, même s'il est entendu que ces dernières font partie intégrante de la communauté universitaire.

De plus, les associations étudiantes qui ont été ciblées par la consultation sont les regroupements généraux d'associations étudiantes de premier, de deuxième et de troisième cycle. Ainsi, quand nous employons l'expression « les associations étudiantes », elle réfère aux exécutants élus et aux exécutantes élues des associations étudiantes, c'est-à-dire à ceux et celles qui occupent le plus haut palier de représentation dans l'établissement et qui possèdent généralement une vision d'ensemble de ce qui s'y passe. Par exemple, pour l'Université Laval, l'expression « les associations étudiantes » désigne l'exécutif de la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) et l'exécutif de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS). Comme les activités d'accueil intéressent plus particulièrement les associations étudiantes de premier cycle, ce sont ces dernières qui informent la plus grande partie du Rapport. Par contre, comme les associations étudiantes des cycles supérieurs ont parfois elles aussi des activités d'accueil et que leurs exécutants et exécutantes posent un regard plus distancié sur cette question qui les a aussi concerné et concernées, nous avons jugé bon de tenir compte de la voix de ceux et celles qui ont répondu à notre appel.

Le syntagme « activités d'accueil » a été suggéré dans le contrat de service octroyé par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur à *Sans oui, c'est non!*<sup>5</sup>. Dans ledit contrat, il est stipulé que les activités d'accueil peuvent comprendre les activités d'intégration, d'orientation ou ce qu'il est convenu d'appeler les « initiations ». Quelques problèmes de nature terminologique se sont présentés à nous en cours de route. Les voici détaillés et assortis de la solution choisie pour les résoudre.

**Problème 1** Le syntagme « activités d'accueil » renvoie aussi bien aux activités organisées par les étudiants et étudiantes qu'à celles organisées par les universités. Or, les activités que nous avons voulu documenter sont celles prises en charge par les étudiants et étudiantes ou par les regroupements étudiants.

**Solution** Lors de la collecte d'information, nous avons veillé à préciser que l'expression « activité d'accueil » était entendue au sens large et qu'elle désignait tous les activités ou événements festifs liés à l'accueil (ex. : spectacle de la rentrée) organisés par les étudiants et étudiantes ou regroupements étudiants (les associations étudiantes ou les comités, par exemple). Nous avons mentionné qu'il pouvait s'agir d'activités d'intégration, d'orientation ou de ce qu'il est convenu d'appeler les « initiations », mais que l'expression, dans le cadre de la consultation, n'incluait pas les activités organisées formellement par l'établissement (ex. : salon de la rentrée, visite officielle du campus, activité facultaire pour toutes les nouvelles personnes inscrites, etc.).

**Problème 2** Le terme « initiation » désigne de nombreuses réalités. Il est tellement polysémique que nos tentatives pour repérer de l'information au moment de la recension des écrits se sont soldées, la plupart du temps, par des résultats hors sujet.

**Solution** Pour pouvoir utiliser le terme « initiation » de manière efficiente pendant la recension des écrits et éviter d'être redirigées vers des milliers d'articles non pertinents, nous l'avons combiné à des termes connexes. Il est toutefois notable que malgré l'instauration de cette solution, nous ne soyons parvenues à trouver aucune publication québécoise de nature scientifique, pertinente pour notre propos, qui aborde de front la problématique des initiations en milieu collégial ou universitaire. Nous y revenons dans la section *Recension des écrits*.

**Problème 3** Les termes et traductions employés pour désigner des phénomènes qui se recoupent, à tout le moins partiellement, sont extrêmement variés, comme l'ont fait valoir Dias et Sá (2012)<sup>6</sup>. En anglais, par

---

<sup>5</sup> La ministre responsable de l'Enseignement supérieur. (2017). *Contrat de service : Recherche sur les pratiques entourant les activités d'intégration en milieu universitaire*. Contrat numéro 35002588, Québec.

<sup>6</sup> « *These practices of hazing [...] in Portugal assume the name praxe [...] In the United States of America and Canada, for example, hazing is a term used to describe various rituals which initiate a person into a group (Allan and Madden 2008).*

exemple, pour parler des initiations, l'on utilise dans une très large proportion le terme « *hazing* » (Canada anglais et États-Unis), et, dans une moins grande mesure, le terme « *initiation* » (davantage au Royaume-Uni). En Europe francophone, l'on préfère le terme « bizutage ». Kirby et Wintrup ont ainsi souligné que les recherches existantes présentent souvent les termes « *initiation* » et « *hazing* » comme étant interchangeables (Kirby et Wintrup, 2002). Même constat chez De Klerk (2013), qui soutient qu'en Amérique, le terme « *hazing* » constitue une équivalence commune du terme « *initiation* ».

Or, la correspondance des termes « *hazing* », « *initiation* » ou « bizutage » avec la réalité que recouvre le syntagme « activités d'accueil », ici au Québec, est loin d'être parfaite. En effet, le *hazing* est communément défini comme « *any activity expected of someone joining or participating in a group that humiliates, degrades, abuses, or endangers them regardless of a person's willingness to participate* » (Allan et Madden, 2008, p. 6). Le terme « *initiation* », dans la modernité, en est venu à référer « *to activities that are potentially humiliating or degrading, often involving some coercion [sic], and the risk of emotional or physical harm* » (De Klerk, 2013, p. 87). Quant au terme « bizutage », selon l'article 14 de la loi française du 17 juin 1998, il consiste dans le fait d'amener une personne à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de réunions liées aux milieux scolaire et socioéducatif. Ces réunions, destinées à « baptiser » les nouveaux venus et nouvelles venues, concernent généralement les étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur, qui imposent, avec ou sans leur consentement, un ensemble de pratiques, d'épreuves ou de traitements ritualisés à d'autres étudiants ou étudiantes pour symboliser leur intégration au sein du groupe.

**Solution** Pour le repérage de documents lors de la recension des écrits, nous ne nous sommes pas imposé de limitation terminologique. Tous les termes ont été mobilisés et c'est le terme « *hazing* » qui nous a permis de faire émerger le plus grand nombre d'articles pertinents. Or, comme nous l'avons mentionné, nous sommes au fait de l'adéquation plus ou moins exacte des termes « *hazing* » et « bizutage » – et des évènements qu'ils prétendent cerner – avec les activités d'accueil québécoises. Considérant que le concept d'« *initiation* », présent dans à peu près toutes les cultures, désigne l'admission d'une personne au sein d'un groupe avec lequel elle partage une origine, des intérêts ou un but commun, nous convenons, à partir de Dias et Sá (2014), que le *hazing* et le bizutage correspondent aux activités d'accueil à risque ou menaçantes

---

*In the United Kingdom and some other Commonwealth countries, the terms ragging, fagging or fooling are usually used instead. In Australia, the terms bastardisation or badness are used. Continental European languages often prefer terms with a "christening" theme or etymology (e.g. baptême in French, doop in Dutch used in Flanders); variations on a theme of naïveté and the rite of passage, such as a derivation from a term used for freshmen (e.g. bizutage in French, ontgroening in Dutch); or a combination of both, such as mopokaste in Finnish, iesvētības in Latvian, nollning in Swedish and novatadain Spanish. References to this kind of practice can also be found in Asia, where it is known as rabnong in Thailand and ragging in India and Sri Lanka. » (Dias et Sá, 2014, p. 448 )*

(« *threatening initiation practices* »). Ainsi, la période des activités d'accueil ne constitue pas un *hazing* ou un bizutage. Cependant, il arrive que des actes et des pratiques à risque découlent de ces activités, comme en attestent des témoignages réguliers. L'usage des termes « *hazing* » ou « bizutage » dans le Rapport est ainsi justifié : ils s'appliquent à la portion à risque des activités d'accueil, à la portion qui, justement, pose problème, laquelle ne représente bien entendu qu'un versant de ces activités, mais le versant qui sert de motif au présent Rapport.

Ces considérations mises côte à côte, nous favoriserons autant que possible dans le Rapport l'expression « activités d'accueil », en cohérence avec la demande ministérielle. Cependant, nous ne travestirons pas les termes utilisés par les répondants et répondantes aux différents modes de collecte ni le vocabulaire privilégié par les auteurs et auteures des articles scientifiques. Nous laissons le soin au lecteur et à la lectrice d'user de jugement critique et de garder à l'esprit ce qui vient d'être exposé pour faire la part des choses.

## 2 Sommaire des résultats

Ce sommaire reprend, de manière condensée, les recommandations sur lesquelles ont débouché les trois stratégies déployées par *Sans oui, c'est non!* pour documenter les situations à risque et les meilleures pratiques de prévention et d'intervention dans le contexte des activités d'accueil en milieu universitaire. Chaque recommandation est le résultat des informations recueillies auprès de la communauté universitaire grâce au questionnaire en ligne et de la recension des écrits scientifiques et non scientifiques. Les recommandations ont en outre été minutieusement retravaillées à la lumière des groupes de discussion réalisés dans les universités, à l'occasion desquels elles ont été présentées et abondamment commentées, notamment en ce qui a trait à leur opérationnalité. Ces recommandations sont prometteuses, elles s'inspirent des meilleures pratiques d'ici et d'ailleurs pour des activités d'accueil réussies et elles font l'objet d'un fort consensus auprès des partenaires de *Sans oui, c'est non!* Les recommandations complètes se trouvent à la fin du Rapport, et l'on ne peut faire l'économie de la lecture de celui-ci pour bien comprendre de quoi elles découlent et pour les inscrire dans une perspective plus riche. Nous tenons finalement à rappeler vigoureusement que ces recommandations, pour être applicables, doivent impérativement s'accompagner de ressources financières conséquentes procédant des instances gouvernementales.

Les recommandations 1 à 7 concernent la prévention et la sensibilisation, les recommandations 8 et 9 s'appliquent à la sécurité des personnes et les recommandations 10 à 12 valent pour la rétroaction et la gestion de plaintes.

### Prévention et sensibilisation

#### Recommandation 1.

**Les efforts de prévention et de sensibilisation devraient être accrus en recourant à des approches mixtes et à des outils variés, qui correspondent aux réalités diverses des universités. La prévention et la sensibilisation sont considérées comme les véritables vecteurs d'un changement de culture à long terme et devraient être privilégiées aux mesures coercitives ou à la répression.**

#### Recommandation 1.1.

**Une stratégie complète de prévention et de sensibilisation aux **violences à caractère sexuel** devrait être mise en œuvre au sein de la communauté universitaire. Elle devrait s'inspirer des recommandations émises**

dans différents rapports parus récemment sur la problématique des violences à caractère sexuel en milieu universitaire.

### **Recommandation 1.2.**

En plus des approches traditionnelles de prévention et de sensibilisation (éducation, semaines ou évènements de sensibilisation à l'alcool et programmes d'information, etc.), les universités devraient incorporer des directives claires en ce qui concerne la **consommation d'alcool** sur le campus dans le cadre des activités d'accueil.

### **Recommandation 1.3.**

Considérant que les personnes de groupes minoritaires sont plus à risque d'être victimes de violence en tout genre, et donc, plus vulnérables dans le contexte des activités d'accueil, un travail préventif et de sensibilisation devrait être effectué pour développer une culture d'**inclusion et de respect de la diversité**.

### **Recommandation 1.4.**

Les valeurs et principes qui président aux activités d'accueil organisées sur les campus devraient aussi s'appliquer aux activités qui se déroulent **hors campus**.

### **Recommandation 2.**

Une **formation formalisée** par l'établissement et les associations étudiantes devrait être offerte aux exécutifs des associations étudiantes et aux personnes responsables de l'organisation des activités d'accueil.

### **Recommandation 3.**

La communauté universitaire devrait adopter une approche de **mobilisation commune** où tous et toutes travaillent en collaboration pour la prévention et la sensibilisation.

### **Recommandation 4.**

Les universités devraient se doter d'un ou de **guides d'accompagnement spécifiques** à l'encadrement des activités d'accueil.

## Recommandation 5.

Un **comité** ou un groupe de soutien aux activités d'accueil devrait être mis sur pied.

## Recommandation 6.

Toutes les **informations** relatives à l'organisation des activités d'accueil, aux formations et aux ressources devraient être centralisées et disponibles en ligne.

## Recommandation 7.

Un **projet de recherche** visant à documenter plus exhaustivement les situations à risque et les meilleures pratiques dans le contexte des activités d'accueil devrait être financé et confié à une équipe interuniversitaire de chercheurs et de chercheuses. Le collégial devrait aussi faire l'objet de recherches.

Sécurité des personnes
------------------------

## Recommandation 8.

Des **agents et agentes de sécurité** devraient être présents et présentes selon un ratio règlementé lors des activités d'accueil, pour sécuriser lesdites activités et éviter les débordements. Toutefois, les agents et agentes de sécurité ne devraient pas être les seules personnes garantes de la tenue d'activités sécuritaires. Des équipes mixtes devraient aussi assurer une présence et être proactives.

### Recommandation 8.1.

Des personnes-ressources formées aux **violences à caractère sexuel** devraient prendre part à l'ensemble des activités d'accueil.

L'organisme ***Sans oui, c'est non!*** devrait être financé et bénéficier d'une visibilité en continu, mais plus spécialement dans le cadre des activités d'accueil.

### Recommandation 8.2.

En plus des actions de prévention et de sensibilisation et de l'obligation de se conformer aux politiques et lois en vigueur, plusieurs mesures gagneraient à être mises en place pendant les activités d'accueil, pour réduire les méfaits liés à la **consommation d'alcool et de drogues** et pour assurer la sécurité de tous et de toutes.



### **Recommandation 9.**

Les activités d'accueil qui se déroulent sur les campus devraient avoir lieu sur des **sites déterminés** et respecter des **plages horaires bien définies**, sans être trop contraignantes.

Rétroaction et gestion de plaintes
------------------------------------

### **Recommandation 10.**

Des **mécanismes de rétroaction** multiples qui s'adaptent à la réalité des universités devraient être mis en place de manière systématique à la suite des activités d'accueil.

### **Recommandation 11.**

Des **procédures de gestion de plaintes** claires, efficaces, accessibles et confidentielles devraient être instaurées, qui facilitent la dénonciation et qui placent les victimes de méfaits au cœur du processus de traitement de la plainte, en plus de leur offrir les ressources d'aide disponibles.

### **Recommandation 12.**

Des **mesures disciplinaires explicitées** dans les règlements, codes de conduite et politiques universitaires devraient être imposées vis-à-vis de l'auteur ou de l'auteure d'inconduites dans le contexte des activités d'accueil.

## 3 Recension des écrits

### 3.1 Tour d'horizon de la couverture médiatique

Une SITUATION À RISQUE est une situation (une activité ou un ensemble de circonstances) qui comporte un danger éventuel, plus ou moins prévisible, qui augmente la possibilité d'incidents. Cette prédictibilité repose sur l'idée que les mêmes sources produisent souvent les mêmes effets : la connaissance des événements passés permet d'estimer les risques raisonnables pour le présent. Aussi, la couverture médiatique faisant état de complications survenues lors d'activités d'accueil peut s'avérer une source d'information utile quant aux situations potentiellement dangereuses. De surcroît, les médias font souvent appel à des personnes concernées par la question dont ils traitent et les avis de celles-ci offrent parfois des pistes de réflexion fécondes. Nous avons veillé à mettre en évidence ces avis puisqu'ils nous ont semblé devoir être la pierre angulaire du présent Rapport. En outre, il est indéniable que les médias ont contribué, dans les dernières années, à mettre en lumière des problèmes préoccupants inhérents à ce qu'ils appellent de façon convenue les « initiations », et notamment celui de la banalisation de la sexualité, qui s'inscrit dans une culture plus vaste que l'on assimile fréquemment au concept de « culture du viol ».

Ceci étant dit, nous invitons à considérer cette section du Rapport avec circonspection et nuance. Nous sommes en effet sensibles aux questions de crédibilité et de fiabilité des sources de même qu'à celles d'« objectivité » de l'information. Il est de notoriété publique que les médias relaient plus volontiers les cas de « dérapage » que les activités d'accueil réussies, beaucoup plus nombreuses, et qu'ils ressassent parfois un incident, ce qui a pour effet d'exagérer l'ampleur du phénomène.

Cette recension introductive doit donc être prise pour l'objectif qu'elle poursuit : celui de fournir un panorama limité de situations à risque dans le contexte des activités d'accueil au moyen d'événements ayant retenu l'attention des médias, ayant suscité certaines actions et réactions et ayant contribué à porter l'attention de la classe politique sur la question des activités d'accueil.

#### **Méthode**

Nous avons procédé à une analyse thématique des articles de journaux francophones et anglophones parus sur le web, au Québec, entre 2012 et 2017. Tous les organes de presse numérique et plusieurs types d'articles ont été inclus dans l'échantillon : journaux locaux ou universitaires, presse nationale et articles d'actualité, d'opinion, etc. Les sources retenues devaient traiter nommément des activités d'accueil (ou termes considérés connexes) en milieu universitaire. À partir d'une première grille d'analyse composée des thématiques centrales du Rapport (SITUATIONS À RISQUE, PRÉVENTION ET SENSIBILISATION, SÉCURITÉ DES PERSONNES et RÉTROACTION ET GESTION DE

PLAINTES), nous avons créé, de manière inductive, des sous-catégories thématiques. Par exemple, nous avons remarqué dans de nombreux articles que les violences à caractère sexuel ressortent de façon prépondérante corrélativement aux activités d'accueil et qu'elles requièrent que les étudiants et étudiantes y soient sensibilisés et sensibilisées. Dans la thématique PRÉVENTION ET SENSIBILISATION, nous avons donc créé la sous-catégorie thématique « Violences à caractère sexuel ».

Pour la thématique PRÉVENTION ET SENSIBILISATION, nous avons fait ressortir des sous-catégories telles que : formations en lien avec les activités d'accueil, réseaux sociaux, guides et politiques et développement durable. Pour la thématique SÉCURITÉ DES PERSONNES, nous retrouvons des sous-catégories comme consommation d'alcool, activités se déroulant hors campus et interdictions. Voici finalement quelques exemples de sous-catégories pour la thématique RÉTROACTION ET GESTION DE PLAINTES : sondages, prise au sérieux des plaintes et sanctions imposées. Nous avons constitué autant de sous-catégories thématiques non mutuellement exclusives<sup>7</sup> que nous avons répertorié de thèmes : certaines sont plus prégnantes que d'autres et nous voulons consacrer cette partie du Rapport à leur présentation. La collecte d'information s'est arrêtée lorsque les sous-catégories ont eu atteint un point de saturation, autrement dit, au moment où les informations présentées dans les articles n'ont plus ajouté de sens nouveau à ce qui était déjà compris. La recension ne prétend cependant pas à l'exhaustivité et la méthode employée pour la réaliser n'est pas méthodologiquement sans faille.

## Prévention et sensibilisation

Comme nous l'avons déjà évoqué et sans surprise, la problématique des violences à caractère sexuel ressort de la quasi-totalité des articles consultés. La majorité des « incidents » répertoriés a à voir avec des conduites inappropriées de nature sexuelle. À en croire les personnes interrogées, il y aurait une « corrélation directe » (*Impact Campus*, 2016) entre les activités d'accueil et les violences à caractère sexuel<sup>8</sup>, les premières constituant un terrain propice à la perpétration des secondes. Pour Annie Grégoire-Gauthier<sup>9</sup>, membre du

---

<sup>7</sup> Le but de la recension d'articles du web étant de proposer un portrait général des thématiques récurrentes soulevées par les différents médias et les activités d'accueil étant une réalité au sein de laquelle plusieurs enjeux sont intriqués et se recoupent, la création de catégories mutuellement exclusives s'est avérée impossible et non pertinente.

<sup>8</sup> Ce rapprochement est appelé à être nuancé par différentes enquêtes qui seront présentées dans la *Recension des écrits scientifiques*.

<sup>9</sup> Comme les articles et les guides appartiennent au domaine public, nous nous permettons ici de faire référence directement aux universités et aux personnes interrogées, ce qui ne pourra être le cas pour la présentation des données du questionnaire ou de celles des groupes de discussion, pour des raisons de confidentialité.

Comité Femmes de l'Université Laval en 2015, « les initiations sont la manifestation la plus visible de la culture du viol sur les campus. Des activités dégradantes banalisent l'agression sexuelle, qu'elle soit violente ou non » (*Impact Campus*, 2015). Pour expliquer la recrudescence de ces comportements, Josée Laprade, directrice du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement à la même université, pose l'hypothèse selon laquelle « l'hypersexualisation, dans sa conception large, aurait un effet sur le long terme » (*Impact Campus*, 2015).

Parmi les situations qui paraissent à risque de se solder en conduites de nature sexuelle, citons : le port de costumes (il arrive que les costumes – recommandés ou disponibles – soient, pour les femmes, trop ajustés, trop échancrés ou trop courts, et pour les hommes, hypermasculinisés, qu'ils véhiculent ainsi des stéréotypes de genre ou qu'ils soient inconfortables ou conçus pour un seul type de corps); les chansons ou les slogans scandés en masse (qui peuvent être douteux, voire carrément avilissants); la consommation d'alcool ainsi que les activités ou les jeux à connotation sexuelle qui requièrent, par exemple, que les participants et participantes se dénudent, même partiellement.

Pour la thématique PRÉVENTION ET SENSIBILISATION, il apparaît dans les articles qu'il faut concentrer une grande partie des efforts de sensibilisation autour des violences à caractère sexuel dans le cadre des activités d'accueil<sup>10</sup> et il importe que le message soit « adapt[é] aux activités d'intégration » (*Impact Campus*, 2015).

Les articles font état d'initiatives des universités et des associations étudiantes en ce sens. Ils laissent entendre que plusieurs de ces démarches ont été instaurées en réaction à des comportements à connotation sexuelle, déplacés ou qui ont porté atteinte à la dignité des personnes en ce domaine, et qu'elles font écho aux « préoccupations grandissantes de l'administration universitaire » (*Impact Campus*, 2015). L'on retrouve, parmi ces initiatives, la distribution d'affiches, de macarons et de chandails à l'effigie de *Sans oui, c'est non!*, l'obligation de parler de la campagne pendant les initiations ou le visionnement d'une vidéo sur le consentement lors de la journée d'orientation (*Le Journal de Montréal*, 2016).

D'autres sous-catégories qui s'inscrivent dans la thématique PRÉVENTION ET SENSIBILISATION peuvent être dégagées des articles. Il semble que la formation à différents enjeux en lien avec les activités d'accueil – et pas uniquement la formation centrée sur les violences à caractère sexuel – soit une nécessité. Ainsi, l'on apprend que « l'Université Laval veut former tous les étudiants qui organiseront les initiations lors de la rentrée 2017 »

---

<sup>10</sup> Le Rapport BCI cite certaines ressources (UBC President's Task Force, 2014; Sinozich et coll. (2014); President's Council of Saint Mary's, 2013) qui ciblent les activités d'accueil comme « espaces privilégiés de prévention et de sensibilisation » (2016). Nous y reviendrons dans la *Recension des écrits scientifiques*.

(*Le Journal de Québec*, 2017). Cent membres ont déjà reçu une formation l’an dernier, mais pour 2017, ce sont tous les « intégrateurs » qui sont visés, soit entre 500 et 600 personnes. L’Université Laval emboite le pas à l’Université Bishop’s, qui est devenue en 2016 « la première au Québec à imposer une formation sur les agressions sexuelles à ses étudiants » (700 étudiants et étudiantes ont reçu une formation, dont tous les étudiants et toutes les étudiantes de première année), notamment pour éviter les « dérapages » que peuvent entraîner, aux dires de Katherine Hébert-Metthé, coordonnatrice du programme de santé sexuelle à l’Université Bishop’s, les activités d’intégration (Radio-Canada, 2016). L’Université de Montréal prend aussi la question de la formation très au sérieux : plusieurs formations obligatoires y sont dispensées pour l’encadrement des activités d’accueil, lesquelles traitent de la civilité et du respect, de l’intimidation et du harcèlement et de la prévention des violences à caractère sexuel. (*La Presse*, 2016).

Relevons aussi les collaborations : il ressort que les initiatives les plus porteuses pour prévenir et sensibiliser sont celles qui sont menées par les associations étudiantes avec le concours des instances universitaires, mais également avec celui des ressources communautaires. De cette façon, en 2016, l’Université de Sherbrooke a fait appel au Centre d’aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l’Estrie pour former « tous les initiateurs, les membres du comité organisateur, les bénévoles » (Radio-Canada, 2016). Pour Geneviève Paquette, cochercheuse de l’enquête ESSIMU à l’Université de Sherbrooke, les collaborations doivent s’étendre et prendre la forme d’un engagement et d’une mobilisation de toute la société : « Si on avait des tenanciers de bars qui s’engagent à faire partie de la solution, ça pourrait aussi être quelque chose d’intéressant » (*La Presse*, 2016). L’initiative « Commande un angelot »<sup>11</sup> fournit un bon exemple de cet engagement à large échelle. La chercheuse cite aussi le Mois d’échange et de sensibilisation sur les agressions sexuelles en milieu étudiant (MESSAGE), qui s’est déroulé avec une foule d’activités permettant de sensibiliser la population à cette problématique. Les étudiants et étudiantes devraient être au premier plan de ces collaborations : « ce qui marche [...] ce sont les mesures mises en place par les étudiants eux-mêmes ou avec leur collaboration, disent les experts interrogés » (*Le Journal de Montréal*, 2016).

Les articles en ligne rappellent aussi que les personnes responsables de l’organisation devraient être sensibilisées et éduquées à l’environnement et au développement durable, à l’inclusion des personnes qui font

---

<sup>11</sup> L’initiative « Commande un angelot » s’inscrit dans la même lignée que le mouvement américain *Angel Shots* (et que d’autres initiatives britanniques) et elle vise à prévenir les violences à caractère sexuel dans le milieu des bars étudiants ou à proximité des campus et à protéger les victimes potentielles. « L’idée implique que les serveurs deviennent des agents de première ligne en pouvant réagir à la commande d’un angelot, qui représente une demande d’assistance déguisée. En cas de besoin, des services d’intervention peuvent ensuite être déployés sur place et prendre le relais » (*Impact Campus*, 2017).

partie des minorités visibles, au poids de la pression sociale, à l'horaire des activités qui interfère parfois avec l'horaire des cours, aux réseaux sociaux et aux activités qui se tiennent hors campus. Ce sont lors des activités hors campus que se dérouleraient, selon Denis Brière, recteur de l'Université Laval de 2007 à 2017, la plupart des manquements (*Le Journal de Québec*, 2016). Ce sont aussi ces activités qui sont les plus délicates à encadrer et où la sécurité est la plus difficile à assurer parce qu'il est plus ardu de savoir ce qui s'y passe, d'où l'importance d'accroître les efforts de prévention.

Toutes les mesures de prévention et de sensibilisation devraient avoir lieu l'année durant, dans un continuum qui valorise une culture du respect<sup>12</sup>, mais les efforts devraient être accentués avant les activités d'accueil de la rentrée, et préférablement, au printemps qui les précède : Anthony Fournier, vice-président aux affaires socioculturelles de la CADEUL en 2015-2016, est d'avis qu'il vaut mieux « parler [à cette période] à ceux qui vont organiser les activités d'intégration durant l'été » pour « semer une graine dans l'esprit des comités organisateurs » (*Impact Campus*, 2016).

## Sécurité des personnes

En ce qui a trait à la SÉCURITÉ DES PERSONNES, la consommation d'alcool semble être le facteur de risque le plus considérable dans les articles inventoriés. « Nous savons que la surconsommation d'alcool peut engendrer des comportements répréhensibles, comme ceux qui se sont produits effectivement aux Olympiades organisées par les étudiants en septembre 2015, où l'événement malheureux est arrivé » (*Le Journal de Québec*, 2016), explique ainsi Antoine Landry, directeur des communications à l'École de technologie supérieure, en référence à un cas dénoncé de harcèlement sexuel. Plusieurs mesures sont suggérées dans les articles, outre les actions de prévention et de sensibilisation, pour renforcer la sécurité relativement à la consommation d'alcool : fournir de l'eau en permanence, de la nourriture saine et des alternatives aux boissons alcoolisées pour les personnes désirant limiter leur consommation et offrir un service de raccompagnement. D'autres petits trucs sont mis en place par certaines organisations comme obliger les étudiants et étudiantes à ramener leur verre à un point central ou ne leur vendre qu'un seul verre à la fois.

La menace d'interdictions en tous genres fait inmanquablement surface lorsqu'on parle de sécurité. À cet égard, plusieurs positions s'entrechoquent. Par exemple, en ce qui a trait à la consommation d'alcool, l'ÉTS a

---

<sup>12</sup> Et plus largement, en amont, avant même l'arrivée à l'université et à partir du primaire : « Ça prendrait une sensibilisation de tous ceux qui entrent à l'université, qui les renseignerait sur les ressources ici et à l'extérieur » (*Impact Campus*, 2016), raisonne Josée Laprade.

fait les manchettes, en 2016, pour être devenue « la première université montréalaise à interdire l'alcool lors de ses activités d'intégration » (*Le Journal de Montréal*, 2016). À l'Université McGill, la mesure appliquée a été moins radicale : en 2016, il n'y a plus eu de large tente vendant de la bière sur le campus lors des activités d'accueil (*Le Journal de Montréal*, 2016).

Selon Hubert Sacy, directeur général d'Éduc'alcool, « les initiatives menées par les étudiants seraient bien plus efficaces que les interdictions imposées par les directions d'universités ». Il admet toutefois que « l'interdiction peut être nécessaire lorsqu'il y a une perte totale de contrôle et qu'il n'y a plus aucune confiance envers les associations étudiantes » (*Le Journal de Montréal*, 2016). Il s'avère en fait que « les étudiants parviennent souvent à contourner l'interdiction et le problème ne fait que se déplacer ailleurs » (*Le Journal de Montréal*, 2016). Par exemple, les étudiants et étudiantes de l'ÉTS ont éludé la prohibition de l'université en organisant plutôt une soirée dans un bar du centre-ville.

Il est même parfois question, dans les articles, d'un bannissement sans appel des activités d'accueil. Pour quelque type d'interdiction que ce soit, les personnes interrogées en appellent à la prudence, car l'interdiction semble souvent produire l'effet inverse à celui qui est escompté quand il s'agit de SÉCURITÉ DES PERSONNES. En effet, il a été suggéré plus avant que les activités d'accueil qui ne se déroulent pas dans l'enceinte des universités sont les plus pénibles à encadrer. Or, une réaction en chaîne est ici à anticiper : comme pour le cas des étudiants et étudiantes de l'ÉTS qui ont contourné l'interdiction de consommer de l'alcool en déplaçant leurs activités dans des lieux moins contrôlés – et possiblement moins sécuritaires –, il est à craindre que la mise sur pied de mesures coercitives pouvant aller jusqu'à l'abolition des activités d'accueil ne fasse que pousser plus loin le problème, dans des lieux où l'exercice d'une supervision est parfois impraticable. À ce sujet, les avis relayés par les médias semblent assez unanimes. Ainsi, la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke « craint maintenant que des mesures coercitives soient mis [sic] en place » (Radio-Canada, 2016); Gabrielle Pilon-Boucher, membre du comité féministe de l'Association générale des étudiants en droit de la même université soutient qu'on « ne vise pas le bon problème » et qu'« interdire l'alcool ou les initiations [...] c'est une solution facile qui ne va pas au cœur du problème » (Radio-Canada, 2016). Même son de cloche du côté de Mélanie Lemay, ancienne militante féministe et responsable du développement durable et des affaires sociales et communautaires de la FEUS, qui estime que la solution d'interdire les activités d'accueil témoigne d'une mauvaise compréhension « des enjeux qu'on essaie de mettre de l'avant » et qu'il s'agit « d'un immense raccourci intellectuel » (Radio-Canada, 2016). Résumons en empruntant les mots de Geneviève Paquette : il apparaît qu'« interdire les initiations en milieu universitaire [...] est une solution trop simple pour un problème beaucoup plus complexe » (*La Presse*, 2016).

En plus de l'importance à accorder à la prévention et à la sensibilisation, différentes mesures de sécurité sont mises en place pour assurer la SÉCURITÉ DES PERSONNES eu égard aux violences à caractère sexuel lors de la tenue

des activités d'accueil. Par exemple, l'on apprend qu'à l'Université de Sherbrooke, en 2016, des membres du Comité féministe ont « patrouillé dans le campus pour limiter les débordements » (Radio-Canada, 2016). Dans la même lignée, l'on promeut aussi l'idée d'augmenter le nombre de témoins actifs pendant les activités d'accueil.

Nous avons également fait ressortir d'autres sous-catégories pour la thématique SÉCURITÉ DES PERSONNES. Par exemple, Josée Laprade suggère qu'en matière de sécurité, l'on devrait accorder une attention particulière aux groupes historiquement à risque : « On peut dire que certains groupes, certains programmes qu'on connaît, historiquement, ont tendance à faire des activités à connotation sexuelle ou avec de la consommation d'alcool. C'est certain qu'on les connaît et on assure une plus grande présence » (Radio-Canada, 2016). Un autre enjeu serait lié au nombre de personnes qui participent aux initiations : « C'est sûr qu'il y a plus de gens, plus d'activités festives, donc effectivement, c'est possible qu'il y ait plus de risques, c'est pour ça que c'est une problématique qui n'est jamais à prendre à la légère et c'est pour ça qu'on profite des initiations pour promouvoir la campagne [*Sans oui, c'est non!*], outiller les gens, expliquer ce que c'est, mettre l'accent là-dessus » (Radio-Canada, 2016), dit Vanessa Parent, présidente pour l'année 2016-2017 de la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval.

## Rétroaction et gestion de plaintes

Les personnes citées dans les articles lus déplorent assez unanimement la manière dont les universités procèdent pour la RÉTROACTION ET LA GESTION DE PLAINTES, alors qu'elles sont confrontées à des activités d'accueil qui ont dérapé. Nous nous permettons ici de réitérer notre appel à la nuance. Trois sous-catégories nous semblent émerger avec force de cette thématique.

D'abord, la prise au sérieux des plaintes déposées : une étudiante ayant ainsi porté plainte pour harcèlement sexuel lors d'activités d'accueil s'étant déroulées à l'ÉTS a affirmé « [avoir] porté plainte, [mais] ne pas avoir été prise au sérieux par l'université ». Quant à l'École, le président de l'Association des professeurs François Brissette regrette qu'elle se soit « traîné[e] les pieds », mais soutient qu'« aujourd'hui elle prend ses responsabilités » (*Le Journal de Montréal*, 2016). Une situation similaire s'est produite à McGill alors que les personnes en autorité ont traité un cas de *hazing* comme un évènement « très minime » (*The Globe and Mail*, 2017, traduction libre).

Puis, le délai de traitement des plaintes : pour l'incident de McGill, l'enquête a débuté seulement un an après les activités d'accueil, quand l'université a réalisé que les évènements avaient été plus sérieux que ce qu'on lui avait dit initialement, de soutenir Ollivier Dyens, vice-recteur exécutif adjoint à la vie étudiante et aux apprentissages (*The Globe and Mail*, 2017, traduction libre).



Finalement, les sanctions imposées : selon certains articles, les universités échoueraient, pour diverses raisons (dénonciation, question flottante de la responsabilité, marge de manœuvre administrative, encadrement législatif) à sanctionner adéquatement les acteurs impliqués et les actrices impliquées dans les incidents.

Quelques moyens, peu nombreux, sont relatés par les articles qui permettent aux étudiants et étudiantes de s'exprimer, en bien ou en mal, sur leur expérience des activités d'accueil : sondages administrés par les universités, questionnaires anonymes distribués par les associations étudiantes, etc. La direction de l'Université Laval a ainsi mené un sondage auprès des étudiants et étudiantes qui a soulevé « l'insatisfaction » relative aux activités d'accueil, et ce, bien qu'elle dise « n'avoir jamais reçu de plaintes formelles à propos des initiations » (Radio-Canada, 2016).

Les sous-catégories thématiques qui ressortent de ce panorama liminaire rejoignent, dans une large mesure, celles que nous avons retrouvées dans la littérature scientifique.

## 3.2 Recension des écrits scientifiques

### Méthode

La recension des écrits scientifiques a commencé au début du mandat et a été réalisée de manière intensive pendant les quatre premières semaines par la coordonnatrice de recherche. Elle s'est poursuivie, de manière plus sporadique, tout au long des travaux, avec le concours de l'assistante de recherche. Nous avons privilégié une démarche visant à confronter les informations recueillies théoriquement aux données collectées sur le terrain, grâce au questionnaire en ligne et aux groupes de discussion. La recherche d'information a été effectuée dans différentes bases de données multidisciplinaires : Google Scholar, EBSCO, Cairn, Érudit, Pascal et Francis, Repère, Revues.org, Women's Studies International, Academic Search Premier, Web of Science, Sage Publishing, etc. Nous avons procédé en utilisant plusieurs mots-clés et déclinaisons francophones et anglophones autour de l'idée d'« activités d'accueil » (pour de plus amples détails, voir la section *Terminologie adoptée et langages communs*). Les références ont été classées par provenance : la recension inclut notamment des articles du Québec, du Canada, des États-Unis et de l'Europe.

Le corpus ayant servi à la rédaction de la recension a été sélectionné selon les critères suivants : ont été retenus les articles scientifiques écrits entre 1995 et 2017 et traitant nommément (titre, résumé, mots-clés, corps du texte) des activités d'accueil (ou termes considérés connexes). Afin de nous assurer de couvrir le plus grand nombre de documents, nous avons procédé, en plus des habituelles recherches dans les bases de données spécialisées, selon une méthode de référencement qui consiste à lire la bibliographie de chaque article jugé pertinent et à aller consulter les titres qui y sont cités.

Nous avons vite constaté que la documentation scientifique autour de la question des activités d'accueil est pour le moins minimale : la plupart des sources recensées proviennent des États-Unis, où la problématique du *hazing* a été davantage étudiée (Massey et Massey, 2017).

Les textes sélectionnés ont été lus (lecture attentive ou sélective en fonction des documents) et résumés sur un logiciel de traitement de texte (Word); les passages importants et leurs pages ont été notés. Nous avons ensuite regroupé ces résumés selon une logique de convergence et de divergence des idées, ce qui nous amène à proposer une division de la recension en trois sections : nous présentons d'abord quelques éléments contextuels et définitoires; puis, nous détaillons huit enjeux des activités d'accueil qui se rencontrent dans les articles consultés ainsi que les recommandations d'experts eu égard à ces enjeux; finalement, nous exposons, sous forme de tableau, quelques-unes des meilleures pratiques qui sont décrites par les auteurs et auteures.

## Éléments contextuels

L'entrée à l'université représente un défi pour de nombreux étudiants et de nombreuses étudiantes. Comme l'ont fait remarquer Caldeira, Silva, Mendes et Botelho (2015), « *student's personal attributes are the foundation to face successfully this challenge. The university should also provide appropriate conditions to support a positive adjustment to this new life. It may share this responsibility with student associations* » (p. 15 444). Les associations étudiantes de la plupart des universités occidentales « se sont dotées de traditions d'intégration, de rituels marquant l'acceptation des nouveaux étudiants au sein de la famille » (Hébert, 2013, p. 19). De tels procédés initiatiques existent un peu partout et prennent diverses formes. Les activités d'accueil organisées par les associations étudiantes peuvent ainsi s'avérer un moyen de faciliter l'intégration des nouveaux étudiants et des nouvelles étudiantes et de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance à leur nouvel environnement académique (Hébert, 2013). Malheureusement, même s'il semble que la vaste majorité des activités d'accueil atteignent ces objectifs, quelques activités ou comportements à risque viennent assombrir le tableau et font qu'au « *Canada and [in] the United States, university administrators are increasingly attentive to issues of hazing* » (Massey et Massey, 2017, p. 46), lequel correspond à ce que nous appelons les activités d'accueil à risque. Même si, répétons-le, les activités d'accueil à risque semblent minoritaires, elles doivent néanmoins être prises au sérieux. Les études montrent en effet que pour certains étudiants et certaines étudiantes, « *hazing was the turning point in freshmen's academic career, branding their university experience regardless of their gender, parents' educational level and displacement. However, for first-generation students, hazing triggers more negative emotions, such as fear and apprehension. For them, peers are a critical source both of information about and support towards hazing* » (Dias et Sá, 2014, p. 456).

Les dernières années ont vu paraître quelques travaux – qui ont souvent partie liée avec les violences à caractère sexuel – impulsés par ce « *complex social phenomenon, often publicized with stories and images of rapid alcohol consumption, harassment, physical beating, and humiliation* » (Massey et Massey, 2017, p. 46). Pensons, à titre d'exemple, au *Rapport du Groupe de travail sur le respect et l'égalité : mettre fin à la violence sexuelle sur le campus*, de l'Université d'Ottawa (2015), qui a été alimenté « par les slogans prônant le viol scandés par des étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique et de l'Université Saint Mary's durant la semaine d'initiation en septembre 2013 » (p. 5). Pensons également au *Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU : violences sexuelles en milieu universitaire au Québec*, dont l'élément déclencheur réside dans « des initiations qui ont contribué à mettre en lumière la teneur sexiste, raciste et homophobe de certains actes associés à ces rituels d'intégration » (Bergeron et coll., 2016, p. 6). Pensons finalement, outre-mer, au mouvement analogue à celui que nous vivons présentement et qui a été initié, en France, par le cabinet de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par le Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ces derniers ont missionné l'Inspection générale pour qu'elle produise un rapport de recommandations relatives à la « période de transmission des valeurs », à la suite de témoignages dénonçant des « actes dégradants ou humiliants » (Bétant et coll., 2015) commis durant cette période.

Si certains travaux ont été motivés par des événements déplorables survenus dans le contexte des activités d'accueil, au Québec, aucune recherche ne s'est penchée spécifiquement sur la problématique des activités d'accueil à risque. Comme signalé dans la méthodologie de cette section, la grande majorité des recherches sur le *hazing* ont été conduites aux États-Unis. Or, les universités canadiennes, et à plus forte raison, les universités québécoises, ont plusieurs caractéristiques culturelles et institutionnelles qui les distinguent de celles des États-Unis, et ces caractéristiques sont, qui plus est, variables d'un établissement à l'autre.

Quant à la littérature canadienne sur la question, elle est, pour sa part,

*limited to athletes, and the majority of these are outside the context of university campuses and students. There remains a scarcity of Canadian-based hazing research related to students on university campuses. While many of the insights and conclusions of U.S.-based and other international research on hazing offer a starting point for Canadian scholars and practitioners, the social and cultural contexts of Canadian university campuses are distinctive in several significant ways. The legal drinking age in Canada, for example, is either 18 or 19 depending on province or territory, compared to 21 in all U.S. states. (Massey et Massey, 2017, p. 48)*

Ainsi, même si les conclusions des recherches internationales peuvent faire office de point de départ et être inspirantes à maints égards, le Québec ne devrait pas simplement en « emprunter » les résultats ou en « imiter » les recommandations (Massey et Massey, 2017). Il serait au contraire particulièrement pertinent, en regard de ce qui vient d'être dit, que le Québec finance ses propres recherches pour documenter le phénomène composite des activités d'accueil, et ce, dans son contexte culturel particulier.

## Quelques définitions

Nous avons proposé, dans la section *Terminologie adoptée et langages communs*, des définitions préliminaires des termes « *hazing* » et « bizutage », que nous avons librement traduits, dans le présent Rapport, par l'expression « activités d'accueil à risque » (« *threatening initiation practices* » [Dias et Sá, 2014, p. 448]). Nous jugeons nécessaire de répéter ici que les activités d'accueil, dans leur acception et manifestation générales, ne constituent pas du *hazing* ou du bizutage. Il advient cependant que des pratiques ou comportements à risque soient associés à ces activités, et ces pratiques ou comportements correspondent relativement bien à ce que les auteurs et auteures définissent comme du *hazing* ou du bizutage. Mentionnons également que le *hazing* et le bizutage sont encadrés, ailleurs dans le monde, par diverses lois : par exemple, 44 états des États-Unis ont des lois *anti-hazing*<sup>13</sup> (Stophazing.org, 2017) et le bizutage est puni par l'article 14 de la loi du 17 juin 1998 du Code pénal français. Au Canada, plusieurs organisations sont pourvues de politiques *anti-hazing* (voir Poelman et MacMillan, s.d.). Or, ici, au Québec, ce que nous appelons « activités d'accueil à risque », lesquelles peuvent être assimilées au *hazing* ou au bizutage, ne fait l'objet d'aucune législation spécifique.

Dans le but de mieux cerner ce que sont le *hazing*, le bizutage ou les activités d'accueil à risque, nous prenons appui sur quelques définitions issues de la documentation scientifique consultée. Ces définitions ne représentent qu'une partie, vraisemblablement minime, de ce qui se joue dans le cadre des activités d'accueil en milieu universitaire; la complexité inhérente à l'ensemble des événements ou comportements, positifs ou négatifs, qui se côtoient à l'occasion des activités d'accueil ne doit pas être obliérée (Yvo et coll., 2015). À ce sujet, Wrona (2013) rappelle que « *the first step is to acknowledge that hazing is a complex, cultural phenomenon, that it is not isolated to specific individuals or groups, and that focusing on individual incidents alone ignores the underlying systemic causes of the larger problem* » (paragr. 2). Il ne faut pas oublier, également, que ces définitions émanent de contextes qui diffèrent à plusieurs égards de la réalité québécoise. Cela dit, elles peuvent faire signe vers des éléments qui s'observent parfois dans les universités du Québec, et sur lesquels il est possible d'agir collectivement pour diminuer les risques, potentiels ou réels, des activités d'accueil.

La définition la plus commune et inclusive du *hazing* est celle qu'ont proposé les chercheuses Elizabeth Allan et Mary Madden dans leur recherche intitulée *Hazing in view*<sup>14</sup>. Basée sur des sondages remplis par 11 482

---

<sup>13</sup> La toute première loi *anti-hazing* aux États-Unis a été adoptée dans l'état de New York en 1884.

<sup>14</sup> Leur définition s'inspire elle-même des travaux de Hoover et Pollard (1999), considérés par plusieurs comme étant parmi les tout premiers sur la question.

étudiants et étudiantes postsecondaires dans 53 campus à travers les États-Unis et sur plus de 300 entrevues avec le personnel et les étudiants et étudiantes de 18 de ces campus, cette étude nationale constitue, en raison de son ampleur et de sa portée, la plus importante recherche du genre réalisée à ce jour, et la définition du *hazing* qui y est présentée a été abondamment réinvestie (Poelman et MacMillan, s.d.; Massey et Massey, 2017; De Klerk, 2013; Yvo et coll., 2015; Chamberlin, s.d.). Pour Massey et Massey (2017), qui ont étudié la problématique du *hazing* dans le contexte universitaire canadien, la définition du *hazing* d'Allan et Madden « *is consistent with that in student codes of conduct of other universities in Canada* » (p. 50). Allan et Madden (2008) définissent le *hazing* comme « *any activity expected of someone joining or participating in a group (or to maintain full status in a group) that humiliates, degrades, abuses, or endangers them regardless of a person's willingness to participate* » (p. 6). Cette définition est parfois complétée par : « *any action taken or situation created may be deemed hazing regardless of the intent of the organizer(s)* » (Massey et Massey, 2017, p. 50).

Dans un papier préparé à l'intention de la Croix-Rouge et ayant pour objectif de recenser les politiques adoptées par les organisations canadiennes et états-uniennes pour aider à combattre « *the growing concern of hazing*, », Poelman et MacMillan (s.d.), après Lipkins (2006), ont adopté une définition similaire en affirmant que le *hazing* constitue

*a process, involving planning, that ultimately involves psychological and physical stress to those exposed to it. Generally hazing is actually a process that is intended by the perpetrators to bring a group closer together. In reality however, although those that are hazed together may feel a bond, they will not feel trusting or positive towards those who actually hazed them. Instead the newbie's often feel anger and frustration towards those that hazed them regardless of intention to bring the group together.* (p. 2)

Une autre définition a été avancée par Nuwer (2001, cité par Dias et Sá, 2014). L'auteur a déclaré que le *hazing* consiste en « *any activity that a high-status member orders other members to engage in or suggests that they engage in that in some way humbles a newcomer who lacks the power to resist, because he or she wants to gain admission into a group* » (p. 447).

Massey et Massey (2017), pour leur part, ont insisté sur le délicat moment où les rituels initiatiques franchissent une ligne et se transforment en *hazing* : « *groups use initiation and induction rituals to create cohesion among members and distinguish the in-group from out-groups. When normal initiation processes include alcohol consumption as well as psychological or physical risks, then the initiation process may be considered hazing* » (p. 47).

Hamilton (2014, traduction libre), professeur de psychologie à l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton, a quant à lui identifié huit questions concrètes que les leaders des activités devraient se poser pour déterminer si leurs activités relèvent du *hazing*. Si la réponse à l'une de ces questions est positive, l'activité devrait probablement être évitée. 1) « L'alcool est-il impliqué? » (paragr. 13); 2) « Est-ce que certains anciens ou anciennes ("*returning members of the group*") parmi les organisateurs et organisatrices hésiteraient à participer ou seraient inconfortables à participer aux activités qui sont proposées aux nouveaux et nouvelles? » (paragr. 13); 3) « L'activité comporte-t-elle un risque physique ou émotionnel? » (paragr. 13); 4) « Auriez-vous une quelconque réserve à décrire l'activité à vos parents, à vos professeurs et professeures, aux parents des nouveaux étudiants ou des nouvelles étudiantes ou aux membres de la direction? Sinon, faites-le! » (paragr. 13); 5) « Est-ce que vous vous opposeriez à ce que l'activité soit photographiée par un journal ou filmée par une équipe de télévision? » (paragr. 13); 6) « Y a-t-il le moindre risque que les étudiants et étudiantes de première année ressentent de l'embarras ou considèrent votre activité comme insultante ou dégradante? » (paragr. 13); 7) « L'activité est-elle conçue davantage pour votre propre plaisir qu'au bénéfice des étudiants et étudiantes de première année? » (paragr. 13); 8) « Avez-vous à convaincre ou à contraindre les étudiants et étudiantes pour qu'ils et elles participent? » (paragr. 13).

Lafferty, Wakefield et Brown (2016) insistent quant à eux sur deux éléments qui devraient être explicités dans les définitions du *hazing*, et sur le caractère subjectif et graduel des comportements de *hazing* :

*Firstly, it is not only the physical danger associated with an activity that can lead to it being categorised as hazing but also the psychological impact and trauma felt or suffered. Secondly, ostensibly harmless activities can be considered hazing if they have a negative psychological impact on the individual. For instance, the seemingly innocuous activity of the new player having to sing a song to the team could be defined as an inappropriate form of initiation if the player feels humiliated and degraded by the forced completion of the task. However, many team members may consider this to be a harmless, appropriate, and justifiable initiation activity (p. 2).*

Ces définitions mettent de l'avant une variété d'enjeux qui seront développés dans cette section du rapport : la ritualité et la tradition, les problèmes définitoires inhérents au *hazing*, la cristallisation d'un sentiment d'appartenance au groupe, l'attribution de la responsabilité, la banalisation de violences diverses, la consommation d'alcool et les rapports inégaux de pouvoir, etc.

## Enjeux des activités d'accueil et recommandations d'experts et d'expertes

À la lecture de la documentation scientifique, il nous a semblé que ressortaient certains enjeux récurrents en lien avec les activités d'accueil. Ce sont sur ces enjeux que devraient être accrus les efforts de prévention et de sensibilisation. Nous les présentons ici tour à tour, accompagnés des recommandations que formulent les auteurs et auteures à partir des données récoltées dans le cadre de leurs travaux. La section *Recommandations* s'inspire, entre autres, de ces recommandations.

## L'argument de la tradition

Tantôt assimilées à un rite de passage et tantôt envisagées plutôt comme rites d'interaction (notion empruntée à Goffman par Harvengt [2004] pour décrire les initiations), les activités d'accueil revêtent un caractère traditionnel prégnant. Or, il arrive parfois que la tradition soit invoquée pour justifier des activités déplacées ou des comportements répréhensibles qui ont cours à l'occasion des activités d'accueil (Massey et Massey, 2017; Hamilton, 2014). Selon Yvo et coll. (2015), c'est justement le lien du *hazing* à la tradition qui le rend si délicat à appréhender. Si certains rites sont particulièrement utiles pour développer le sentiment de faire partie du groupe, la pérennité d'autres traditions propres aux activités d'accueil « *constitute [a] serious campus crime* » (Hollmann, 2002, p. 11). Parmi ces traditions à risque, Hollmann cite les comportements violents et l'excès d'alcool. Poelman et MacMillan (s.d.) évoquent quant à eux le maintien et le renforcement des hiérarchies à l'intérieur des groupes, une position partagée par Caldeira, Silva, Mendes et Bothelo, 2015) qui, reprenant une idée de Loureiro et coll. (2009), « *pointed out activities base on unequal relation of power, inequity and coercion, raising the fear of reprisals and driving freshmen to feel worried, anxious and humiliated, which hence hamper transition and adjustment to higher education environment* » (p. 15 444) . Les effets de telles traditions « *can become insidious and invisible, deeply woven into the pattern of "normal campus culture"* » (De Klerk, 2013, p. 96), à tel point que les normes et les comportements *pro-hazing* deviennent intériorisés (Massey et Massey, 2017).

La compréhension des « procédés d'acceptation, de signification et de justification qui ont pour finalité de conférer une légitimité au phénomène » (Audebert, 2013, paragr. de résumé) des activités d'accueil à risque s'avère nécessaire pour intervenir efficacement sur celui-ci et pour faire prospérer des solutions appropriées à chacun des campus. Par ailleurs, il importe que les établissements « *recognise the danger of allowing certain traditions to reproduce "dominant discourses" which inevitably construct certain students [...] in deficit terms* » (De Klerk, 2013, p. 96). Comme il n'existe aucune « *one-size-fits-all solution to hazing* » (Langford, 2008, p. 2), une analyse locale et contextuelle gagnerait à être conduite et des données devraient être recueillies pour déterminer quelles sont les traditions institutionnelles, facultaires et groupales en vigueur, et quels sont les facteurs qui contribuent, de manière intentionnelle ou non, à les maintenir ou à les reconduire (Langford, 2008). Trois autres recommandations qui nous semblent pertinentes sont prodiguées, en lien avec la tradition :

- « *To change student culture and traditions, student leaders must be engaged and take ownership of the process. They must exhibit the skills and attitudes of effective leaders, and pass on their expectations to their successors until the new activities become traditions.* » (Hollmann, 2012, p. 20)
- « *Group leaders must be convinced that change is necessary by understanding what constitutes hazing and foreseeing the potential danger of specific activities and behaviors. Since rites of passage and initiation*

*activities are important, student leaders [...] must be trained and supported in helping groups develop alternative teambuilding and loyalty-generating activities to replace the old traditions.* » (Hollman, 2014, p. 20)

- Les associations étudiantes devraient tenter d’être créatives et de créer les nouvelles traditions qui vont paver la voie à l’identification au groupe qu’elles désirent (Hamilton, 2014).

## Le flou conceptuel

Les statistiques sur le nombre de personnes qui ont été victimes de *hazing* sans pouvoir l’identifier comme tel sont effarantes. Allan et Madden (2008) rapportent que pour les étudiants et étudiantes « *who report experiencing a hazing behavior in college, 9 out of 10 do not consider themselves to have been hazed* » (p. 10). Un écart important existerait ainsi entre l’expérience du *hazing* vécue par les étudiants et étudiantes et leur capacité à l’identifier ainsi. En plus de la justification par la tradition, les auteurs et auteures échafaudent d’autres pistes d’explication pour cette situation, lesquelles sont intimement corrélées :

- L’absence d’une définition consensuelle. La littérature scientifique avance plusieurs définitions et « *it makes it even more difficult to know if we are talking about the same topic* » (Yvo et coll., 2015, p. 10). Poelman et MacMillan (s.d.) abondent également dans cette direction : « *perhaps the first step is to educate those in a group on what hazing actually is* » (p. 4).
- Les définitions individuelles. Massey et Massey (2017), dans une université canadienne, ont voulu « *identify how students justify and legitimate hazing activities. The theories of groupthink and cognitive dissonance are used to interpret the results which are presented in three themes: (a) It isn’t hazing or it doesn’t count as hazing, (b) It is hazing, but it’s okay, and (c) It happens, just not to me* » (p. 46). Alors que plusieurs participants et participantes décrivaient des activités et des événements particuliers qui auraient dû être assimilés à du *hazing* en se référant, par exemple, à la définition institutionnelle, ils et elles brandissaient parallèlement une série de raisons pour exclure ces activités et événements de leur définition personnelle du *hazing*. Parmi ces justifications : « *participation was voluntary<sup>15</sup>, it was harmless or fun, hazing versus initiation* » (Massey et Massey, 2017, p. 55), etc.
- Des conceptions erronées. Allan et Madden (2008) font valoir que dans les conceptions, le *hazing* est souvent réduit à rien de plus que des farces stupides ou des bouffonneries inoffensives, et ce, même si les

---

<sup>15</sup> « *The issue of choice was the most commonly cited reason for not classifying their own experiences as hazing. Even when admitting having had participated in well-known initiation activities that centered around heavy drinking, students often claimed that their choice to participate excluded the activity from being labeled as hazing.* » (Massey et Massey, 2017, p. 60)



recherches montrent clairement que le *hazing* implique souvent des comportements à haut risque, qui sont dangereux, abusifs et potentiellement illégaux. L'une des manières de remédier à ce problème serait de « *design hazing prevention efforts to be broad and inclusive of all students involved in campus organizations and athletic teams* » (p. 12). De plus, les établissements devraient « *make a serious commitment to educate the campus community about the dangers of hazing [and] send a clear message that hazing will not be tolerated* » (p. 13).

- Un continuum de comportements et d'activités à risque. Hoover et Pollard « *stated that initiation activities or behaviours could be subdivided into four categories that in effect created a continuum, anchored at one end by behaviours deemed to be acceptable and at the other extreme unacceptable and potentially illegal behaviours, defined as hazing* » (1999, dans Lafferty, Wakefield et Brown, 2016, p. 1).
- L'emploi d'euphémismes terminologiques. Plusieurs enquêtes ont montré que les personnes se comportent plus malicieusement lorsqu'elles décrivent leurs actions sous des termes moins sévères ou neutres (voir Hamilton, 2014). Les organisateurs et organisatrices des activités d'accueil pourraient ainsi avoir tendance à utiliser un vocabulaire atténué, par exemple, « lien d'équipe », « cérémonie de bienvenue », etc. Hamilton (2014, traduction libre) recommande de ne pas laisser les personnes responsables de l'organisation parler en termes trop vagues, mais d'exiger qu'elles soient précises eu égard à ce qui sera fait et aux objectifs poursuivis par les activités. Les descriptions générales ont tendance à être porteuses de deux choses qui ouvrent la porte au *hazing* : 1) « l'activité n'est pas bien planifiée, de sorte que l'activité réelle se modifiera dans l'action et sera plutôt de type ad hoc » (paragr. 4) et 2) la description est intentionnellement trompeuse et risque d'être le ferment de comportements à risque.
- Une comparaison avantageuse. Une telle comparaison pourrait s'appliquer, par exemple, à des activités réalisées ailleurs ou précédemment (et notamment, prendre appui sur les initiations que les organisateurs et organisatrices ont eux-mêmes ou elles-mêmes endurées). « Quand un individu estime que ce qu'il fait n'est pas aussi grave que ce qui lui a été fait ou que ce qui s'est passé quelque part ailleurs, il peut en venir à croire que son activité n'est pas dangereuse ou humiliante du tout » (Hamilton, 2014, traduction libre, paragr. 5). L'auteur suggère de rappeler aux organisateurs et organisatrices que les activités conçues pour les nouveaux et nouvelles doivent être envisagées isolément, et non par rapport à un autre groupe ou à une autre année.

### **La cohésion de groupe et le sentiment d'appartenance**

La cohésion et le sentiment d'appartenance se développent lors d'événements auxquels tout le monde peut assister et qui suscitent l'impression nette et positive de s'intégrer au groupe, sans qu'il soit nécessaire de recourir au *hazing* (voir Poelman et MacMillan, s.d.). Plusieurs arguments fallacieux ont été brandis au fil du temps, qui considèrent le *hazing* comme un passage obligé et pénible pour intégrer le groupe et pour faire

naitre le sentiment d'y appartenir. L'une des seules études à avoir exploré quantitativement la relation entre les initiations, les activités de *hazing* et la cohésion de groupe a été menée par Van Raalte, Cornelius, Linder et Brewer (2007). Elle a conclu sans équivoque que le « *hazing, as measured by inappropriate team building activities, was negatively associated with task group attraction and task integration. Appropriate team building activities, such as meals out, positive behavior contracts and team oaths, were related to athletes' feelings towards the group as indicated by higher levels of social cohesion* » (Lafferty, Wakefield et Brown, 2016, p. 2). Plus important encore, le *hazing* était associé, dans l'étude, à un niveau inférieur d'adhésion aux tâches et à la dilution du sentiment d'appartenance, en plus de n'être rattaché d'aucune façon à la cohésion sociale; plus les participants et les participantes avaient à réaliser ou étaient témoins d'activités liées au *hazing*, moins ils ou elles étaient attirés et attirées par les tâches et moins ils ou elles ressentaient de proximité ou d'attachement vis-à-vis du groupe (Lafferty, Wakefield et Brown, 2016).

D'autres recherches ont aussi montré, dans le même ordre d'idée,

*that severity of the initiation process correlated with feelings of frustration, loneliness, and depression. These feelings lowered liking for the group (Lodewijckx and Syroit, 1997). However, the researchers also found that regardless of severity, initiations made the group more attractive to newcomers (Lodewijckx and Syroit, 2001). Information such as this is helpful when developing hazing education and prevention programs [...] [...] Knowledge of research findings such as these may help students develop alternative activities that satisfy the necessary rites of passage while positively bonding group members.* (Hollmann, 2012, p. 17)

Hamilton (2014, traduction libre), se reportant à Bandura (1999), a montré qu'il arrive que les comportements préjudiciables soient reconstruits sous la forme de quelque chose qui est personnellement ou socialement acceptable, et ce, lorsque l'on estime que ces comportements sont mus par une fonction productive (ex. : l'initiation que l'on fait subir aux nouveaux et nouvelles sert à consolider les liens, est rassembleuse). Il émet à cet égard deux suggestions : 1) « les leaders et leadeuses des initiations devraient être sensibilisés et sensibilisées aux impacts néfastes du *hazing* quant à la dynamique de groupe (le *hazing* détruit davantage le groupe qu'il ne le soude) » (paragr. 3) et 2) « les leaders et leadeuses devraient davantage penser en termes de fraternité et de sororité, en explorant la manière dont ils souhaitent que les nouveaux et nouvelles membres se sentent au sein du groupe, et ils devraient concevoir des activités dans cette optique » (paragr. 3). L'auteur met en garde contre une alternative commune qui consiste à poursuivre les mêmes activités traditionnelles de *hazing* et à trouver rétrospectivement un moyen de les endosser ou de les justifier. Hamilton rappelle que l'activité devrait être générée à partir du résultat souhaité, pas le contraire.

Il invite aussi les praticiens et praticiennes à considérer sérieusement les expériences d'initiation passées et à explorer la culture d'initiation qui existe au sein particulier de tel ou tel groupe. La compréhension de ces expériences antérieures peut donner un aperçu du type d'activités qui sont susceptibles d'être menées et de la manière dont les membres du groupe réalisent leurs initiations. Les expériences vécues

en tant que « victimes » d'initiation sont directement reliées à une volonté de perpétrer le même genre d'activités initiatiques, en tant « qu'initiateurs » ou « initiatrices ». Les initiations antérieures d'un groupe ne doivent donc pas être négligées dans la prévention de dérapages futurs (Hamilton, 2014, traduction libre).

### **La question de la responsabilité et de l'engagement moral**

La question de la responsabilité est fondamentale et est étroitement chevillée à celle des activités d'accueil en milieu universitaire. Or, il semble qu'en l'absence de prise de position claire des instances concernées (lois gouvernementales et politiques des administrations universitaires, par exemple), elle demeure flottante, avec pour effet une grande confusion. D'une université à l'autre, l'attribution de la responsabilité demeure ambiguë, et il semble que personne ne sache véritablement de quoi il en retourne. Qu'entend-on exactement par « responsabilité »? Que concerne-t-elle et qu'est-ce qui la régit? Doit-elle être partagée entre les différents acteurs et les différentes actrices ou doit-elle reposer entre les mains d'une seule et unique instance? À quoi s'applique-t-elle et jusqu'où s'étend-elle (par exemple, s'applique-t-elle à l'extérieur des murs des campus ou est-elle étanche)? Sont-ce les associations étudiantes, collectivement, à titre d'organismes, qui sont porteuses de la responsabilité de leurs activités d'accueil et de ce qu'elles encourent, ou sont-ce plutôt les individus, qui assument la responsabilité de leurs actions dans ce contexte? Plusieurs questions exigent d'être fouillées, qui dépassent de loin nos prérogatives. Toutefois, voici quelques éléments extraits de la littérature scientifique qui concourent à éclairer cette délicate question de la responsabilité, laquelle soulève moult préoccupations.

Hamilton (2014) (voir aussi Yvo et coll., 2015, qui abordent des points similaires) a clairement établi que le désengagement moral est lié à la perpétration du *hazing* : « *specifically, individuals who are more prone to avoid self-sanctioning reactions when they commit some form of harmful act are more likely to subject others to embarrassing and dangerous hazing activities. Conversely, if a person feels morally responsible for the initiation practices being carried out, they will be less likely to subject incoming members to injurious activities* » (paragr. 2). Les caractéristiques individuelles ou groupales font en sorte que certaines personnes, leaders et leaders d'activités d'accueil, vont être plus enclines à se désengager. Toutefois, certains traits de l'environnement social (nous en détaillons 4) peuvent aussi contribuer à provoquer un désengagement moral et à une déresponsabilisation, et il convient, selon l'auteur, de mettre en place des stratégies de prévention et de sensibilisation aux risques qui envisagent la situation sous cet angle.

Hamilton (2014) désigne le déplacement de la responsabilité (1) comme l'action de transférer la responsabilité de ses comportements vers une source d'autorité supérieure, réduisant de la sorte les implications morales personnelles. Ce mécanisme de désengagement particulier est essentiel à considérer. À cet égard, Hamilton recommande ceci :

*Student leaders need to know that they are responsible for any individual activity that they engage in, including being complicit while others engage in wrongdoing. The word tradition comes up frequently as a justification for hazing behaviour. Administrators should be clear with all levels of group leadership that the wrongdoings of previous years are not a defense for wrongdoings in the present year. Furthermore, coaches, residence leaders, orientation committee chairs, and other levels of leadership must be clear on their position about hazing. If lower levels of leadership feel that hazing is tolerated by their immediate supervisors they will be less likely to feel morally responsible for any activity that they engage in. We need to take away the excuses of tradition and supportive higher authority in order to put the moral responsibility for initiation activities squarely on the individuals responsible for carrying out orientation. (paragr. 6)*

Il considère de même la diffusion ou la dispersion de la responsabilité (2) comme un autre facteur du désengagement moral relatif au *hazing*. Il affirme que les actes de *hazing*

*are more often carried out in a team setting than by individuals, thereby diffusing personal responsibility. If a single individual were responsible for initiating an incoming group member they would probably be less likely to haze as they would be solely responsible for the actions taken. Diffusion of responsibility is less available to student leaders when they are informed specifically that they are responsible for any actions that they take regardless of the larger group. Furthermore, by having individual returning members champion specific activities they are given more individual responsibility for what occurs. Associating leaders' names to each aspect of the orientation may make them less likely to advocate, tolerate, or ignore hazing activities as they are personally responsible for what occurs, not just the generalized team or group. (paragr. 7)*

L'attribution du blâme (3) peut aussi engendrer un désengagement moral. Dans un contexte de *hazing*, il peut arriver que la responsabilité des dérapages soit redirigée vers les recrues : « parce qu'elles ont été trop provocantes, trop complaisantes, trop ou pas assez émotives, etc. Pour éviter ce genre de détournement de la responsabilité, Hamilton recommande que toutes les activités soient conçues POUR les nouveaux et nouvelles plutôt que dictées par l'idée de ce que les anciens ou anciennes veulent LEUR faire subir » (traduction libre, par. 10, Hamilton souligne).

Finalement, l'auteur aborde la déshumanisation (4), l'un des procédés de désengagement moral parmi les plus étudiés. Souvent, les recrues sont amenées

*to wear costumes, are referred to as « rooks » or « grunts »; in other groups the term “frosh” or “pledge” is used to dehumanize. It is easier to haze a frosh or a grunt than a “human”. I believe it is essential to “humanize” incoming group members before any initiation or orientation activities begin. The more information that can be gained about a new group member, including a sense of their struggles and concerns, and developing a sense for their vulnerabilities will make it more difficult to commit wrongful behaviour in their direction. Other ways to humanize include minimizing the use of costumes (especially degrading ones), calling individuals by their first names in place of nicknames (especially degrading ones), and increasing the number of close and supportive conversations that occur between returning and incoming group members. (paragr. 9)*

Empruntant un registre un peu différent, Chamberlin (2014), prétextant l'inanité des lois qui ont pour objectif d'encadrer le *hazing* (« *however, this flood of legislation has failed to stem the tide of hazing injuries and deaths. The current criminal law approach to hazing has failed because the claimed benefits of specialized hazing laws are illusory* » [p. 925]), a suggéré que soit imposé un contrat moral d'aide mutuelle aux étudiants

et étudiantes collégiaux et universitaires (s'appliquant essentiellement aux dommages physiques causés par le *hazing*) :

*Under this Comment's proposal, if a student becomes helpless as a result of a group activity and is unable to protect himself, other group members must protect him from injury until he is once again able to take care of himself. Criminal liability attaches when a member who knows of the other student's helplessness breaches the duty and an injury results [...] The duty arises when certain activities of a student group render a student helpless. A "student group" is any organization whose membership is composed primarily of students at a college or university. (p. 968)*

Nous nous permettons d'insister : éclaircir la question de la responsabilité apparaît comme un enjeu prioritaire pour mieux comprendre et pour mieux agir sur les activités d'accueil à risque. Il faut de toute urgence se prêter à cet exercice. La question de la responsabilité doit impérativement être réfléchiée par des personnes compétentes en la matière, et des dispositions doivent découler de cette réflexion, qui clarifient, sans s'y limiter, les questions placées en exergue de cette partie du Rapport. En regard des moyens mobilisés par *Sans oui, c'est non!* pour documenter les activités d'accueil, il semble que le fait de responsabiliser individuellement les personnes qui organisent les activités ou qui y participent soit plus efficace et équitable que le fait de faire porter à plusieurs personnes le poids de la responsabilité. Les sanctions collectives punissent trop souvent un groupe entier pour les inconduites de quelques individus, et elles ne favorisent pas la responsabilisation vis-à-vis des actions posées et des conséquences encourues.

### **Les violences à caractère sexuel**

Plusieurs ressources « ciblent les activités d'orientation (plus connues sous le nom d'"initiations") comme espaces privilégiés de prévention et de sensibilisation » des violences à caractère sexuel (Groupe de travail du BCI, 2016, p. 41). Rappelons que notre définition des violences à caractère sexuel inclut « toutes les formes de conduites inappropriées de nature sexuelle. Ces conduites peuvent se manifester par des gestes, des paroles, des comportements et des attitudes à connotation sexuelle » (Groupe de travail du BCI, 2016, p. 13). Selon le Groupe de travail du Bureau de coopération interuniversitaire (2016),

il arrive parfois que certaines activités reliées aux initiations portent atteinte à la dignité des personnes et conduisent à des comportements à connotation sexuelle déplacés (p. ex. chansons ou jeux inappropriés). Rappelons que les jeunes qui entrent à l'université sont plus à risque et vulnérables de par leur statut, leur manque d'expérience et les défis d'adaptation qu'ils rencontrent. Les jeunes femmes, les personnes présentant une diversité de genre, les personnes représentant les minorités visibles ou de la diversité culturelle ou encore les personnes en situation de handicap sont particulièrement vulnérables lors de ces activités. Trop souvent la consommation d'alcool est encouragée à travers des jeux susceptibles de conduire à de l'abus d'alcool et à des conduites déplacées. Les jeux à connotation sexuelle sont parfois proposés tels qu'amasser de l'argent en offrant des baisers, devoir prendre des positions référant aux activités sexuelles lors de jeux, etc. Sous la pression des pairs, il peut devenir très difficile de respecter ses limites et de signifier son inconfort ou son désaccord. (p. 41)

« Compte tenu du nombre élevé d'inconduites à caractère sexuel signalées dans le cadre des initiations » et compte tenu du fait que « certaines périodes ou activités en milieu universitaire présentent plus de risques

comme la première année de la scolarité, les initiations et les fêtes » (p. 41), le Groupe de travail du BCI (2016) recommande que :

des efforts de prévention importants et réguliers [soient mobilisés] pour réduire les facteurs de risque présents lors de ces activités. Il est primordial que les associations étudiantes soient sensibilisées à la problématique et qu'un travail de collaboration avec l'établissement se mette en place afin de faire de la prévention. Une formation et un guide sur la bonne conduite d'événements festifs, précisant notamment des limites à ne pas franchir, devraient être élaborés de concert avec les étudiants responsables de ces événements dans le but de réduire certains facteurs de risque<sup>16</sup>. (p. 41)

Ces affirmations semblent retraduire celles du *Rapport du groupe de travail sur le respect et l'égalité : mettre fin à la violence sexuelle sur le campus*, de l'Université d'Ottawa (2015) :

Bien que le phénomène ne se limite pas aux campus universitaires, ses manifestations ont été particulièrement visibles durant les semaines d'orientation et d'autres événements où les activités de groupe peuvent inclure des slogans et des blagues axés sur le viol et où l'alcool et les drogues peuvent être utilisés pour faciliter les agressions sexuelles. La culture du viol est aussi plus répandue dans les équipes sportives et les fraternités universitaires, qui encouragent un type particulier de masculinité hégémonique (Sanday, 2007). Un milieu culturel où il y a une plus grande probabilité de viol ou une plus grande tolérance à l'égard du viol influence non seulement le comportement et les attitudes des individus et des groupes, mais aussi les politiques et procédures de l'établissement. (p. 6)

Paru peu de temps plus tard, le *Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU : violences sexuelles en milieu universitaire au Québec*, une enquête d'envergure provinciale qui regroupe douze chercheuses de six universités et deux partenaires externes, et qui a recueilli des données auprès de 9284 répondants et répondantes dans six universités québécoises francophones, a concouru à nuancer ces positions. De fait, le Rapport de l'enquête ESSIMU, désormais incontournable, a situé la fréquence des violences sexuelles en milieu universitaire perpétrées dans le contexte des initiations à 12 % (par comparaison à 47,4 % lors des activités sociales ou festives excluant les initiations, à 38,7 % dans le cadre des activités d'enseignement ou d'études et à 31,1 % pendant l'exécution des tâches professionnelles non reliées à l'enseignement) (Bergeron et coll., 2016). Les chercheuses concluent de ces résultats que

si les initiations étudiantes demeurent un contexte préoccupant, les résultats établissent clairement que les gestes de violence sexuelle ne se limitent pas à ce contexte. De tels résultats interpellent directement les institutions d'enseignement supérieur pour une reconnaissance formelle des violences sexuelles commises par une autre personne de la communauté universitaire, peu importe que les événements se soient produits à l'intérieur ou à l'extérieur des murs de l'université. (Bergeron et coll., 2016, p. 58)

La possibilité de reconnaître les comportements déplacés, qu'ils soient de nature sexuelle ou autre, ainsi que l'autorisation pour l'université d'intervenir sur ces comportements, et ce, même quand les incidents se

---

<sup>16</sup> Cette recommandation concerne plus spécifiquement les activités festives, mais l'ensemble des recommandations que l'on retrouve dans les trois rapports cités sur les violences à caractère sexuel en milieu universitaire devrait être mis en place afin de mieux prévenir les violences à caractère sexuel et afin de mieux intervenir quand ces situations se produisent. Voir la section *Recommandations*.

produisent à l'extérieur des murs du campus, remet à l'avant-scène les questions de la responsabilité et de la porosité des frontières du campus abordées précédemment. Concernant le champ d'application des règlements qui encadrent les violences à caractère sexuel en particulier, le Groupe de travail du BCI (2016) recommande vigoureusement que :

la réglementation s'étende à toutes activités ou situations vécues en contexte universitaire, non seulement sur le campus, mais également dans les autres lieux où s'accomplit la mission de l'université, et là où les personnes sont liées entre elles par leur appartenance à la communauté universitaire ou leur relation avec l'université. Les résidences devraient aussi être incluses dans le champ d'application de la réglementation<sup>17</sup>. (p. 72)

Cette recommandation reconduit la difficulté de déterminer l'étendue du champ d'application des divers règlements, codes et politiques officiels des établissements. Il convient de savoir si ces règlements, codes et politiques gagneraient à pouvoir s'appliquer à l'extérieur des murs des universités, et ce, pour toute forme d'inconduites, qu'elles soient sexuelles ou non, et en particulier si ces inconduites ont lieu dans le cadre des activités d'accueil, où les personnes « sont liées entre elles par leur appartenance à la communauté universitaire ou leur relation avec l'université » (p. 72).

Pour le Groupe de travail du BCI (2016),

il demeure essentiel de travailler à cibler les facteurs de risque lors des activités festives où il y a consommation d'alcool ou de drogues (consommation volontaire ou involontaire). Voici quelques exemples de moyens qui peuvent être déployés afin de prévenir les incidents : mettre en place des mécanismes pour que la sécurité soit informée des événements spéciaux et festifs organisés sur les campus, faire de la sensibilisation sur la consommation modérée, afficher des messages de sensibilisation sur le consentement sexuel, fournir des bouchons sur les verres lors d'évènements, offrir un service de accompagnements, mettre sur pied une brigade de surveillance et sensibiliser aux drogues du viol et à leur effet, développer des campagnes spécifiques visant un ou des facteurs de risque. (p. 41)

Adoptant une perspective ethnographique, Larguèze (1995) a tenté d'expliquer le continuum des violences à caractère sexuel dans le contexte des initiations. Elle a avancé l'idée selon laquelle « la ritualisation de l'obscénité [...] une constante du bizutage [inclut une] partition des rôles masculin-féminin [qui] reproduit la domination masculine » (p. 75). Les filles, pour s'intégrer au rituel, doivent s'identifier à ce modèle, alors qu'il est attendu des garçons qu'ils incarnent un idéal de virilité (pensons ici, par exemple, aux costumes que doivent parfois revêtir les hommes et les femmes lors des activités d'accueil). Larguèze soutient que le bizutage met en jeu des rapports de soumission et une différence visible dans le traitement des filles et des garçons. Elle a

---

<sup>17</sup> « Il a été mentionné, dans ce document, qu'il existe des zones de risque où peuvent survenir ces situations, par exemple, les bars sur les campus, les activités dans le cadre d'une initiation ou de 5 à 7 organisés par les associations étudiantes. Ces lieux et événements plus propices à la violence à caractère sexuel devraient être inclus dans la réglementation. » (Rapport BCI, 2016, p. 72)

observé, en France et en Belgique, que le bizutage vient de pair avec deux enjeux principaux : la structuration de la virilité et la réputation de la fille, à construire, qui sera souvent fortement entachée, notamment par des « sobriquets dépréciateurs (dans un registre sexuel) [qui] la suivront tout au long de son cursus » (p. 84).

Ces observations de Larguèze quant aux questions de genre dans des contextes d'initiation trouvent leur écho chez d'autres chercheurs et chercheuses. Ainsi, Kirby et Wintrup (2002), qui ont documenté les initiations sportives, ont fait valoir que les « *research on the initiation practices used by [...] North American universities and sport teams is used to explore links between such practices and physical and sexual abuse. In particular, the dynamics of peer abuse, consent and expressions of masculinity are examined* » (p. 49). L'auteur et l'auteure considèrent que « *some exploration is needed of both the links between male violence and hypermasculinity (Kirby et al., 2000) and of "men's compensation for an insecure identity with a commensurate increase in aggression and violent behavior"* (Hong, 1995, p. 233). *Research on the gendered nature of women's initiations and hazing also needs attention* » (p. 63). Il et elle réfèrent aussi à Buckley, qui, il y a déjà plus de dix ans, affirmait que « *many initiation and hazing rituals are threaded through with macho rituals filled with harassment, abuse and "naked sadism"* » (1997, cité par Kirby et Wintrup, 2002, p. 63). Si ces constats ne sont pas nécessairement à appliquer *stricto sensu* à la réalité universitaire québécoise, nous estimons qu'ils peuvent néanmoins apporter un éclairage pertinent sur la situation. La « culture de la masculinité hégémonique » (Fédération des femmes du Québec, 2015, p. 14), le « sexisme inhérent au milieu universitaire » (Delvaux, 2015, p. 30), le « problème de la représentation des femmes au sein de l'université » (Delvaux, 2015, p. 31) et les « comportements misogynes d'étudiants » (Delvaux, 2015, p. 31) sont des préoccupations qui concernent aussi le Québec, comme l'a bien illustré la Fédération des femmes du Québec, dans son mémoire paru en 2015.

### **La consommation d'alcool**

Les violences à caractère sexuel et la consommation excessive d'alcool viennent souvent main dans la main, la seconde constituant un contexte propice à l'accomplissement des premières. Ainsi, dans les *Recommandations en vue d'une stratégie nationale sur l'alcool* émises par le Groupe de travail sur la stratégie nationale sur l'alcool (2007), l'on peut lire que

Les comportements typiques de consommation d'alcool à risque chez les étudiants collégiaux et universitaires, en particulier la consommation excessive périodique et la consommation d'alcool durant les rituels d'initiation, ont lieu aussi bien sur les campus qu'à l'extérieur des campus (p. ex. dans les résidences ou les appartements des étudiants, les bars). La consommation nocive d'alcool peut conduire à l'ivresse, à l'empoisonnement, à des avances sexuelles non souhaitées et même à des agressions sexuelles et au viol. Le contexte dans lequel a lieu la consommation joue non seulement un rôle important dans le volume d'alcool consommé et les problèmes qui risquent d'en découler, mais il peut aussi présenter des occasions d'intervenir. (p. 22)

Les recherches ont montré que l'alcool est une pratique régulière de socialisation à l'intérieur de la vie des groupes (voir Hunt et Laidler, 2001). L'alcool « jouit d'une énorme popularité et [...] revêt une importance



sociale et culturelle particulière au Canada. Des données concrètes indiquent aussi que, s'il est consommé à un niveau de faible à modéré, l'alcool peut être bénéfique à certains individus » (Groupe de travail sur la stratégie nationale sur l'alcool, 2007, p. 3). La consommation d'alcool est aussi souvent perçue comme faisant partie intégrante des différents rites de passage (Hollmann, 2012) et comme pouvant faire office de lubrifiant ou de « scellant social », pour maintenir la cohésion et la solidarité au sein des groupes (Hollmann, 2012).

En contrepartie, l'alcool contribue « à l'émergence de méfaits pour la santé et de problèmes sociaux » (Groupe de travail sur la stratégie nationale sur l'alcool, 2007, p. 1). Il est fréquemment cité comme un comportement à risque d'initiation : « *drinking games are the most commonly cited hazing behavior on college campuses. Most students also fail to report behavior as "hazing" because they perceive benefits of feeling part of a group as outweighing the emotional, psychological, and physical harm* » (Office of Academic Affairs, 2014, p. 1). Quand il est consommé d'une certaine manière (« *particular drinking styles within gangs* »), l'alcool peut aussi donner lieu à l'affirmation de la masculinité et de la connivence masculine au détriment du féminin, ou contribuer à établir les limites du groupe, divisant ainsi les individus et les groupes entre eux (Office of Academic Affairs, 2014). Hollmann (2012) a aussi relevé que ce type de consommation dangereuse peut être impliqué dans le contexte des initiations : « *commonly, drinking games and forced or coerced consumption are involved in initiation activities. Mixing impulsive, risktaking behavior with excessive alcohol consumption is a formula for dangerous, out-of-control situations* » (p. 13). Considérant les liens entre le *hazing* et la consommation d'alcool à haut risque, Hollmann met en exergue la nécessité de comprendre les comportements sociaux et les différents rôles assumés par l'alcool à l'intérieur des groupes. Selon elle, cela pourrait aider les universités à développer des stratégies pour limiter les risques associés à la consommation d'alcool abusive dans le contexte des initiations.

D'autres stratégies de prévention, de sensibilisation et d'intervention à la consommation d'alcool sur les campus émergent de la littérature consultée :

- Agir sur les connaissances, les attitudes, les comportements à l'égard de la consommation d'alcool et les changer, si nécessaire » (DeJong et Langford, 2002)<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> Les travaux de DeJong et Langford (2002) s'appuient sur une revue d'études de cas récentes qui ont « *showing the promise of campus-based environmental management strategies and reports findings from a national survey of U.S. colleges and universities about available resources for pursuing environmentally focused prevention* » (p. 141). L'auteur et l'auteure ont voulu montrer le potentiel des approches dites « environnementales » pour réduire les problèmes liés à l'alcool sur les campus : « *In Albany, New York, for example, a campus-community coalition worked to reduce problems related to off-campus student drinking. Committee initiatives included improving enforcement of local laws and ordinances, sending safety awareness mailings to off-campus students and developing a comprehensive advertising and beverage service agreement with local tavern owners. These initiatives were associated with a decline in the number of alcohol-*

- Offrir ou promouvoir des activités qui n'incluent pas systématiquement de l'alcool (DeJong et Langford, 2002).
- Créer un environnement social, académique et résidentiel qui supporte de saines habitudes de vie (DeJong et Langford, 2002).
- Limiter la possibilité d'accès à l'alcool à l'intérieur ou à l'extérieur des limites du campus (DeJong et Langford, 2002). D'ailleurs, l'accessibilité à l'alcool constitue l'un des quatre grands domaines d'action des *Recommandations en vue d'une stratégie nationale sur l'alcool* (2007). L'on peut y lire que

quand on aborde la question de l'accessibilité de l'alcool, on utilise principalement des approches axées sur la population. On parle de l'établissement des prix, de politiques fiscales, des jours et des heures d'ouverture des points de vente et de l'âge minimum requis pour acheter des produits alcoolisés. En fait, les approches axées sur la population qui limitent l'accessibilité de l'alcool comptent parmi les moyens les plus efficaces de gérer les méfaits liés à l'alcool, bien qu'elles touchent tous les consommateurs d'alcool, y compris ceux qui n'en abusent pas. (Groupe de travail sur la stratégie nationale sur l'alcool, p. 13)

- Restreindre les publicités liées à la consommation d'alcool<sup>19</sup> (DeJong et Langford, 2002) et augmenter celles qui prônent la consommation responsable.
- Implanter de courtes interventions motivées et axées sur l'acquisition de compétences (Larimer et Cronce, 2007).
- « Modifier ou élaborer des politiques et des programmes qui incorporent des solutions fondées sur des données probantes afin de réduire les méfaits liés à l'alcool dans les collèges et les universités » (Groupe de travail sur la stratégie nationale sur l'alcool, 2007, p. 34).

Les normes sociales auraient aussi une influence sur la prévention de l'abus d'alcool sur les campus : les pairs constitueraient l'influence la plus forte sur les comportements de consommation d'alcool (voir Perkins, 2002).

### **Les dynamiques de pouvoir et la pression des pairs**

Comme elles le sont dans le reste de la vie en société, les dynamiques de rapports sociaux et de pouvoir sont au cœur des activités d'accueil. Dans ce contexte, elles concernent tout particulièrement les liens qui unissent les hommes et les femmes et les liens qui unissent les nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes aux anciens et anciennes. Cette division inégale du pouvoir s'imbrique aussi à d'autres marqueurs sociaux comme l'âge, la

---

*related problems in the community, as indicated by decreases in the number of off-campus noise ordinance reports filed by police and in the number of calls to a university-maintained hotline for reporting off-campus problems (Gebhardt et al., 2000) » (p. 145).*

<sup>19</sup> Selon d'autres études (voir notamment Saffer, 2002), les publicités sur l'alcool n'ont pas de réel impact sur la consommation, et les bannir constitue une mesure beaucoup moins efficace que de faire de la publicité préventive (*counteradvertising*), laquelle aurait un effet à beaucoup plus long terme sur la population que les autres stratégies.

situation socioéconomique, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou le fait de vivre avec un handicap (Bergeron et coll., 2016). Il convient d'être sensible au rôle central assumé par les enjeux de pouvoir dans le cadre des activités d'accueil. À juste titre, Dias et Sá (2014) font remarquer que « *the issue of power assumes a central role in hazing. Indeed, power is evident not only in the strong hierarchy among its actors (the older students and the freshmen) but also in its structure. Therefore, newcomers conform with their older peers since this reduces the uncomfortable sensations that arise from being a stranger in the university environment* » (p. 450). Massey et Massey (2017) corroborent : « *hazing is carried out most commonly by those in a position of power or authority for the purpose of initiation or acceptance into a group, organization, or team. The newcomers to the group are in a position of relative weakness, and the hazing activities are designed by those with power to wield and demarcate their status* » (p. 49).

Dans leur désir d'intégrer le groupe, des individus peuvent accepter d'accomplir des tâches pour prouver leur engagement (Cimino, 2013, dans Yvo et coll., 2015) et se sentir fiers de ces accomplissements. Dans le contexte de l'enseignement supérieur, « *a significant difference between group member and non-group member concerns authoritarianism (Drout and Corsoro, 2003)* » (Yvo et coll., 2015, p. 7). Selon Frias (2002, dans Yvo et coll., 2015), « *higher education group tended to use academic symbols such as discipline and hierarchy, and aimed to mock them in an irreverent way. If it is true, it could be a lead to inspire new values in hazing group, in order to avoid injuries and deaths* » (p. 8).

La pression des pairs est l'un des éléments clés sur lequel devraient porter la prévention et la sensibilisation. Elle peut être tantôt positive, lorsque les personnes en position de pouvoir utilisent celui-ci pour initier et encourager les bons comportements et démotiver les mauvais, et tantôt négative, lorsqu'au contraire, elle est utilisée à des fins égoïstes ou pour faire subir divers préjudices aux plus vulnérables. À cet égard, Poelman et MacMillan (s.d.) ont rappelé que « *some studies have found that those involved in hazing were also more likely to be involved in positive team-building activities* » (p. 5). Dans le même ordre d'idée, Massey et Massey (2017) ont souligné que la « *peer influence through group dynamics is one of the most powerful factors perpetuating hazing activities. As newcomers become socialized to the group, this peer pressure can lead to conformity of the group norms, which can be both positive and negative* » (p. 49).

La pression des pairs, nous l'avons dit, peut peser extrêmement lourd lorsque vient le moment de consentir à une situation ou à une activité<sup>20</sup>. Il convient ainsi de considérer que tous les nouveaux et toutes les nouvelles

---

<sup>20</sup> D'ailleurs, le consentement du participant ou de la participante n'a aucune valeur légale pour justifier le *hazing* dans la plupart des législations à travers le monde.

membres d'un groupe subissent la pression d'être intégrés et intégrées : ils et elles sont donc plus susceptibles d'affirmer que tout va bien et d'accepter tout ce qu'on leur fait ou leur demande de faire. Il incombe aux membres du groupe qui accueille de veiller à ce qu'aucun préjudice ne soit fait lors de la conception des activités, plutôt que d'adopter une approche ad hoc où l'activité sera arrêtée au premier signe de dommage (Hamilton, 2014). Cela vient de pair avec le développement d'un esprit critique et l'acquisition d'outils pour poser des jugements justes et prendre des décisions éclairées à l'égard de certains dilemmes moraux (Allan et Madden, 2008).

*It is up to those in authority to raise awareness about such peer pressure, and send out a clear message that initiation of any sort will not be tolerated. Interventions to shift such cultures and prevent students from being unwittingly coerced into propagating them further should start early in the year, preferably during orientation, and should involve all levels. Universities need to recognise the danger of allowing certain traditions to reproduce 'dominant discourses' which inevitably construct certain students (the ones who do not wish to participate) in deficit terms. They need to actively foster a sense of belonging and connectedness through transformation of their culture, or run the risk of not transforming dominant discourses and power relations, and excluding certain young people. [...] Such interventions must be ongoing, helping all students develop an understanding of power dynamics so they can identify initiation, regardless of context, understand the effect of hidden coercion, and recognize the potential for harm even apparently innocent activities like serenading can have. It is clear that further change management is necessary to encourage student leaders to devise new, imaginative, alternative activities in their residences to help students integrate and interact socially and to develop the kinds of young people who can lead change, resist group coercion, critically assess current practices and make ethical judgments in the face of moral dilemmas such as these. (De Klerk, 2013, p. 96)*

Plus concrètement, Allan et Madden (2008) proposent ces stratégies :

- « *Develop an understanding of the power dynamics so they can identify hazing regardless of context.*
- *Understand the role that coercion and groupthink can play in hazing.*
- *Recognize the potential for harm even in activities they consider to be « low level ».*
- *Generate strategies for building group unity and sense of accomplishment that do not involve hazing.*
- *Align group membership behavior with the purpose and values espoused by their organization and teams.*
- *Develop leadership skills needed to deal with resistance to change among group members.*
- *Develop critical thinking skills needed to make ethical judgments in the face of moral dilemmas. » (p. 14)*

### **Sur le fait de légiférer**

Les enjeux qui viennent d'être présentés succinctement méritent qu'on leur accorde de l'importance, une importance juste, qui évite les écueils de la banalisation ou de la dramatisation. Ils font signe vers des problèmes qui peuvent se rencontrer, à intensité et à fréquence excessivement variables, dans le contexte des activités d'accueil en milieu universitaire québécois. Ils posent également plus de questions qu'ils n'en résolvent, et jamais nous ne prétendons avoir fait le tour de ces enjeux : au contraire, notre travail de recension se veut un tremplin pour une réflexion collective, un questionnement concerté et de nouvelles recherches, plus exhaustives, sur le sujet. Même si nous avons abordé ici ces enjeux séparément, une erreur à

ne pas commettre serait de tenter de les traiter isolément : ils sont, comme nous l'avons déjà dit, intimement liés les uns aux autres.

Nous tenons également à rappeler qu'il est impératif de faire preuve de la plus grande des rigueurs critiques vis-à-vis de ce qui a été exposé, notamment en raison du contexte d'émergence des travaux recensés, qui diffère à de nombreux égards des contextes des universités québécoises. Un surinvestissement ou une instrumentalisation de quelque forme qu'ils soient des recommandations relevées dans la littérature internationale constituerait une autre grave erreur. Nous aurions souhaité avoir la possibilité d'aborder la problématique des activités d'accueil à risque à partir de travaux québécois. Malheureusement, nous nous sommes heurtés à l'indisponibilité de recherches locales à ce propos.

Par ailleurs, pour les besoins du présent mandat, nous nous sommes davantage attachées à décrire les difficultés potentielles inhérentes aux activités d'accueil à risque. Nous ne pourrions toutefois le répéter suffisamment : la plupart des activités d'accueil ne sont pas à risque. Elles se déroulent sans anicroche et sont porteuses de véritables bénéfices pour les étudiants et étudiantes qui les organisent, ou pour ceux et celles qui y participent. La solution n'est donc pas dans les mesures restrictives ou punitives.

Au moment d'agir, et possiblement, de légiférer, nous invitons une fois de plus à la prudence et nous joignons nos voix à celles d'experts et d'expertes qui ont contesté la pertinence et l'efficacité de mesures coercitives ou répressives.

Ainsi, Chamberlin (s.d.) a affirmé ceci :

*the criminal enforcement approach to hazing is likely to fail because it stands in opposition to students' social norms, and social science scholarship cautions that social norms are often more powerful than legal prohibitions. [...] A second policy problem ignored by the proponents of criminal hazing prohibitions is that broadly defined hazing laws will drive hazing underground. This will make it hard for schools to monitor and intervene, make it less likely that needed medical attention will be sought when hazing results in injury, and decrease student organizations' willingness to be candid with schools in working to reduce instances of hazing for fear of criminal liability. (p. 956)*

De même, Yvo et coll. (2015) ont soutenu ceci :

*First, forbidding it does not appear relevant, mostly because it would remain hidden and thus would be more difficult to follow. Second, it would probably increase group cohesion against hostility (Murphy, 1957), even if it is on a symbolical level, and even if the hostility comes from the law. Third, in the context of higher education, the actors are presumably intelligent, scholar and cultivated. Thereby, it could be profitable to inform them about matters of violence and alcohol, making sure hazers and hazes understand they are responsible for their actions. Finally, if Frias (2002) was right, students tend to take their inspiration in their direct environment. Hence, the fact that students tend to use alcohol and violence during hazing (Waldron & Kowalski, 2009) could be taken as a symptom of our societies, and could invite us to rethink our values and educational habits. (p. 13)*

Finalement, Wrona (2013) rappelle que le

*greatest concern is how badly scare tactics can damage the relationship between students and administrators. Consulting the research, as the prevention model would have us do, we learn that scare*

*tactics can decrease approachability, preventing students from seeking information, advice, and assistance when they genuinely want to address a potential hazing problem. (paragr. 6)*

## Meilleures pratiques

Déplacement et augmentation probable des problèmes liés aux activités d'accueil à risque, envenimement des relations entre les étudiants et étudiantes et les administrations universitaires, diminution des dévoilements liée à la peur des représailles et manque de considération vis-à-vis de la maturité et de l'intelligence dont font preuve les étudiants et étudiantes universitaires ne sont que quelques exemples de pièges que toute mesure répressive devrait veiller à éviter. Le tableau suivant présente des recommandations que nous avons sélectionnées et qui nous apparaissent parmi les plus porteuses dans la littérature scientifique. Pour plus de recommandations du genre ou pour des détails supplémentaires, se référer aux auteurs cités et aux auteures citées dans la section *Bibliographie et lectures suggérées*.

### Intervenir de manière contextualisée

*« Scholars and practitioners of higher education and student affairs must be attuned to the particularities of place. We must consider the local milieu in hazing processes and acknowledge the likelihood of diversity in these processes from place to place. In this way, we will be better able to develop educational programs that account for the cultural contexts within which such activities occur and support the development of a more holistic and richer theoretical understanding of why and how hazing continues to permeate universities and college campuses. » (Massey et Massey, 2017, p. 48)*

*« Identify and address multiple contributing factors : individuals student factors, peer and group-level factor, institutional factors, community factors, public policy and societal influences. » (Langford, 2008, p. 2)*

### Changer la culture et diffuser un message clair et cohérent

*« Develop a clear Systemwide message that helps to influence culture change (it becomes imperative that institutions change the expectations around what is and is not acceptable group dynamics, culture, and behavior; develop messaging specific to the potential harms and consequences of hazing and messages that provide specific direction on desired behavior and instill a culture of care) » (Office of Academic Affairs, 2014, p. 1)*

*« Based on these results, we suggest that efforts to address hazing on college and university campuses need to be targeted more generally to all students in an effort to change campus culture. » (Massey et Massey, 2017, p. 60)*

### Combiner les approches et s'assurer d'inclure les étudiants et étudiantes

*« Design prevention efforts to be more comprehensive than simply one-time presentations or distribution of anti-hazing policies. Focus on helping all students [and] involve all students in hazing prevention efforts. » (Allan et Madden, 2008, p. 14)*

« Le jumelage des approches et des méthodes de prévention est un facteur d'efficacité qui est mentionné régulièrement dans les ouvrages portant sur la prévention et la sensibilisation. » (Rapport BCI, 2016, p. 42)

« *Although effective policy on hazing is important in any organization to try and curb the sting of hazing, implementing policy alone, as indicated by the approach taken by most organizations with seemingly effective hazing policies, may not be enough. Below are a number of solutions to hazing, including effective policy, that can be combined in order to have the most substantial impact on the problem.* » (Poelman et MacMillan, s.d., p. 3)

« Les établissements doivent travailler de concert avec les associations étudiantes afin d'encadrer ce type d'activité, de s'assurer qu'aucune activité à connotation sexuelle ne soit menée et de veiller à ce que le respect des personnes soit toujours une considération prioritaire lors de l'organisation des activités. Les leaders étudiants ainsi que les organisateurs et responsables de ces activités doivent s'engager et collaborer aux efforts de prévention. Une formation de sensibilisation devrait être donnée chaque année aux responsables des initiations et aux organisateurs des événements festifs. Par ailleurs, il est suggéré de remettre un guide sur la bonne conduite d'événements festifs et des limites à ne pas franchir pour ainsi éviter certaines circonstances à risque. » (Rapport BCI, 2016, p. 42)

« *Develop [...] a website to facilitate resource sharing, best practices, honor codes, training modules, hazing prevention efforts, and binge drinking awareness programs.* » (Office of Academic Affairs, 2014, p. 1)

« *Promoting bystander intervention programs that teach students positive ways to notice potentially dangerous situations and to intervene appropriately, especially as it relates to hazing behavior, high-risk drinking, and potential sexual assault.* » (Office of Academic Affairs, 2014, p. 8)

#### **Proposer des alternatives et faciliter le travail des étudiants et étudiantes**

« *Facilitate alternative team-building initiation rites. Trained leaders and adults can facilitate and assist student groups in establishing new team-building activities and initiation rites. Psychological and sociological factors and professional expertise could be employed to encourage groups and help them identify and implement alternative group development techniques. Change without satisfactory alternatives will be resisted and ignored.* » (Hollmann, 2012, p. 20)

« *Provide organizations with a list of team-building activities that foster collaboration, self-esteem, and positive contributions to the community.* » (Office of Academic Affairs, 2014, p. 8)

#### **Augmenter la recherche et poser des actions basées sur des données probantes**

« *Design intervention and prevention efforts that are research-based and systematically evaluate them to assess their effectiveness.* » (Allan et Madden, 2008, p. 13)

« *Collect data on the impact of educational programming and prevention efforts in order to assess the effectiveness of each program.* » (Office of Academic Affairs, 2014, p. 9)

« *However, if we consider as true the fact that hazing is only a visible part of a larger set of the group's activities (Frias, 2002), it would mean we do not have all the information available in order to fully understand the phenomenon.* » (Yvo et coll., 2015, p. 10)

« *Ensure that each component of the initiative has clearly defined goals and objectives that are informed by data and research.* » (Langford, 2008, p. 3)

### 3.3 Guides et politiques des universités du Québec

#### Méthode

La plupart des universités se sont munies de guides ou de politiques d'encadrement pour les activités d'accueil. Nous départageons les guides, qui sont des documents qui prodiguent des informations générales et pratiques, des politiques, qui sont des documents qui présentent un ensemble de règles à suivre ou un énoncé de principes servant à indiquer une ligne de conduite. Les politiques sont, dans une large mesure, plus formelles et astreignantes et elles sont préparées par les universités. Les guides, quant à eux, relèvent la plupart du temps des associations étudiantes et dispensent davantage des conseils qu'ils n'édicte des règles.

Nous avons déployé deux moyens pour mettre la main sur ces documents : 1) un repérage sur le web grâce à l'outil de recherche Google ET via chacun des sites des universités a été effectué en mai 2017 par la coordonnatrice ET par l'assistante de recherche; 2) dans le questionnaire diffusé à l'ensemble des universités et des associations étudiantes, la QUESTION 3.7. requérait des répondants et répondantes qu'ils ou elles indiquent s'ils ou elles possédaient « un document ou un guide pour l'organisation ou l'encadrement des activités d'accueil » et qu'ils ou elles nous fassent parvenir, le cas échéant, ce document par courriel. Cette méthode comporte certes quelques lacunes et n'a pas pour objectif d'indiquer hors de tout doute quelles universités et associations étudiantes disposent de guides et de politiques et lesquelles n'en disposent pas. Il est probable que des documents aient échappé à notre attention, mais la première étape de la démarche a pour avantage de donner une bonne idée de la facilité d'accès à l'information pour quiconque cherche à connaître la réglementation qui s'applique aux activités d'accueil dans son université (étudiants, étudiantes et futurs étudiants, futures étudiantes, comités organisateurs, associations étudiantes, universités, médias, etc.), et ce, en utilisant les mots-clés les plus communs (voir *Terminologie adoptée et langages communs*) ou en se référant aux sites des universités. Au 21<sup>e</sup> siècle, internet est une source d'information que l'on ne saurait minorer : elle est, sinon la source préférée du public étudiant, à tout le moins incontournable.

La recherche sur Google, sur les sites des universités, de même que la QUESTION 3.7. nous ont permis d'avoir accès aux guides des associations étudiantes suivantes :



- *Les activités d'accueil à l'Université Laval. Guide Intégration et responsabilités*, Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval, 2015;
- *Guide pratique pour réussir votre activité d'accueil et d'intégration*, Patrice Séguin, responsable de la Vie étudiante à l'Université du Québec à Chicoutimi, 2015<sup>21</sup>;
- *Guide de l'initiateur*, Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, 2015 (version révisée qui nous a été transmise : *Guides des responsables des activités d'accueil*, FAÉCUM, 2017);
- *Guide pour les organisateurs des activités d'intégration*, Université de Sherbrooke, s.d.;
- *Le Programme d'Intégration des Nouveaux Étudiants de Polytechnique*, Comité du PINEP, 2017<sup>22</sup>;

et aux politiques des universités suivantes :

- *Document d'information à l'intention des facultés et des associations étudiantes pour la rentrée 2017. Activités d'intégration organisées par les associations étudiantes à l'intention des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants*, Direction des services aux étudiants de l'Université Laval, s.d.;
- *Guide des normes et consignes pour l'encadrement des événements spéciaux*, Université de Montréal, 2017;
- *Principes directeurs de l'UdeS pour les activités d'intégration*, Université de Sherbrooke, s.d.;
- *Directive sur les activités sociales avec consommation d'alcool organisées par les associations étudiantes*, Université de Sherbrooke, 2016;
- *Politique sur le bizutage et les pratiques d'initiation inappropriées*, Université McGill, 2006;
- *Code des droits et des obligations, article 29J*, Université Concordia, 2010;
- *Consignes générales à observer lors d'activités étudiantes sur les campus de l'UQAM*, Services à la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, s.d.<sup>23</sup>
- *Principes directeurs pour les activités étudiantes à HEC Montréal*, HEC Montréal, s.d.<sup>24</sup>

---

<sup>21</sup> Bien que ce document n'ait pas été préparé par une association étudiante, il s'apparente plus à un guide qu'à une politique, pour les raisons évoquées précédemment.

<sup>22</sup> Ce programme d'intégration n'est pas un guide à proprement parler, mais plutôt une page web : <http://www.pinep.aep.polymtl.ca/> où l'on retrouve *Le petit guide du nouveau 2016, 2017*.

<sup>23</sup> Le document traite de toutes les activités organisées à l'UQAM et non spécifiquement des activités d'accueil.

<sup>24</sup> Le lien qui redirige vers le document fait mention d'un code de conduite lié aux activités d'intégration. Or, le document traite des activités en général.

- *Principes directeurs de l'École de technologie supérieure pour l'organisation des activités d'intégration*, École de technologie supérieure, 2017;
- *Code de conduite concernant les activités étudiantes \*incluant les activités d'intégration et d'initiation*, Université du Québec à Rimouski, 2009;
- *UQAR – Campus de Lévis, Activités d'intégration automne : principes directeurs*, Université du Québec à Rimouski, s.d.;
- *Guide sur l'encadrement des activités sociales et festives*, Université du Québec en Outaouais, 2014.

## Contenu des guides et des politiques disponibles sur le web

Les guides et les politiques répertoriés présentent de nombreuses similitudes. Nous consacrerons cette section du Rapport à décrire partiellement leur contenu et à fournir des exemples particuliers<sup>25</sup>. Un résumé et une analyse par thèmes ont de nouveau été privilégiés.

La plupart des guides et des politiques, disponibles en format PDF, sont divisés en sections : une description contextuelle, un exposé des objectifs poursuivis par les activités d'accueil, un énoncé des valeurs cardinales devant présider à leur organisation et des règles à suivre pour assurer leur bon fonctionnement. Ils abordent aussi des questions relatives à la sécurité des personnes ainsi qu'aux responsabilités et exigences à l'égard des organisateurs et organisatrices ou des associations étudiantes et aux rôles de chacun et chacune.

Certains guides et politiques incluent en plus une liste de questions essentielles qui se veut un moyen rapide et efficace de s'assurer que rien n'a été omis. D'autres sont assortis de ressources complémentaires. Par exemple, le *Guide pour les organisateurs des activités d'intégration* de l'Université de Sherbrooke vient de pair avec, entre autres, une Feuille de contrôle pour le Service de sécurité ou une Demande de permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Les descriptions contextuelles exposent les raisons d'être des documents, leurs destinataires et des définitions de termes. Dans presque tous les guides et politiques, il est fait mention du caractère traditionnel des activités d'accueil, qui sont perçues comme faisant partie intégrante de la culture des universités occidentales. L'on parle aussi de l'inquiétude, justifiée ou non, qui accompagne les activités d'accueil et qui émane tantôt des universités, tantôt des participants et participantes. Dans le *Guide Intégration et responsabilités*, la CADEUL

---

<sup>25</sup> Il est à noter qu'en raison de l'obsolescence rapide des sources du web et du renouvellement régulier des documents, il se peut que certaines informations aient changé ou ne soient plus à jour. Certaines pratiques décrites pourraient également ne plus correspondre à ce qui se fait à l'heure actuelle dans les établissements.

(2015) définit les activités d'accueil comme étant multiformes : elles peuvent comprendre « une visite des lieux d'étude, l'organisation de compétitions amicales ou inclure diverses festivités ».

Les objectifs des activités d'accueil sont : d'intégrer les étudiants et étudiantes à la vie universitaire, de permettre le développement d'un sentiment d'appartenance, de favoriser et de stimuler la connaissance des pairs, de provoquer la rencontre des professeurs et professeures ou des étudiants et étudiantes des années antérieures, de faciliter le développement de l'entraide (UQAC, s.d.) et d'accélérer la connaissance du campus et de ses ressources (Université Laval, s.d.). Les activités d'accueil seraient ainsi « cruciales », mais leur mauvaise préparation ou un mauvais processus de réalisation contrevien[drait] grandement à une intégration adéquate des nouveaux » (CADEUL, 2015). Pour la directrice et le directeur de programme de premier cycle de l'Université Laval, « l'accueil et l'intégration des étudiants sont reconnus comme des facteurs importants de la réussite des études. C'est une responsabilité partagée par tous les membres de la communauté universitaire pour que l'expérience pour un étudiant soit des plus positives et mène à sa réussite » (Guide de la directrice et du directeur de programme de premier cycle, s.d.).

Selon les guides et les politiques, certaines valeurs doivent être au cœur des activités d'accueil et la toute première est celle du respect : « ce respect se manifeste par le libre choix dans la participation aux activités ainsi que par la préservation de la dignité physique et morale des individus » (CADEUL, 2015). En plus du respect fondamental de la personne, les activités d'accueil devraient respecter l'environnement et les lieux et ne contrevenir à aucune des réglementations en vigueur dans les universités (Université de Sherbrooke, s.d.; HEC, s.d.).

La question de la responsabilité est encore une fois, dans les guides et politiques, très ambiguë. Dans certains guides, l'on soutient que les associations étudiantes demeurent en tout temps responsables vis-à-vis de l'université et imputables légalement des activités d'accueil – et des plaintes reçues, le cas échéant –, et ce, même quand l'organisation des activités est confiée à un comité (Université Laval, 2017). L'Université du Québec à Montréal soutient pour sa part que la responsabilité civile est engagée par trois instances : les individus, l'organisation et les associations. Sur le plan judiciaire, chacun et chacune peut être « incriminé[e], avant, durant et après l'activité pour toute action douteuse ou contraire aux bonnes mœurs qu'il aura posée durant son implication dans l'événement » (UQAM, s.d.).

Quant aux règles à observer pour assurer le bon fonctionnement des activités et la sécurité des personnes, elles varient légèrement d'un établissement à l'autre : chaque université est responsable d'établir la procédure imposée aux organisateurs et organisatrices des activités d'accueil et aux associations étudiantes. Le *Guide des normes et consignes pour l'encadrement des événements spéciaux* rappelle que « la réglementation qui encadre la tenue d'événements spéciaux dans les édifices publics est multiple. Elle provient de codes

provinciaux, de règlements municipaux et des politiques et règlements institutionnels » (Université de Montréal, 2017). Les procédures imposées par l'Université Laval et l'Université de Sherbrooke nous apparaissent exemplaires.

Par exemple, considérant les nombreuses activités d'intégration organisées lors de la rentrée, l'Université Laval impose une procédure d'organisation en cinq étapes détaillées, dont voici les intitulés (un « guichet unique » assure la logistique nécessaire à ces multiples activités, lequel est pris en charge par la Direction des services aux étudiants) :

- créer le comité organisateur;
- rencontrer le doyen ou la doyenne de la faculté d'appartenance ou son représentant ou représentante;
- transmettre le projet d'activités<sup>26</sup> au doyen ou à la doyenne de la faculté et au Comité des activités d'intégration<sup>27</sup>;
- envoyer l'information sur les activités d'intégration aux nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes;
- suivre la formation de prévention des activités à connotation sexuelle dans les activités d'intégration (s.d.).

Dans certaines universités, ces étapes sont sanctionnées par la signature d'un document, qui prend la forme d'une lettre d'engagement de responsabilité. C'est le cas notamment de l'Université du Québec à Montréal (2015) et de l'Université de Sherbrooke (s.d.).

Toujours à l'Université Laval, un sondage électronique est acheminé aux nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes pour recueillir leur perception et appréciation au sujet des activités d'accueil qu'ils ou elles ont vécues. La Direction des services aux étudiants assure ensuite un suivi auprès de la direction de chaque faculté et des associations étudiantes dont les activités d'intégration auraient fait l'objet de plaintes ou de résultats négatifs au sondage.

Les guides et les politiques listent aussi des éléments ou activités qui sont à proscrire expressément des activités d'accueil et de consignes qui ont un caractère obligatoire. En voici quelques-uns : la nudité totale ou partielle ou les déguisements qui ne tiennent pas compte de l'intégrité ou de la dignité des nouveaux étudiants

---

<sup>26</sup> À l'Université de Sherbrooke, le programme d'activité doit obtenir une double autorisation (Division des services de sécurité et Secrétariat de la faculté) (s.d.).

<sup>27</sup> Ce Comité, formé de la Direction des services aux étudiants, du Service de sécurité et de prévention, du Bureau des événements campus et de la CADEUL a pour mandat de sensibiliser les associations étudiantes aux impacts des activités d'intégration; de sensibiliser la communauté universitaire à la tenue de ces activités et des responsabilités qui en découlent; de créer une communication entre les membres du comité et favoriser un partenariat entre les différents secteurs; de soutenir les responsables dans la mise en œuvre des activités et assurer un suivi (Direction des services aux étudiants, 2016).

et nouvelles étudiantes; les activités qui impliquent des sévices physiques, des matières répugnantes ou le déclenchement de phobies ou de peurs chez les participants et participantes; le fait de dormir dans les locaux de l'université; les substances potentiellement allergènes; les activités qui entrent en conflit d'horaire avec des cours; l'utilisation des réseaux sociaux pour diffuser des photos ou du matériel électronique sans l'autorisation préalable des participants et participantes; les activités à caractère sexuel, dégradantes ou humiliantes<sup>28</sup>; l'appel à l'autorité et la présence d'« anciens<sup>29</sup> » perturbateurs ou d'« anciennes » perturbatrices; les activités d'incitation à la consommation d'alcool (« le calage »); les activités pouvant altérer les installations, etc. La *Politique sur le bizutage et les pratiques d'initiation inappropriées* de l'Université McGill interdit formellement « toute forme de bizutage ou toute activité d'initiation inappropriée à l'intérieur des locaux ou des terrains [appartenant à l'Université McGill], ainsi que dans tout contexte universitaire » (McGill, 2007). Elle s'applique à « tout type d'activités, notamment l'orientation pour les activités et les programmes scolaires, sportifs ou parascolaires » (McGillm 2007), et ce, que les participants consentent à y participer ou non<sup>30</sup> (McGill, 2007). Le *Code des droits et des obligations* de l'Université Concordia comporte un article qui interdit « le bizutage ou toute autre forme d'épreuve ou d'initiation imposée aux nouveaux venus dans une organisation étudiante ou encore la tenue de tout divertissement ou jeu associé à l'entrée dans une telle organisation, si ces activités occasionnent ou risquent d'occasionner un danger physique, des blessures physiques ou une situation dégradante ou déshonorante physiquement ou psychologiquement dommageable pour la personne qui doit s'y prêter » (Université Concordia, 2010).

Certaines universités ou associations étudiantes proposent des alternatives à ces interdictions. L'on recommande entre autres une visite du campus, du département et des services utiles, des jeux permettant

---

<sup>28</sup> À ce sujet, la CADEUL (2015) affirme que « chaque année, cette problématique revient lors des activités d'intégration et souvent donne mauvaise image à l'organisation, au département, ainsi qu'à l'Université. De graves conséquences peuvent subvenir [sic] à la suite de ce type d'activité et l'organisation peut être tenue responsable, allant jusqu'à des comparutions devant le comité de discipline ou la mise en probation de l'association étudiante reliée à l'activité ». Cette information confirme ce qui a déjà été dit dans la section *Tour d'horizon de la couverture médiatique*.

<sup>29</sup> La présence des « anciens » et « anciennes » est fréquemment identifiée comme une situation à risque et exige des personnes responsables de l'organisation qu'elles soient vigilantes au moment de prévoir et de contrôler l'accès aux activités d'accueil. L'Université de Sherbrooke (s.d.) a mis en place une mesure de contrôle : avant le début des activités, tous les anciens et toutes les anciennes (peu importe leurs rôles) doivent signer un engagement de respect des *Principes directeurs de l'UdeS pour les activités d'intégration*. Dans son *Guide Intégration et responsabilités*, la CADEUL (2015) stipule que tous les « anciens » doivent être « conscients du rôle et de l'influence qu'ils détiennent sur les nouveaux étudiants ».

<sup>30</sup> La politique de « tolérance zéro » aurait été mise en place à la suite d'attouchements sexuels survenus en 2005 en contexte d'initiation (*La Presse*, 2017). En 2017, après qu'un autre incident de nature sexuelle soit survenu, Ollivier Dyens, député à la vie étudiante et aux apprentissages, a toutefois admis que l'Université McGill n'avait pas réussi à tenir sa promesse de « tolérance zéro » (*The Globe and Mail*, 2017), parce que certaines situations demeurent hors du contrôle des universités.

aux étudiants et étudiantes de mieux s'orienter dans les pavillons, des activités permettant aux étudiants et étudiantes de mieux se connaître et d'échanger, etc. (Université Laval, s.d.). Bref, l'on suggère des options positives d'accueil et de renforcement des liens (McGill, 2007).

Parmi les guides soumis par les associations étudiantes, celui de la FAÉCUM nous a semblé particulièrement complet. Il s'agit d'un outil qui vise à ce que les étudiants et étudiantes ne perdent pas le droit d'organiser des initiations<sup>31</sup>. En un seul document, il regroupe toutes les informations et les règlements pertinents pour que les activités se déroulent bien. Il prodigue plusieurs conseils pratiques et stratégies pour chacune des situations pouvant survenir en contexte d'initiation (avant, pendant et après).

Voici quelques éléments distinctifs du document qui le font se démarquer des autres guides et politiques recensés :

- le guide offre des conseils techniques : il détaille, à titre indicatif, chacune des étapes devant être accomplies pour une bonne planification des activités;
- une seule personne doit être nommée responsable de l'initiation : elle doit avoir en main son accréditation Action Service<sup>32</sup>, acquise dans le cadre de la formation du même nom, et elle doit suivre la formation d'Encadrement des événements spéciaux offerte par la Direction de la prévention et de la sécurité;
- la FAÉCUM est responsable de la logistique et de la coordination de toutes les activités ayant lieu sur le campus durant les semaines d'initiation : réservation de terrains, obtention des permis d'alcool, repérage de matériel. Elle joue également un rôle de prévention, de soutien et d'information;
- une procédure est établie en cas de présence d'un média externe ou d'une personne suspecte qui prend des photos;
- des annexes exposent différentes mesures préventives et de traitement : description et intervention pour les cas d'insolation, d'état d'ivresse, de blessure ou de situation dangereuse.

---

<sup>31</sup> Dans son *Guide de l'initiateur* produit en 2015 et disponible sur le web, la FAÉCUM se targue d'être la dernière association universitaire au Québec à avoir le droit d'organiser des initiations sur le campus de l'Université de Montréal. La terminologie employée contribue à distinguer d'emblée ce guide des autres guides et politiques : par exemple, on présente les « acteurs » et leurs rôles respectifs sous les vocables « initiés » ou « initiateurs ». À la suite des réponses au questionnaire, on a porté à notre attention un nouveau guide, datant de février 2017. La version révisée s'intitule *Guide des responsables des activités d'accueil* et la terminologie a été modifiée pour se conformer à celle de l'ensemble des universités.

<sup>32</sup> Il s'agit d'une formation dispensée par Educ'Alcool, en présentiel ou en ligne, qui enseigne aux propriétaires et directeurs ou directrices d'établissement ainsi qu'à leurs employés et employées leurs responsabilités professionnelles et légales, tout en les aidant à dépister et à gérer les clients et clientes qui boivent trop.

À la lumière des guides et des politiques rendues disponibles par les associations étudiantes et les universités, nous proposons une énumération des situations qui apparaissent le plus à risque et une synthèse, sous forme de liste, des meilleures pratiques autour des trois thématiques noyau du Rapport.

Sans s'y limiter, les guides et les politiques font ressortir les SITUATIONS À RISQUE suivantes, sans égard pour leur ordre d'importance :

- la présence des anciens ou anciennes;
- des situations ou des activités qui font appel à l'autorité ou au lien de dépendance des nouveaux et nouvelles vis-à-vis des anciens et anciennes;
- une utilisation inconsidérée des photos et des médias sociaux;
- des activités inadaptées à la température;
- des lieux qui ne sont pas propices aux activités ou sécuritaires parce qu'ils comportent des risques de chute, de noyade ou de perte dans l'espace alloué (boisé);
- des costumes inadéquats parce que dégradants physiquement ou psychologiquement ou dommageables pour la personne qui doit les revêtir (costumes trop volumineux ou encombrants);
- des costumes à thème militaire ou à motif d'armée ou des éléments de costume qui imitent des armes;
- la nudité partielle ou totale;
- la consommation d'alcool ou de drogues (et tout ce qui peut y inciter, par exemple, les jeux de « calage » ou plus sournoisement, la pression des pairs);
- le recours à des aliments potentiellement allergènes;
- l'utilisation d'objets qui peuvent être dangereux (par exemple, des objets contondants pour les activités ou des contenants en verre pour l'alcool);
- des jeux qui touchent le visage;
- des activités qui, par leur nature ou leur durée, peuvent mener à l'épuisement des participants et participantes;
- toute activité qui touche de près ou de loin à la sexualité, ou, plus largement, à la distinction entre les genres;
- toute activité avec une connotation raciale;
- les activités pouvant altérer les installations de l'université;
- les activités qui engagent des frais trop importants;
- les activités qui ne respectent pas l'environnement (par exemple, celles qui engendrent du gaspillage alimentaire).

Pour la thématique PRÉVENTION ET SENSIBILISATION, les guides et les politiques disent avoir mis en place les meilleures pratiques suivantes :

Pour les organisateurs et organisatrices et les associations étudiantes :

- tenir compte des étudiants et étudiantes dont l'admission a eu lieu à la session d'hiver (il est reconnu que le taux d'abandon est plus élevé chez les étudiants et étudiantes qui débudent leurs études universitaires à la session d'hiver [Université de Sherbrooke, s.d.]);
- élire le comité organisateur en assemblée générale ou en conseil d'administration et prévoir un mécanisme pour qu'il rende régulièrement des comptes à l'association étudiante lors de l'organisation;
- bien définir le rôle et les responsabilités de chaque membre du comité organisateur et de l'association étudiante;
- s'arrimer à la planification le plus tôt possible, étant entendu que le succès des activités d'accueil est proportionnel aux efforts consacrés à leur planification;
- organiser une rencontre préparatoire avec les anciens et anciennes, avec la participation d'un représentant ou d'une représentante facultaire (on peut, par exemple, suggérer aux anciens et anciennes de se joindre aux activités plus tard dans la journée ou seulement en soirée);
- organiser une « prévente » de billets pour contrôler l'accès aux activités;
- considérer un système de distribution d'un nombre préétabli de coupons pour la consommation d'alcool;
- fournir des directives claires sur la prise et la diffusion de photos pendant l'activité et sensibiliser aux risques de poursuite basée sur l'atteinte à la vie privée;
- fournir des installations qui facilitent la tenue d'activités écoresponsables;
- prévoir la mobilisation et la participation de témoins actifs, de « sentinelles » ou de « vigiles » pour la tenue des activités.

Pour les universités :

- imposer une plage horaire et un temps limite pour le déroulement des activités d'accueil;
- former un comité interdisciplinaire pour les activités d'accueil;
- imposer une procédure d'organisation claire des activités d'accueil, supervisée par des instances compétentes et qui prévoit une approbation d'un projet ou d'un programme d'activités le plus exhaustif possible (incluant un croquis de l'aménagement des lieux), ainsi que l'obligation de participer à différentes formations;
- fournir une liste d'activités recommandées ou d'alternatives aux activités prohibées;
- imposer une formation spécifique pour la prévention et la sensibilisation aux violences à caractère sexuel;



- mettre de l'avant la campagne *Sans oui, c'est non!* et recommander fortement aux associations d'utiliser le logo pour leur matériel promotionnel;
- bien définir le rôle des intervenants et intervenantes des services et s'assurer que les organisateurs et organisatrices puissent avoir accès facilement auxdits intervenants et auxdites intervenantes;
- faire signer aux organisateurs et organisatrices et aux anciens et anciennes une lettre d'engagement;
- aider les associations étudiantes à financer leurs activités;
- favoriser l'usage de termes comme « activités d'accueil » ou « activités d'intégration » en raison de la connotation associée au terme « initiations ».

Pour la thématique SÉCURITÉ DES PERSONNES, les guides et les politiques proposent les meilleures pratiques suivantes :

Pour les associations étudiantes (pour certaines mesures, la responsabilité est partagée avec les universités) :

- éviter tout ce qui peut induire à la surconsommation d'alcool (par exemple, autoriser seulement la consommation des boissons à base de malt et non les alcools forts);
- s'assurer que les membres du comité organisateur demeurent sobres et dument identifiables (l'on propose aussi de nommer une personne responsable dont la parole fait office de loi pour la durée des activités);
- désigner une personne responsable de s'assurer de l'âge légal des participants et participantes durant toute la durée des événements;
- cesser de servir de l'alcool au moins une heure avant la fin des activités et prévoir des aliments riches en amidon et en protéines;
- obtenir le bon permis d'alcool savoir que la loi interdit de vendre de l'alcool à une personne en état d'ivresse;
- s'assurer du déplacement sécuritaire des gens intoxiqués (cela implique d'être au courant des moyens de retour que les participants et participantes ont prévus : autobus, conducteurs désignés et conductrices désignées, endroits où dormir, partenariats avec des organismes comme Tolérance Zéro, ainsi que de prévoir un service de surveillance des clés);
- servir la boisson dans des contenants en aluminium ou en plastique avec couvercle;
- avoir une petite caisse à portée de main pour payer des taxis ou des billets d'autobus à ceux et celles qui n'auraient pas prévu leurs déplacements;
- s'assurer que les organisateurs et organisatrices de l'évènement connaissent les effets des différentes « drogues du viol » afin de pouvoir en détecter la présence pendant l'évènement;

- s'assurer d'un nombre suffisant de personnes qualifiées pour les soins d'urgence et s'assurer qu'elles sont connues des responsables et des participants et participantes et facilement identifiables (par exemple, grâce au port d'un dossard);
- s'assurer d'avoir toujours à portée de la main une trousse de premiers soins et de connaître les numéros d'urgence;
- engager, si nécessaire, des agents et agentes de sécurité, notamment pour les activités de plus de cent personnes ou pour celles qui se terminent après 23 heures;
- intervenir immédiatement pour faire cesser tout comportement qui met en danger la sécurité, l'intégrité ou le respect d'une personne ou celle d'un groupe;
- remettre à chaque participant et participante une cocarde d'identification ou un bracelet sur lequel apparaissent ses coordonnées pour contrôler l'accès aux activités (l'on peut aussi y inclure les coordonnées d'un service de raccompagnement et d'un contact d'urgence);
- planifier en début de journée les activités et les jeux qui demandent plus d'habileté;
- vérifier l'état des lieux avant d'installer le matériel en s'assurant de leur régularité et de leur conformité aux normes de sécurité;
- avoir un « plan B » qui permette d'adapter les activités en fonctions de la température et des risques qui y sont associés;
- souscrire, pour les associations considérées comme OBNL, à une assurance responsabilité civile;
- diffuser de l'information aux participants et participantes, avant, pendant et après l'évènement sur les moyens d'assurer leur sécurité (ex. : garder sa consommation à vue ou sortir et revenir en groupe, en ne laissant personne derrière);
- proscrire toutes les activités comportant un risque, réel ou potentiel, qu'il soit lié ou non aux situations à risque précédemment énumérées.

Pour la thématique RÉTROACTION ET GESTION DE PLAINTES, les guides et les politiques affirment appliquer les meilleures pratiques suivantes :

Pour les associations étudiantes :

- tenir un registre de tous les évènements et interventions effectuées pendant les activités et en informer le président ou la présidente de l'association étudiante le plus tôt possible;
- évaluer la perception des participants et participantes à la suite des activités d'accueil pour recueillir leur appréciation des évènements;
- fournir un rapport d'activités destiné aux organisateurs et organisatrices des activités d'accueil subséquentes, qui présente les points forts et les points à améliorer.

Pour les universités :

- évaluer la perception des participants et participantes à la suite des activités d'accueil pour recueillir leur appréciation des évènements;
- prévoir un organe de gestion de plaintes anonyme connu des participants et participantes (cet organe devrait proposer différentes manières de formuler des plaintes).

Ces multiples façons de faire constituent autant d'exemples qui devraient servir à inspirer les établissements et les associations étudiantes, et ce, en fonction de leur contexte particulier. Si elles peuvent sembler nombreuses, l'on s'accordera pour dire que la majorité d'entre elles tombent sous le sens et qu'elles reflètent déjà ce qui a cours dans les universités, de façon plus ou moins formalisée. Leur formulation ou leur mode de concrétisation peuvent naturellement varier d'un établissement à l'autre. La plupart de ces façons de faire apparaissent comme des initiatives concrètes positives, qui ne sauraient être appliquées intégralement ou à la manière d'une recette miracle, mais qui devraient plutôt être réfléchies, triées et adaptées à l'échelle des campus, pour être au diapason de leur réalité et de leur culture.

## 4 Résultats de la collecte d'information

### 4.1 Mode de collecte d'information 1 – Questionnaire en ligne

#### Méthode

<b>Outil :</b>	<b>Qualtrics<sup>33</sup></b>
<b>Échéancier :</b>	<b>Du 24 mai au 16 juin 2017</b>
<b>Échantillon de l'envoi initial :</b>	<b>79 destinataires <u>POUR REDISTRIBUTION À L'INTERNE</u>, dans les 19 universités du Québec (19 membres des services des communications et 60 membres de l'exécutif des associations étudiantes occupant le plus haut palier de représentation dans l'établissement<sup>34</sup>)</b>
<b>Nombre de répondants et répondantes :</b>	<b>104 répondants et répondantes, 60 questionnaires recevables (24 questionnaires provenant des membres de l'exécutif des associations étudiantes, 36 provenant des services de l'établissement ciblés et 44 jugés non recevables<sup>35</sup>)</b>

Le 24 mai 2017, un courriel<sup>36</sup> a été distribué dans les 19 entités morales ayant un statut d'université au Québec. Nous avons procédé en deux envois : un premier courriel a été acheminé à un ou une membre de la direction du service des communications de chacune des universités. Ce courriel requérait que le ou la destinataire redistribue le message contenant le lien vers le questionnaire ouvert au service de sécurité et de prévention, au bureau ou centre en matière de harcèlement (si applicable), au service des résidences, aux intervenants et intervenantes des services aux étudiants et étudiantes, à l'ombudsman (si applicable) et à tout autre service jugé pertinent. Ces instances avaient été identifiées dans le contrat ministériel comme étant susceptibles d'être concernées par la question des activités d'accueil. Un second courriel a été transmis à plusieurs membres des exécutifs des associations étudiantes occupant le plus haut palier de représentation de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle (avec

---

<sup>33</sup> Pour une version Word du questionnaire distribué, voir Annexe 2.

<sup>34</sup> Rappelons que les « associations étudiantes » ciblées par la consultation sont celles qui occupent le plus haut palier de représentation dans l'établissement, sauf indication contraire. Dans cette partie, l'expression « les associations étudiantes » réfère donc toujours aux associations étudiantes susnommées.

<sup>35</sup> Pour les critères de recevabilité, se référer à la page 64 du Rapport.

<sup>36</sup> Voir en Annexe 1 le courriel transmis aux différents services des communications (très similaire à celui envoyé aux membres des exécutifs des associations étudiantes occupant le plus haut palier de représentation).

prière de rediffuser à l'interne). L'objectif de cette première distribution : rejoindre un maximum de personnes touchées de près ou de loin par la prévention et la sensibilisation, la sécurité des personnes et la rétroaction et la gestion de plaintes dans le contexte des activités d'accueil.

À la suite de ces deux premiers envois, un suivi téléphonique, par courriel et par Facebook (un moyen privilégié par les associations étudiantes) régulier et rigoureux a été effectué par la coordonnatrice et par l'assistante de recherche, avec pour but de nous assurer d'obtenir, à minima, un questionnaire rempli par un ou une membre de l'exécutif d'une association étudiante de premier cycle ET un questionnaire rempli par un ou une membre des services préalablement cités, et ce, pour chacune des universités. Cet objectif a été atteint, exception faite de l'INRS, de l'ÉNAP<sup>37</sup>, de la TÉLUQ et de l'Institut Armand-Frappier. Pour ces quatre universités, l'on nous a répondu que la question des activités d'accueil ne se posait pas (université à distance, de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle uniquement, etc.), et la non-complétude du questionnaire nous est apparue, dans ces cas, tout à fait justifiée.

L'objectif principal du questionnaire, en adéquation avec la demande ministérielle, était de documenter, très largement, les situations à risque et les meilleures pratiques de prévention et d'intervention dans le contexte des activités d'accueil en milieu universitaire. Nous ne souhaitons pas comparer entre elles les universités, pas plus que nous ne voulions confronter les réponses des répondants et répondantes d'un même établissement. Pour pouvoir brosser ce portrait et obtenir des réponses nombreuses et reflétant une variété de perspectives, nous avons privilégié un questionnaire de type ouvert. Or, ce genre de questionnaire et le mode de distribution que nous avons choisi rendent impossibles le suivi exhaustif de la distribution du questionnaire ainsi que le contrôle de l'échantillon entrant. Les universités et les associations étudiantes ont d'ailleurs opté pour des méthodes de complétude du questionnaire variées, par exemple, nous faire parvenir un seul questionnaire pour l'ensemble des services ou illustrant la position commune des membres d'une même association étudiante. La réponse des universités et des associations étudiantes n'est donc pas uniforme (par exemple, dans certains établissements, nous avons observé une participation de dix répondants et répondantes et plus, alors que dans d'autres établissements, nous ne comptabilisons qu'un seul répondant ou une seule répondante). Les répondants et répondantes n'ont pas non plus une connaissance équivalente des activités d'accueil. Les résultats montrés ci-après représentent donc exclusivement le point de vue des répondants et répondantes au questionnaire, lesquels et lesquelles appartiennent à l'échantillon cible, tous critères confondus, sans discrimination de provenance et sans égard pour les proportions. La seule distinction que nous

---

<sup>37</sup> Un questionnaire rencontrant les critères de recevabilité a toutefois été acheminé par un membre de l'exécutif de l'association de l'ÉNAP. Nous l'avons considéré dans les résultats.

avons opérée a consisté, pour l'analyse, à départager les réponses des associations étudiantes de celles des services des établissements. Les résultats ne peuvent donc en aucun cas être généralisés et ils ne sont pas non plus issus de moyennes à partir desquelles l'on pourrait procéder à des inférences, par exemple, affirmer que 50 % des universités du Québec possèdent un guide pour l'encadrement des activités d'accueil. Parce que nous voulions rendre compte des perceptions et des connaissances, plus ou moins approfondies, des répondants et répondantes, tous les questionnaires considérés recevables se sont vus attribuer une valeur égale, sans égard à l'incohérence parfois observée dans les réponses, au sein d'une même université ou à la représentativité inégale d'un établissement à l'autre. De même, aucun jugement n'a été porté quant à l'expertise ou à la réputation de la source. Comme l'intérêt principal réside dans la partie qualitative du questionnaire, nous inscrivons cette impossible généralisation à la liste des limites du présent travail.

Le questionnaire a été conçu à l'origine par des membres du conseil d'administration de *Sans oui, c'est non!* Il a par la suite été modifié par la coordonnatrice de recherche, avec le concours de l'assistante de recherche. Le questionnaire comprenait six sections : informations générales, collaborations et partenariats, actions de prévention et de sensibilisation, sécurité des personnes, rétroaction et gestion de plaintes, meilleures pratiques à développer et propositions. La plupart des questions, à réponse simple ou à réponses multiples, incluaient un espace pour fournir des commentaires complémentaires; ces commentaires, de même que les questions à développement, constituent la substance vive du questionnaire. Les répondants et répondantes n'avaient pas l'obligation de répondre à toutes les questions. Ils et elles pouvaient choisir de ne pas répondre à certaines d'entre elles et de poursuivre le questionnaire. D'autres questions permettaient aux répondants et répondantes de nous faire parvenir de la documentation provenant de leur université en lien avec les activités d'accueil (guides, politiques, documents de travail utilisés à l'interne, résultats d'enquêtes, etc.).

Pour être considéré comme valide, un questionnaire devait répondre à tous les critères de recevabilité :

- être identifié, minimalement, par le nom d'une association étudiante ou par celui d'un service;
- être complété à plus de 80 %;
- ne pas constituer un doublon (dans ces situations, nous avons sauvegardé uniquement le questionnaire le plus récent).

La partie *Présentation des résultats* propose une présentation descriptive visuelle de réponses parmi les plus saillantes obtenues aux questions à réponses simples ou multiples. Les figures présentées portent l'intitulé « Selon les répondants et répondantes au questionnaire », pour rappeler que ces figures sont le reflet de la perception et des connaissances des répondants et répondantes uniquement et que les données qu'elles illustrent, bien qu'intéressantes, ne sauraient être extrapolées.

La partie *Analyse* propose une synthèse des réponses obtenues aux questions à développement. À partir d'une première grille composée des thématiques centrales du Rapport (SITUATIONS À RISQUE, PRÉVENTION ET SENSIBILISATION, SÉCURITÉ DES PERSONNES ET RÉTROACTION ET GESTION DE PLAINTES), la coordonnatrice et l'assistante de recherche ont procédé, séparément, à la lecture approfondie des réponses à développement. Elles ont créé, toujours individuellement et de manière inductive, des sous-catégories thématiques<sup>38</sup>. La coordonnatrice et l'assistante de recherche ont ensuite regroupé les réponses similaires, créant une nouvelle sous-catégorie chaque fois qu'une réponse non formulée jusqu'alors émergeait. Elles ont finalement mis en commun leur analyse respective. Certaines sous-catégories ressortent de la presque totalité des questionnaires, parfois sous plusieurs thématiques (par exemple, les violences à caractère sexuel ou la consommation d'alcool reviennent presque systématiquement dans chacune des thématiques); d'autres sont plus marginales. Comme l'objectif, encore une fois, n'était pas de comparer les répondants et répondantes entre eux ou entre elles, mais bien d'offrir un panorama général eu égard aux thématiques évoquées, les réponses ne sont pas accolées à leurs auteurs et auteures ou à leur université ou association étudiante d'appartenance. Cette mesure de confidentialité a permis aux répondants et répondantes de s'exprimer librement. Plusieurs nous ont d'ailleurs fait part de leurs inquiétudes à ce sujet. L'analyse est présentée suivant les quatre thématiques phares du Rapport. Lorsque nous référons à une question en particulier, nous indiquons son numéro dans une parenthèse, à même le texte.

---

<sup>38</sup> Pour l'analyse des résultats, les réponses fournies par les associations étudiantes et celles obtenues de la part des services des établissements ont été différenciées. Or, comme les sous-thématiques sont extrêmement similaires entre les deux groupes de répondants et répondantes, nous n'avons pas conservé cette distinction dans la présentation de l'analyse.

## Présentation des résultats

### Informations générales

Figure 1. Nombre de répondants et répondantes par établissement (1.3.)

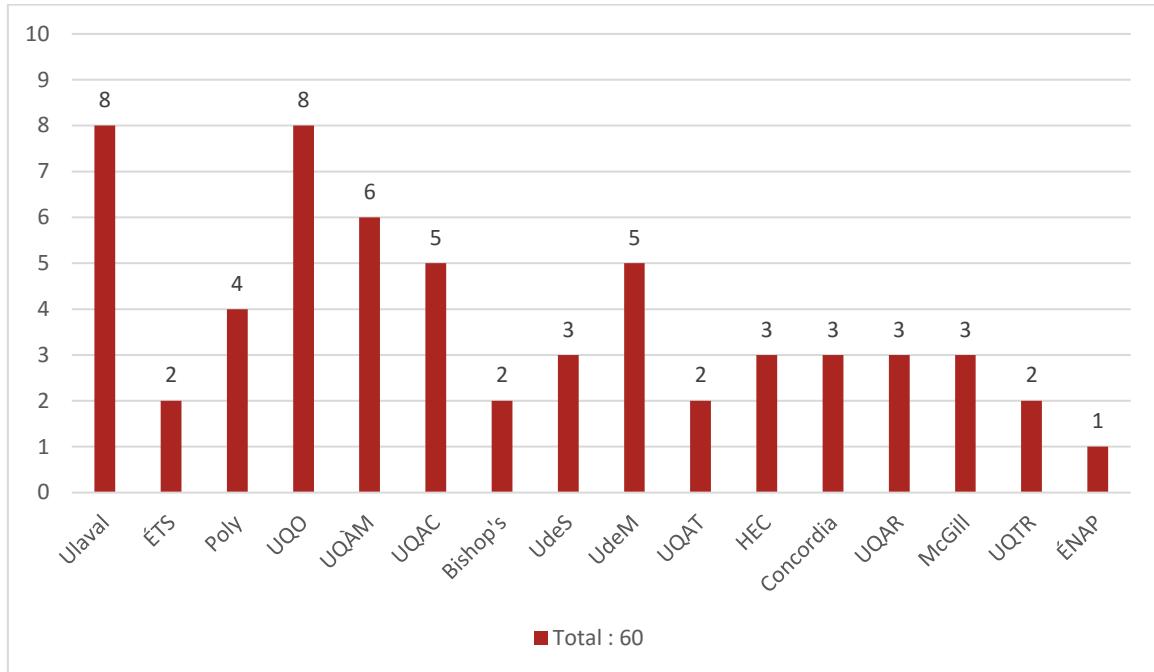
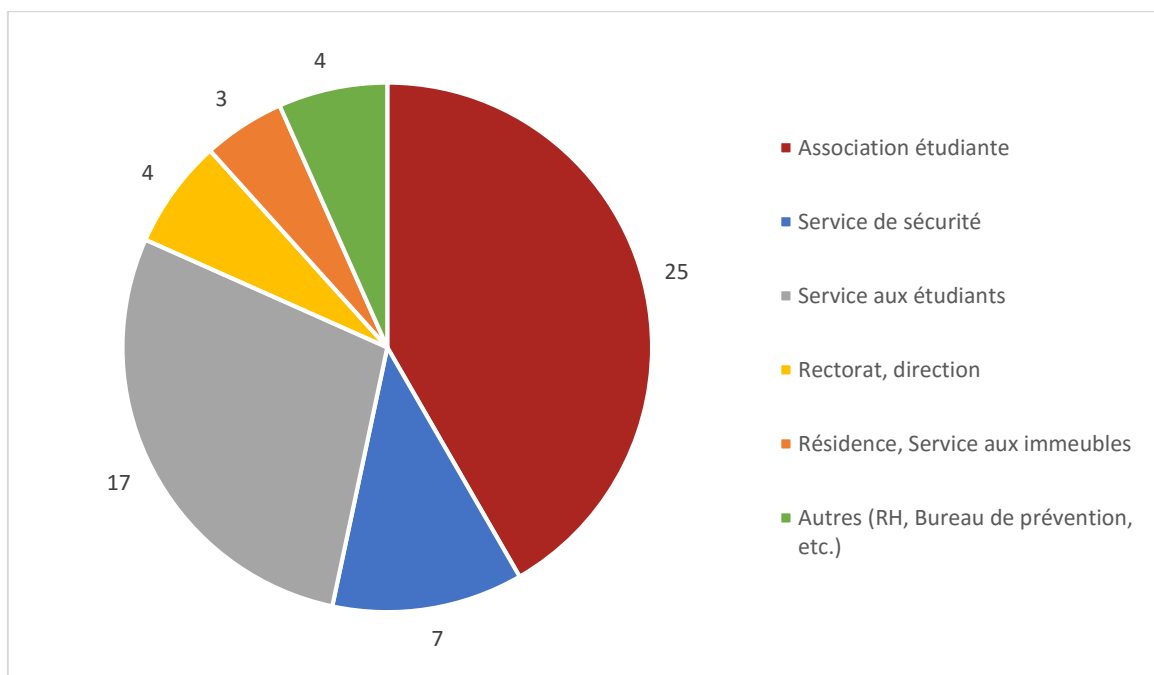
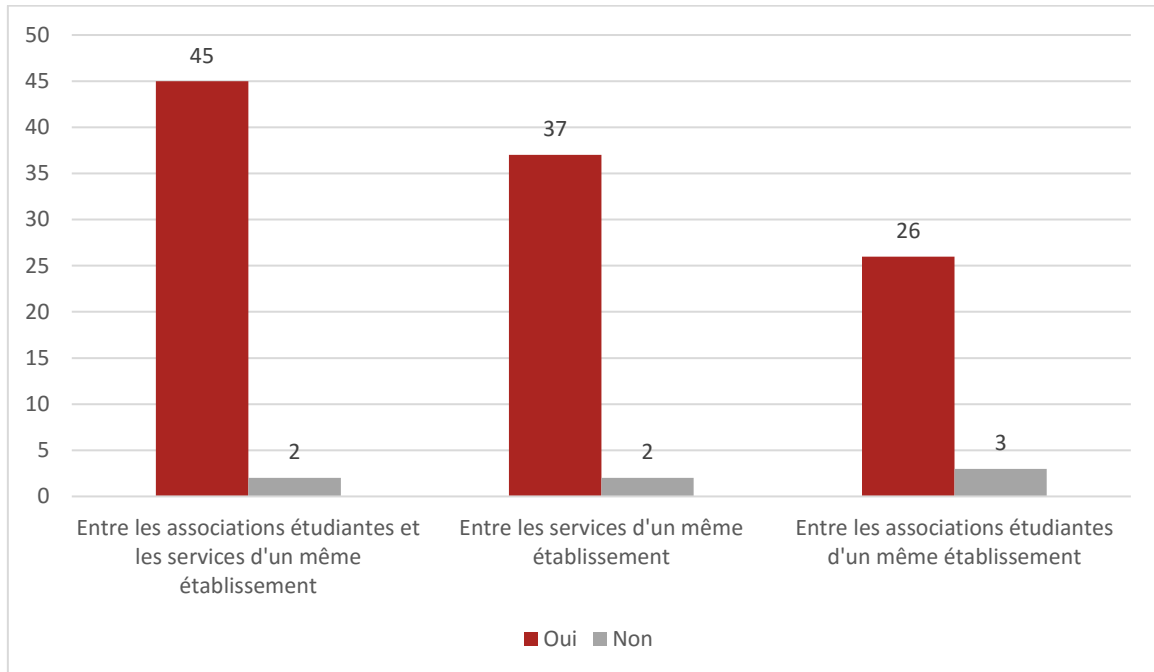


Figure 2. Unité des répondants et répondantes, en nombre (1.4.)

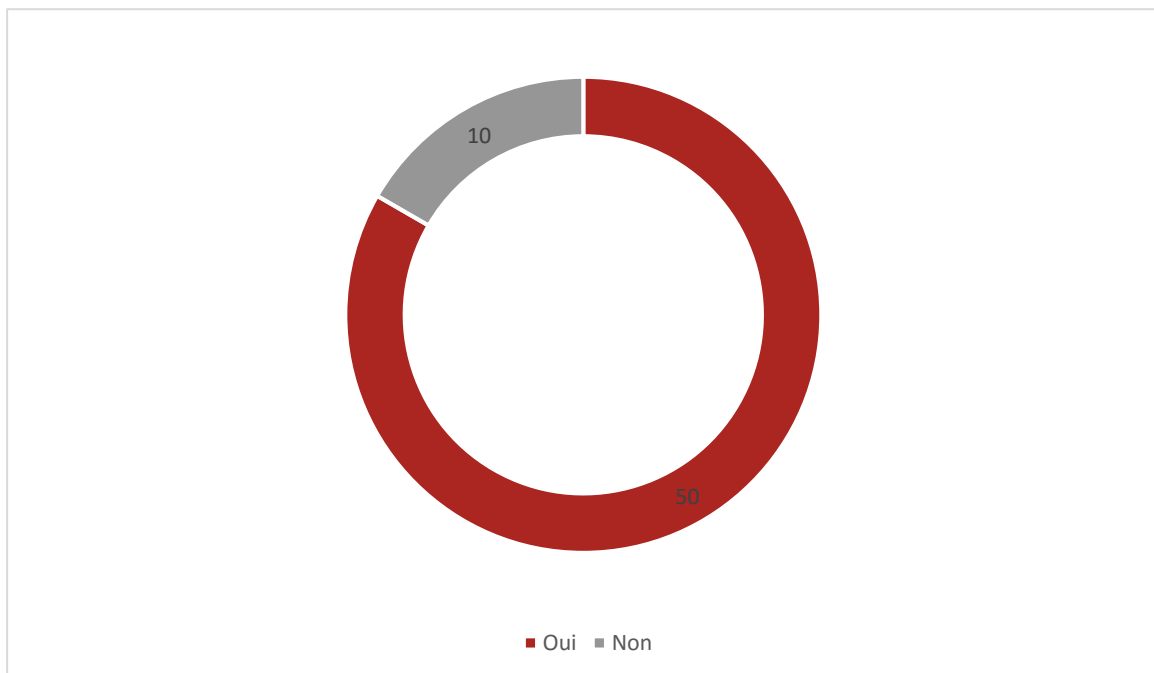




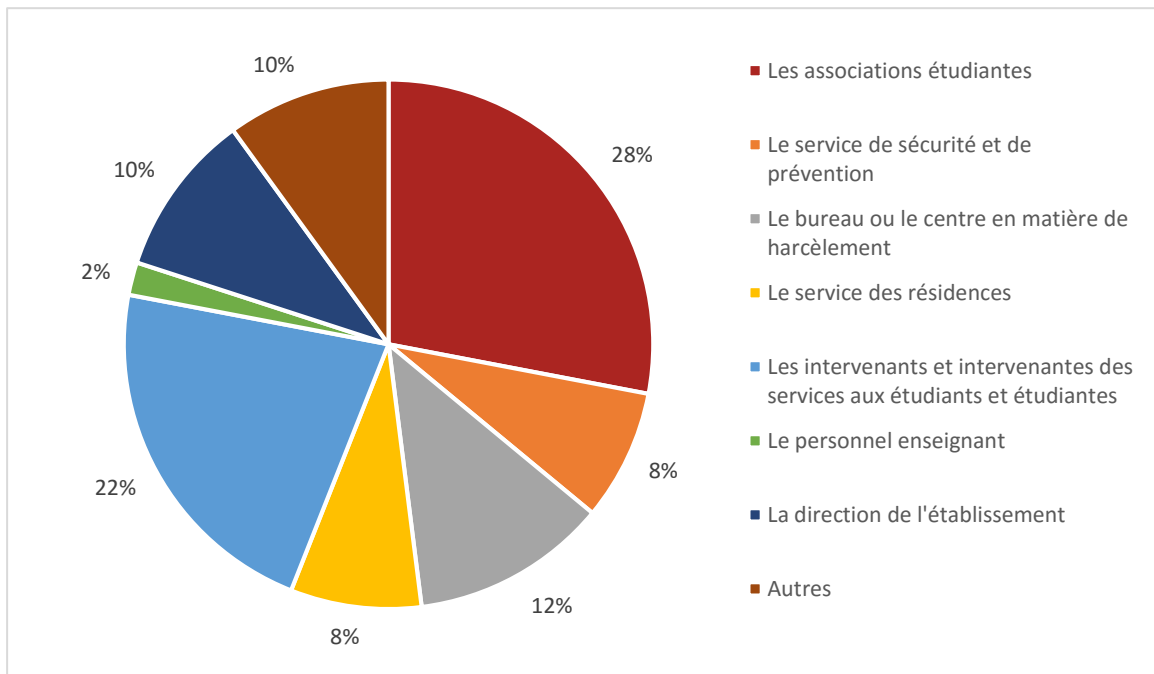
**Figure 3. Répartition des répondants et répondantes, en nombre, qui ont affirmé que des collaborations sont établies pour la prévention et la sensibilisation dans leur établissement (2.1.)**



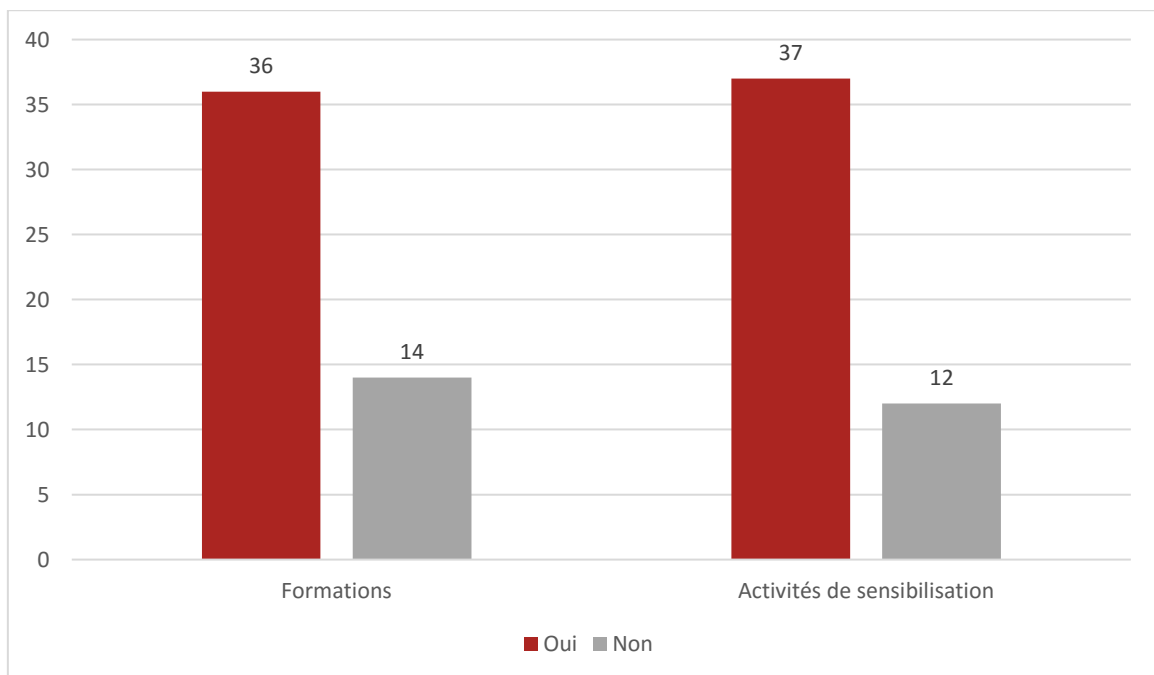
**Figure 4. Répartition des répondants et répondantes, en nombre, qui ont affirmé que des collaborations sont établies pour la prévention et la sensibilisation avec la direction de leur établissement (2.2.)**



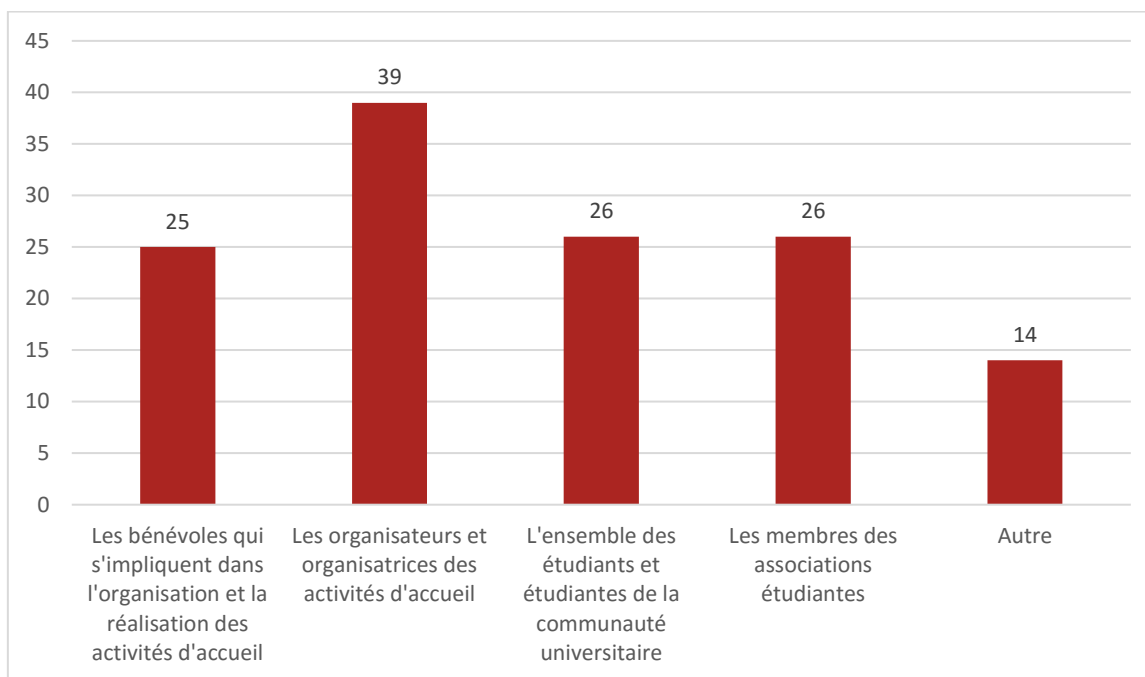
**Figure 5. Ressources qui sont chargées, selon les répondants et répondantes, en pourcentage, des actions de prévention et de sensibilisation dans le cadre des activités d'accueil (3.1.)**



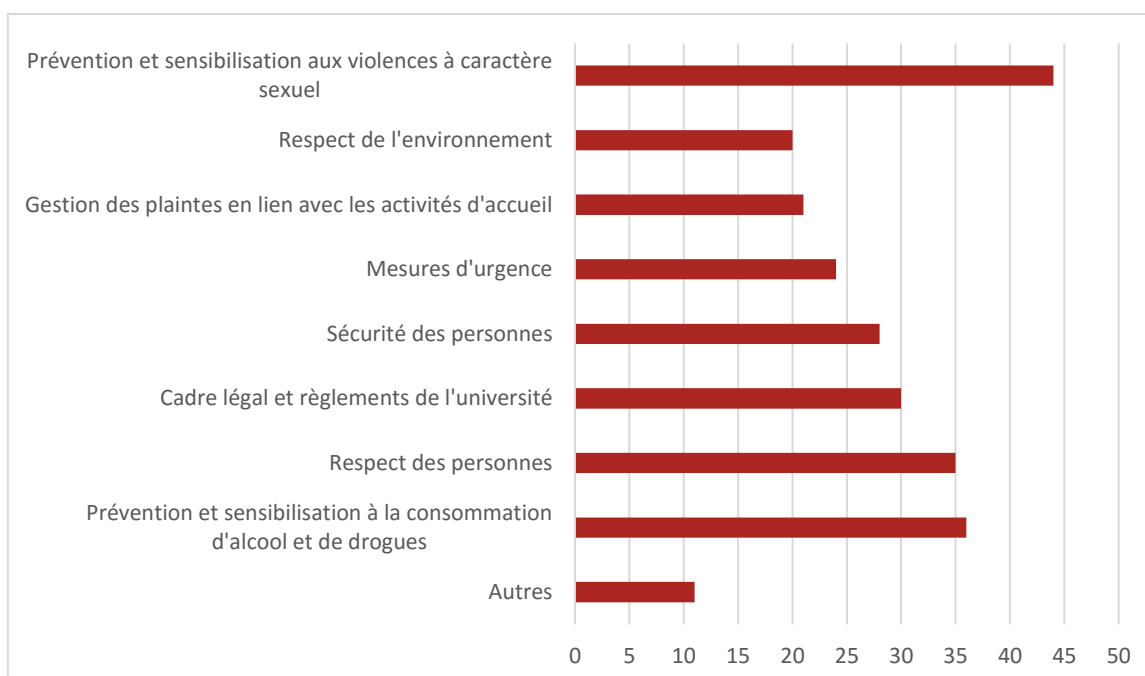
**Figure 6. Répartition des répondants et répondantes, en nombre, qui ont affirmé que des formations et/ou des activités de sensibilisation sont réalisées en lien avec les activités d'accueil (3.2.)**



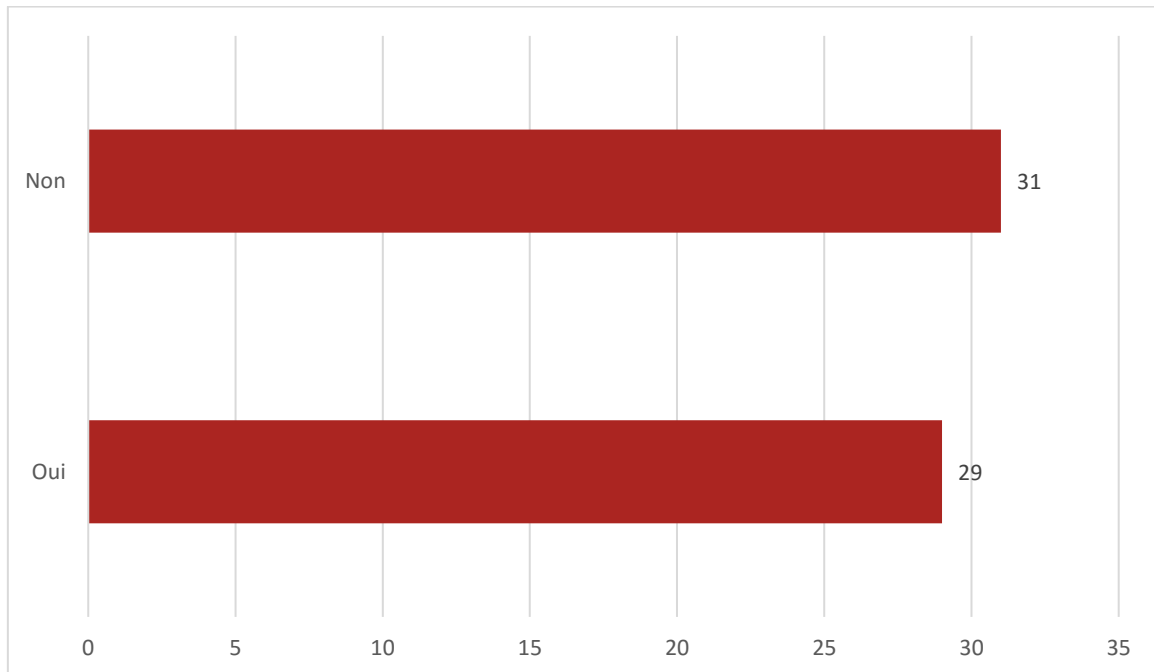
**Figure 7. Personnes ciblées par les formations et les activités de sensibilisation dans le cadre des activités d'accueil, selon les répondants et répondantes, en nombre**



**Figure 8. Identification du contenu abordé lors des formations ou des activités de sensibilisation, selon les répondants et répondantes, en nombre (3.2.3.)**



**Figure 9. Répartition des répondants et répondantes, en nombre, qui ont affirmé que leur université ou association étudiante détient un guide pour l'organisation et l'encadrement des activités d'accueil (3.7.)**



**Figure 10. Répartition des répondants et répondantes, en nombre, qui affirment que les différentes actions de prévention et de sensibilisation font l'objet d'une évaluation (3.8.)**

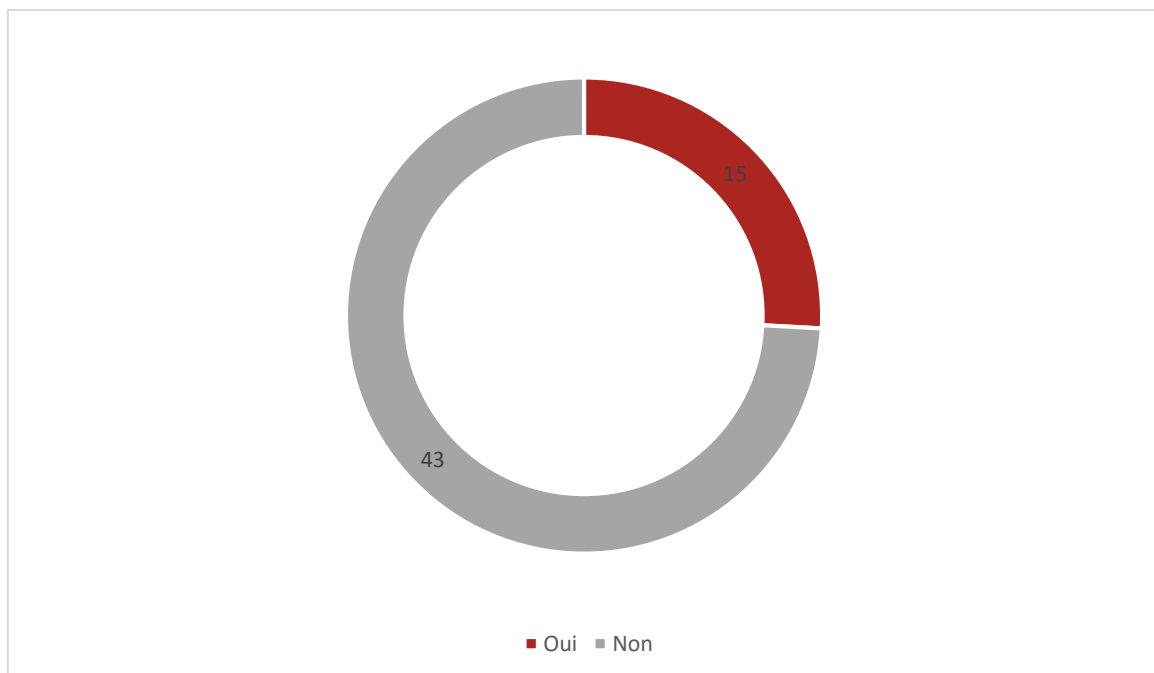


Figure 11. Taux de succès, en pourcentage moyen, des actions de prévention et de sensibilisation, tel que perçu par les répondants et répondantes (3.8.3.)

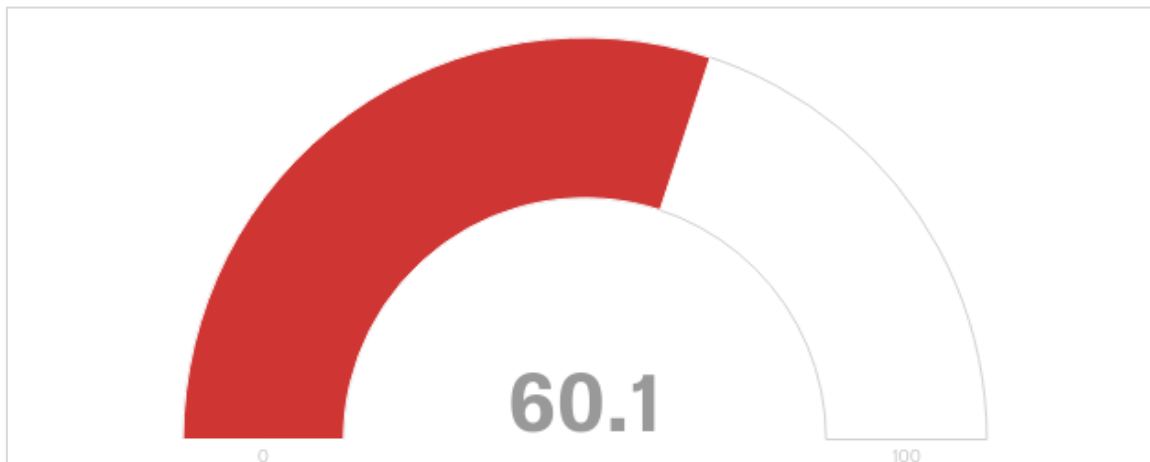
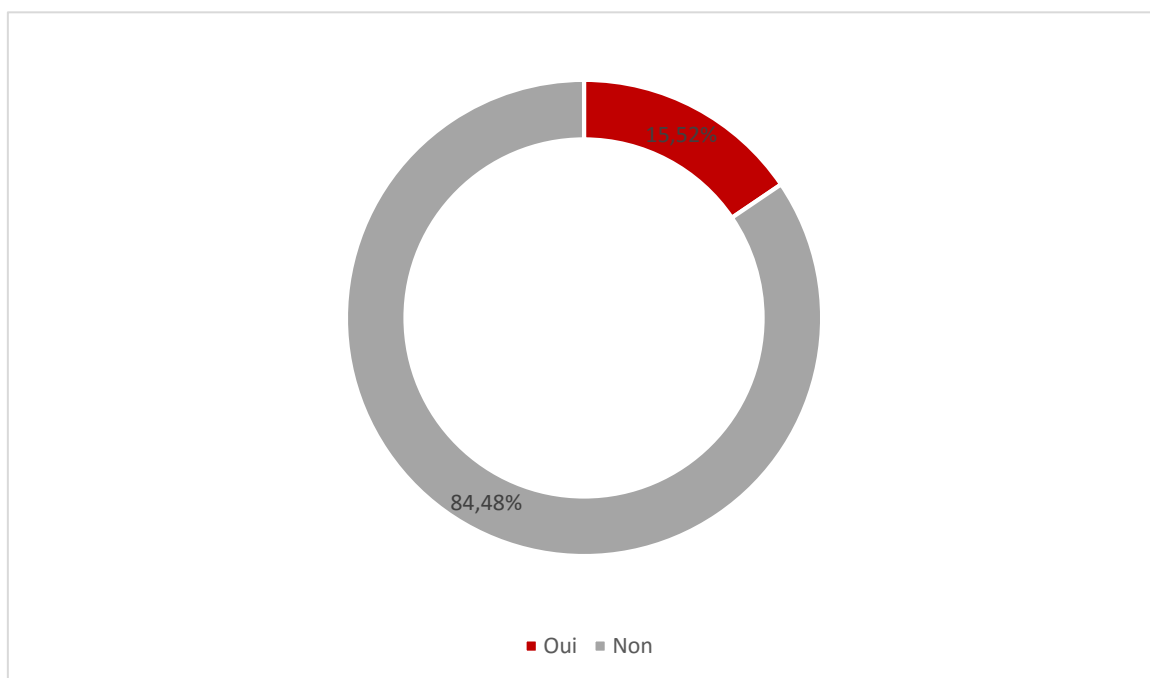
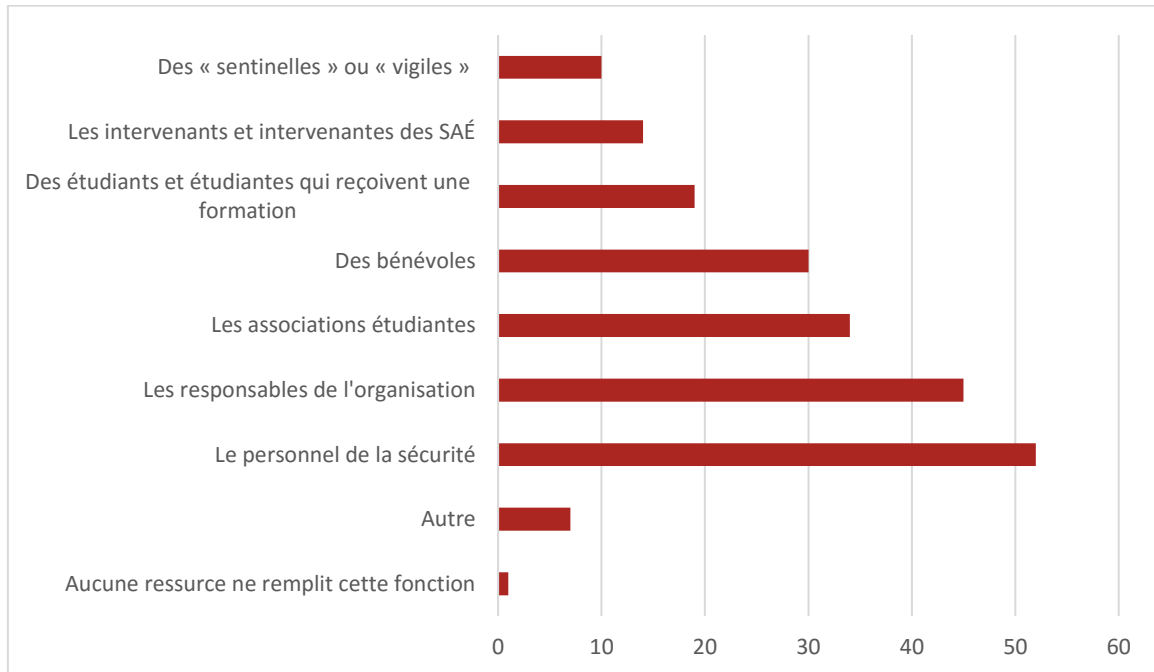


Figure 12. Répartition des répondants et répondantes, en pourcentage, qui envisagent d'autres actions de prévention et de sensibilisation autour des activités d'accueil (3.9.)



**Figure 13. Ressources chargées d'assurer la sécurité des personnes dans le cadre des activités d'accueil, selon les répondants et répondantes, en nombre (4.1.)**



**Figure 14. Répartition des répondants et répondantes, en nombre, qui affirment que les différentes mesures de sécurité font l'objet d'une évaluation (4.7.)**

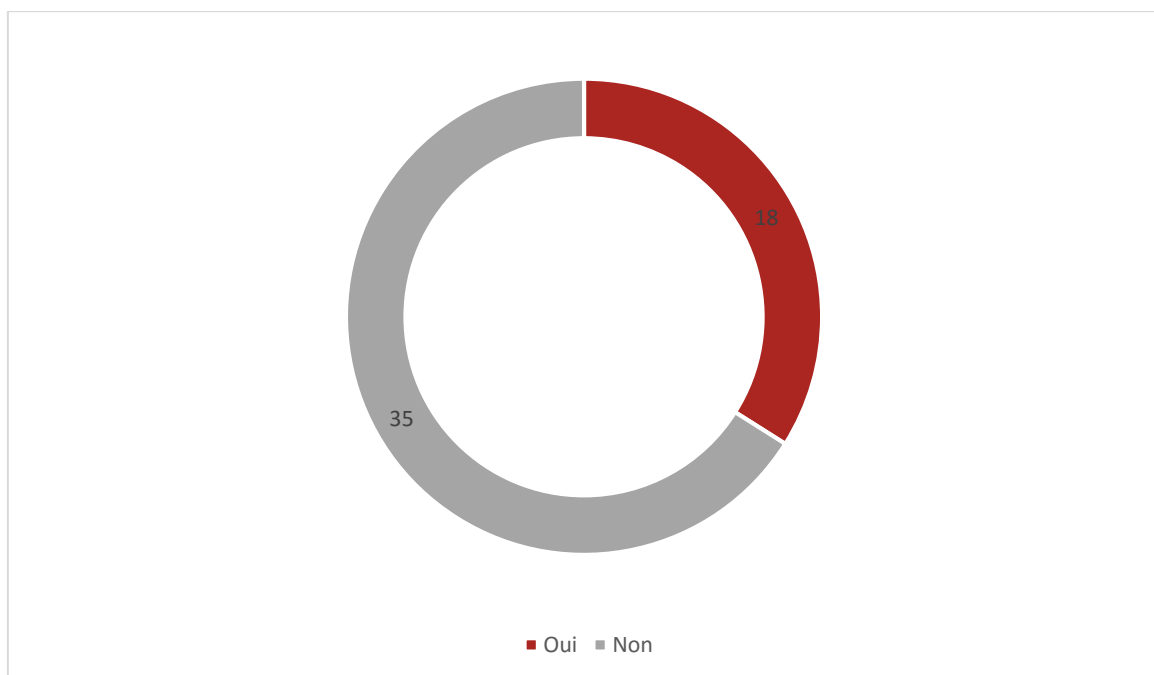


Figure 15. Taux de succès, en pourcentage moyen, des mesures de sécurité mises en place dans le cadre des activités d'accueil, tel que perçu par les répondants et répondantes (4.7.3.)

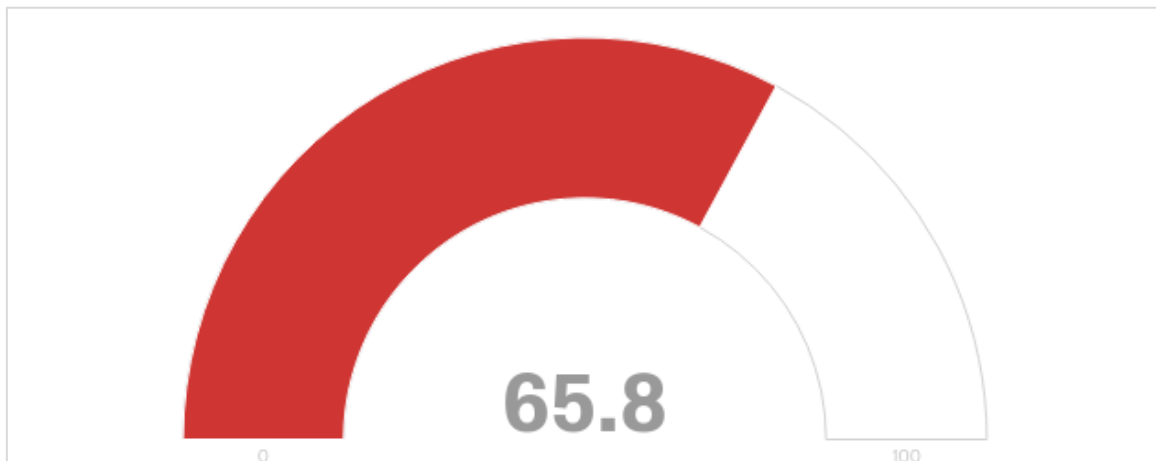


Figure 16. Répartition des répondants et répondantes, en pourcentage, qui envisagent d'autres mesures de sécurité à l'occasion des activités d'accueil (4.8.)

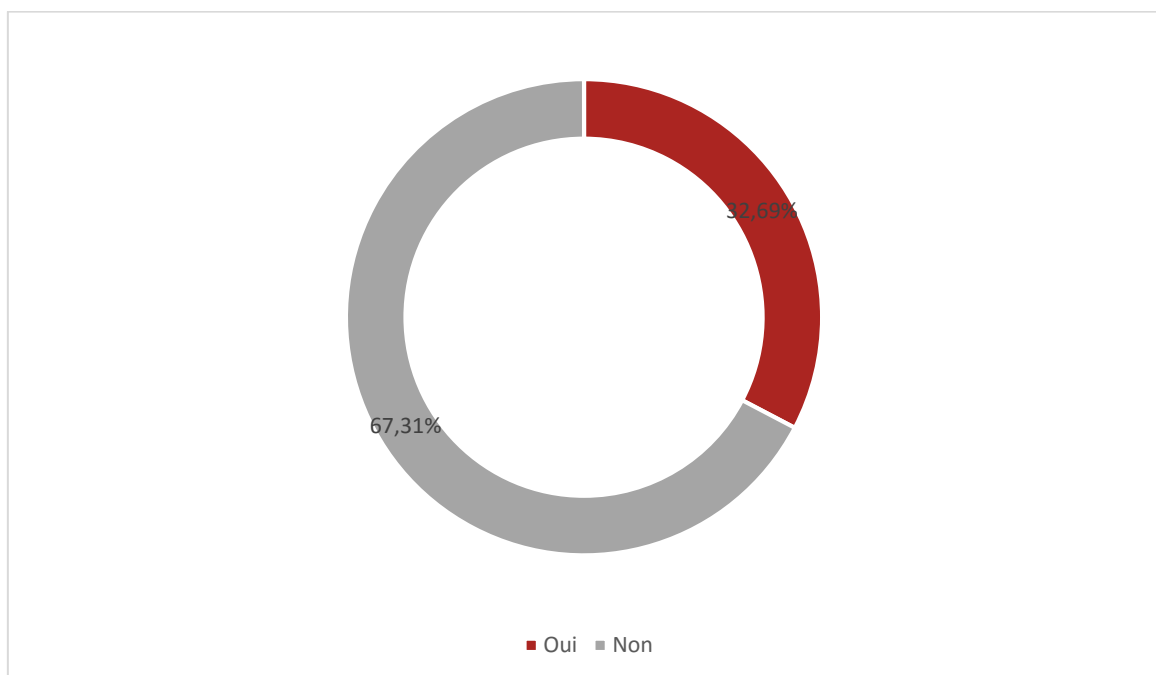


Figure 17. Répartition des répondants et répondantes, en nombre, qui affirment que des plaintes sont déposées à leur unité en lien avec les activités d'accueil (5.1.)

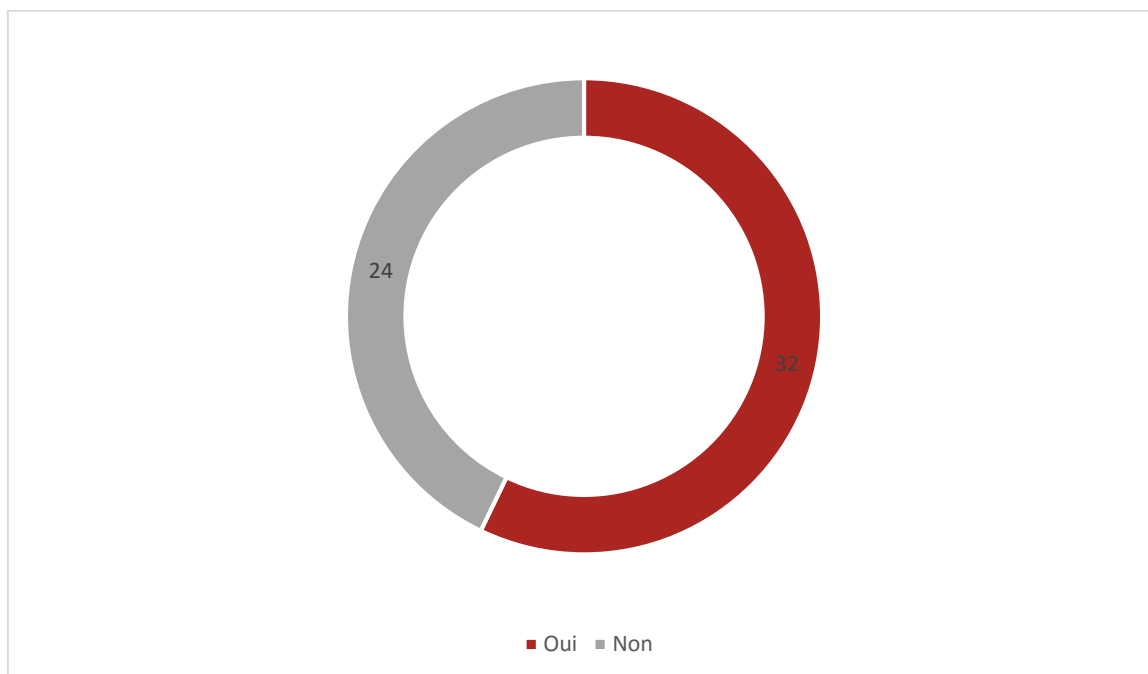
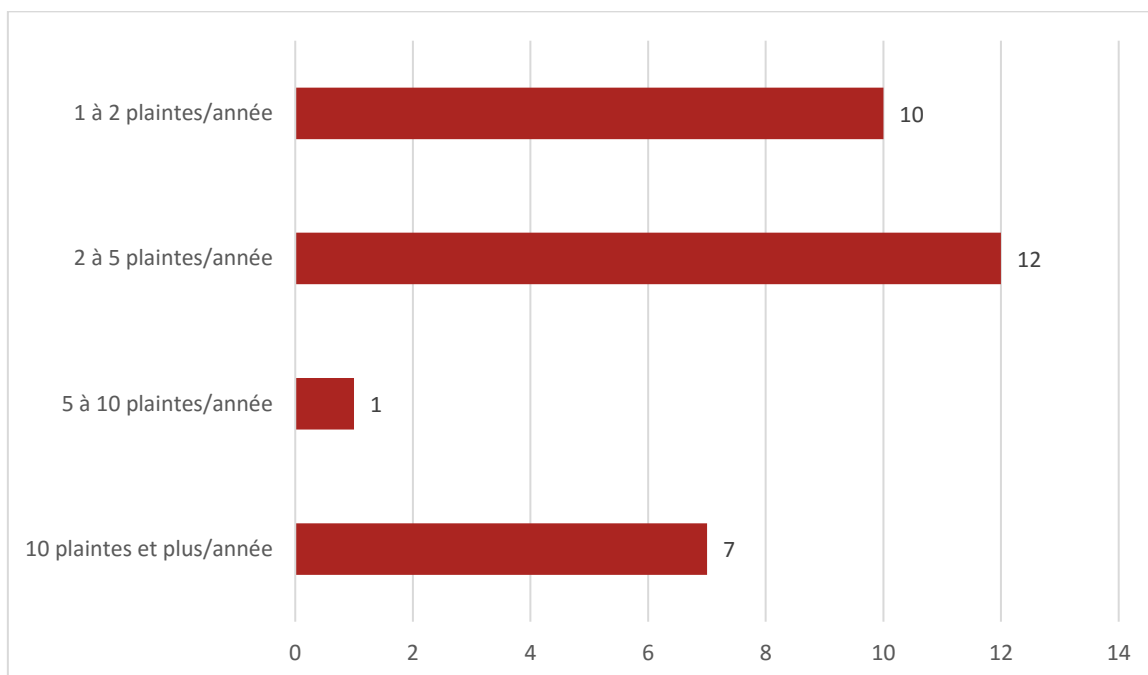
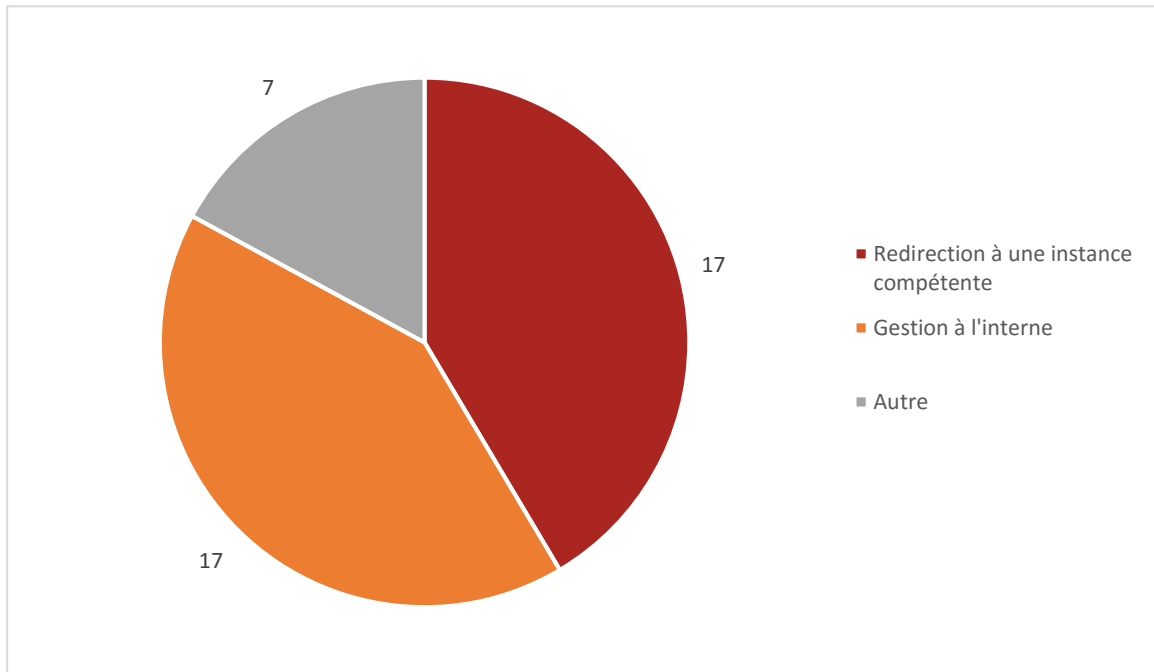


Figure 18. Nombre de plaintes reçues à leur unité, selon les répondants et répondantes, en nombre (5.1.2.)





**Figure 19. Processus de gestion de plaintes appliqué, selon les répondants et répondantes, en nombre (5.1.3.)**



## Analyse

### Situations à risque

Lorsque qu'on les questionne sur les situations qui leur apparaissent le plus à risque lors des activités d'accueil (4.2.), les répondants et répondantes évoquent presque unanimement les activités qui se déroulent hors campus : on mentionne par exemple les activités qui ont lieu dans les bars, dans les logements étudiants, dans des chalets ou sur des terrains de camping loués pour l'occasion. Plusieurs facteurs peuvent contribuer à expliquer, selon les répondants et répondantes, les raisons pour lesquelles les activités hors campus sont davantage à risque : une confusion quant à la responsabilité, une moindre implication, à tous les niveaux, de l'université, la durée prolongée et le moment (fin de soirée) de ces activités, le fait que les étudiants et étudiantes doivent souvent dormir sur place, la présence de personnes de l'extérieur, l'absence d'agents et d'agentes de sécurité, le fait que ces activités ne soient pas systématiquement chapeautées par les associations étudiantes (il peut s'agir de fêtes privées, peu publicisées), l'ambiance « libérée », etc. À cet égard, certains répondants et certaines répondantes ont mentionné les contraintes irréalistes imposées par les universités comme étant une source de problèmes. Par exemple, des contraintes comme la reddition de compte sous pression (associée ou non à un financement), des interdictions qui apparaissent déraisonnables (par ex. : fin des activités très tôt dans la soirée, interdiction de consommer de l'alcool) ou des comportements intolérants

vis-à-vis des étudiants et étudiantes conduiraient les organisateurs et organisatrices à planifier leurs activités à l'extérieur des campus (relation de cause à effet), ce qu'il est préférable d'éviter.

La consommation d'alcool est également largement citée comme étant potentiellement à risque dans le contexte des activités d'accueil. Si, pour certains répondants et certaines répondantes, la consommation d'alcool à cette occasion devrait être totalement prohibée, pour la majorité d'entre eux et d'entre elles, la consommation d'alcool n'est dangereuse et ne pose problème que lorsqu'elle est excessive, par exemple, dans le cadre de jeux de « calage » ou de « *binge drinking* », lorsqu'elle se conjugue avec la chaleur, la non-hydratation ou la non-alimentation (une répondante a mentionné l'alcoolorexie, une pratique qui consiste à ne pas manger pour maximiser les effets de l'alcool), lorsqu'elle est forcée par la pression des pairs, lorsqu'elle se réalise sur une très longue période de temps ou lorsque les participants et participantes n'ont pas prévu de mode de déplacement.

Des violences à caractère sexuel sont aussi à risque d'être commises à l'occasion des activités d'accueil. Elles se déclinent d'une multitude de façons : thèmes dégradants choisis par les organisateurs et organisatrices, costumes inappropriés, jeux ou chansons à connotation sexuelle, activités hétéronormatives, consommation consentie ou non consentie de « drogues du viol », défis imposés aux femmes par les hommes, etc.

Quelques répondants et répondantes ont finalement mentionné la mauvaise planification des activités – ou la planification de mauvaises activités – comme pouvant entraîner des dérapages. Une mauvaise planification pourrait mener, par exemple, à du temps libre non encadré (gestion du temps difficile), à des déplacements non sécuritaires, à la tenue d'activités improvisées, à l'ajout de bénévoles à la dernière minute qui manquent de préparation ou de formation, à une faible rétroaction de l'association étudiante ou de l'université quant aux activités choisies, etc. Concernant les activités sujettes à débordement, les répondants et répondantes ont relevé à quelques reprises les jeux de pointage, les défis de groupes privilégiant l'adresse, la force ou la rapidité ou tout autre type d'épreuve encourageant la concurrence ou plaçant les participants et participantes en compétition les uns et les unes avec les autres.

## Prévention et sensibilisation

Plusieurs questions portaient sur les actions de prévention et de sensibilisation mises en place – ou à être mises en place – dans le cadre des activités d'accueil. Ces questions ont permis de faire ressortir un large éventail d'initiatives prises par les universités et les associations étudiantes. L'on a toutefois remarqué que la prévention et la sensibilisation se font de manière inégale d'un établissement à l'autre et même parfois au sein d'un même établissement. Certaines universités et associations étudiantes semblent très bien outillées alors que d'autres apparaissent souffrir d'un manque évident de ressources. Dans certains cas, les actions de

prévention et de sensibilisation sont formalisées et régulières alors que dans d'autres situations, elles sont aléatoires et sporadiques. Si l'on se fie aux données quantitatives, pour presque tous les répondants et toutes les répondantes, la prévention et la sensibilisation pourraient et gagneraient à être augmentées ou améliorées (Figure 12), mais cela engagerait des moyens dont ne disposent pas, pour l'instant, les établissements. Plusieurs répondants et répondantes ont révélé que leur université est en cours de restructuration ou travaille à mettre en place de nouvelles mesures ou à repenser les anciennes. En outre, dans la plupart des cas, les actions de prévention et de sensibilisation ne sont pas évaluées pour mesurer leur efficacité (Figure 10).

Les formations sont le moyen le plus utilisé pour la prévention et la sensibilisation. D'un répondant et d'une répondante à l'autre, leur moment, leur durée, leur contenu, leur responsable et leur public cible varient considérablement. En termes d'occurrence, les formations portant sur les violences à caractère sexuel sont les plus nombreuses, mais plusieurs répondants et répondantes déplorent qu'elles soient, malgré tout, en quantité (ou qualité) insuffisante. Parmi les formations mentionnées, l'on retrouve : des formations de témoins actifs (*bystander*)<sup>39</sup>, des formations aux enjeux des violences à caractère sexuel dans le contexte des activités d'accueil précisément, des formations à « Commande un angelot » auprès des employés et employées de bar, des formations d'autodéfense, de formations en petits groupes, des formations en ligne<sup>40</sup> ou des formations sur divers sujets parmi lesquels, le consentement, le cyberharcèlement, etc. Les formations peuvent être offertes par des partenaires communautaires comme *Sans oui, c'est non!* ou par des étudiants formés et étudiantes formées, par le bureau ou le centre en matière de harcèlement, etc. Plusieurs répondants et répondantes ont soulevé, à juste titre, les difficultés (de disponibilité, financière, etc.) rencontrées pour avoir accès à de la formation au sujet des violences à caractère sexuel, alors que le besoin et la demande sont omniprésents. Dans plusieurs universités, des mesures de sensibilisation ponctuelles aux violences à caractère sexuel (conférence, campagne de sensibilisation annuelle, semaine ou mois dédié à la sensibilisation, présence de personnes-ressources directement sur le terrain [patrouille préventive], allocution ou présentation publique pendant les activités d'accueil, tournée des classes, etc.) ou permanentes (kiosques, campagnes d'affichage, diffusion sur écran de vidéos, distribution de matériel promotionnel, etc.) sont également instaurées. Encore ici, la demande est croissante et les ressources, souvent insuffisantes.

Eu égard aux activités d'accueil plus spécifiquement, certains répondants et certaines répondantes ont parlé de l'existence de formations multivolets (obligatoires ou non, formelles ou informelles, systématisées ou non),

---

<sup>39</sup> La plupart de ces formations sont en cours de développement dans les universités.

<sup>40</sup> Nous avons noté une forte demande pour l'augmentation de la formation en ligne.

qui ciblent une ou des personnes parmi celles-ci : les associations étudiantes, les organisateurs et organisatrices, les bénévoles, les « anciens » ou « anciennes », les organisations sportives, les étudiants et étudiantes en résidence, les groupes historiquement à risque et, dans certains cas, tous les nouveaux étudiants et toutes les nouvelles étudiantes. Certains répondants et certaines répondantes ont évoqué des lacunes relatives à la formation du personnel non étudiant présent pendant les activités d'accueil.

Les formations se présentent sous plusieurs formules allant d'un déjeuner informel le matin précédant le début des activités d'accueil à des formations intensives de plusieurs heures voire plusieurs jours. Elles sont dispensées, la plupart du temps, par des membres du personnel de chaque service concerné; elles peuvent aussi être données par des instances externes (service de police et d'incendie, par exemple), ou par des étudiants et étudiantes qui ont eux-mêmes ou elles-mêmes reçu une formation. Elles couvrent notamment des questions relatives aux règlements, aux lois et à la sécurité, souvent méconnues ou prises à la légère par les étudiants et étudiantes. Elles abordent également les violences à caractère sexuel, la consommation d'alcool et de drogues, l'inclusion et le respect de la diversité (accessibilité des événements pour tous et toutes), la pression des pairs et les mécaniques de pouvoir, le développement durable, l'utilisation des médias sociaux, etc. Les formations (possibles ou obligatoires) ne sont cependant pas proposées dans tous les établissements, et plusieurs répondants et répondantes ont déploré cette situation.

Des formations concernant la consommation d'alcool responsable font aussi partie des moyens préventifs et de sensibilisation qui ont cours dans les universités. De nouveau, ces formations rejoignent un nombre fluctuant d'individus d'une université à l'autre, et elles sont offertes par différentes instances (quelques répondants et répondantes ont mentionné Educ'Alcool comme partenaire pour ces formations).

Des rencontres ou comités préparatoires entre les personnes (associations étudiantes et services), la création d'un plan d'action et un accompagnement des étudiants et étudiantes dans leur planification, une vérification des programmes d'activité par une personne-ressource et la signature d'un engagement de responsabilité, la distribution de matériel (guide remis aux organisateurs et organisatrices, « kit » ou clé USB de l'intégrateur ou de l'intégratrice, etc.), un soutien logistique, une mise à disposition des lieux, un partage d'information et un financement pour la sécurité sont quelques exemples de collaborations et d'implication conjointe (direction, services, étudiants et étudiantes, partenaires externes), qui sont, aux dires des répondants et répondantes, essentielles au bon déroulement des activités d'accueil. Ces collaborations semblent avoir lieu dans la plupart des établissements, mais à des degrés très variables. Un faible nombre de répondants et répondantes a soutenu qu'il n'existait, à regret, aucune collaboration dans leur établissement pour cause de divergences idéologiques ou de déresponsabilisation institutionnelle. Dans les autres cas, les collaborations sont existantes, mais des répondants et répondantes ont dit qu'il serait possible de faire mieux. Concernant les collaborations, certains et certaines ont aussi évoqué les collaborations avec la ville d'appartenance, avec la police ou des

services de premiers soins, avec les réseaux de transport, avec les bars locaux ou universitaires, avec les ressources communautaires, avec les parents des étudiants et étudiantes, etc.

Les procédures reviennent finalement comme un moyen de prévention et de sensibilisation efficace, selon les répondants et répondantes. Ils et elles suggèrent que ces procédures soient accessibles, spécifiques aux activités d'accueil et standardisées, claires, exhaustives et renouvelées régulièrement, distinctes en fonction des problématiques et abondamment publicisées auprès des étudiants et étudiantes.

## Sécurité des personnes

Les questions de cette section visaient à documenter les différentes mesures de sécurité appliquées – ou à être appliquées – au moment des activités d'accueil. L'augmentation du nombre de personnes responsables d'assurer la sécurité lors des événements est la mesure qui est endossée par le plus grand nombre de répondants et répondantes. Les agents et agentes de sécurité (internes ou externes) sont les personnes les plus fréquemment évoquées, mais les répondants et répondantes proposent aussi, pour augmenter la sécurité, que soient présentes et impliquées<sup>41</sup> des équipes mixtes composées : de témoins actifs ou de personnes formées à la question des violences à caractère sexuel, de personnes formées aux enjeux de la consommation d'alcool, de volontaires ou des bénévoles, de personnes pouvant administrer les premiers soins (équipe médicale ou brigade de santé étudiante, par exemple), de représentants et représentantes du personnel des services ou de la direction de l'université, de membres de l'exécutif de l'association étudiante qui occupe le plus haut palier de représentation, de membres du corps policier, de portiers et portières pour contrôler l'accès aux activités, de ressources féminines, etc. Cette variété d'intervenants et d'intervenantes semble être la clé, pour de nombreux répondants et répondantes, d'activités d'accueil sécuritaires. De plus, certaines personnes ont mentionné qu'il est primordial que ces intervenants et intervenantes se rencontrent avant les activités d'accueil, pour préciser les rôles et responsabilités de chacun et chacune et éviter le cafouillage en cas d'intervention. Les répondants et répondantes ont aussi mentionné que ces personnes devraient demeurer sobres pour toute la durée des activités. Comme certaines de ces personnes requièrent d'être rémunérées, plusieurs répondants et répondantes ont fait valoir la nécessité d'un financement ou d'une aide au financement de la part de l'établissement.

---

<sup>41</sup> Les personnes listées reviennent dans des proportions différentes d'un questionnaire à l'autre.

La prise en charge et le raccompagnement sécuritaire des personnes intoxiquées sont aussi des enjeux des activités d'accueil, selon les personnes qui ont répondu au questionnaire. Pour la prise en charge des individus, les répondants et répondantes disent avoir mis en place les mesures suivantes : des alternatives à la consommation d'alcool (bar d'eau, par exemple), la présence de personnes qui demeurent sobres en tout temps, l'aménagement d'une zone pour la prise en charge des individus intoxiqués (*safe space*, par exemple), la possibilité de passer un test d'alcoolémie sur place, etc. Certaines mesures coercitives sont également employées, par exemple, l'interdiction de l'alcool fort, l'obligation de présenter ses cartes d'identité, le monitoring de la consommation d'alcool et l'interdiction de servir de l'alcool à une personne en état d'ébriété, une limitation de l'alcool disponible, etc. Ces mesures coercitives sont souvent cohérentes avec les lois en vigueur. Quant au raccompagnement, l'on suggère, notamment, une présence accrue de taxis (possibilité d'avoir une petite caisse pour payer lesdits taxis), la distribution de billets d'autobus, des ententes avec des organismes de raccompagnement (Tolérance Zéro, WalkSafe, DriveSafe, etc.), un service de raccompagnement assuré par une équipe d'étudiants et étudiantes bénévoles, etc.

Une autre façon de renforcer la sécurité lors des activités d'accueil consisterait, selon les répondants et répondantes, à aménager des espaces et des plages horaires dédiées à la réalisation des activités. Des répondants et répondantes ont mentionné l'établissement d'un temps limite ou de périodes prescrites pour la tenue des activités, de même que la mise à disposition de certains espaces sécuritaires (restreindre les accès aux endroits à risque). Pour certaines personnes, l'accès à ces lieux devrait être réservé aux participants et participantes des activités d'accueil uniquement (système de bracelets pour contrôler l'accès, portes désignées pour entrer sur les lieux, vérification de l'identité, etc.). L'ajout de caméras dans des lieux sensibles a aussi été évoqué par quelques répondants et répondantes.

Certaines personnes qui ont répondu au questionnaire se sont dites ouvertes à changer ou à augmenter leurs mesures de sécurité, suivant les indications gouvernementales.

## Rétroaction et gestion de plaintes

Cette section du questionnaire, plus courte que les précédentes, avait pour objectif de connaître les mécanismes existants de gestion de plaintes et les besoins en la matière, en regard des plaintes reçues. De manière générale, la gestion des plaintes dans les établissements semble assez chaotique, et la plupart des répondants et répondantes ont témoigné de l'urgence de l'améliorer.

Plusieurs problèmes ont été soulevés par les répondants et répondantes concernant la gestion des plaintes : la non-présence, la non-centralisation ou une accessibilité ardue à un organe connu de gestion de plaintes, une redirection des plaintes peu formalisée aux instances « disponibles », mais qui ne disposent pas toujours des

ressources pour bien intervenir, un traitement « à la légère » des plaintes reçues, des procédures inégales d'une situation à l'autre, un accompagnement déficient des victimes, des conflits d'intérêts dans la prise en charge des plaintes, etc. Ces préoccupations ont refait surface à l'aune des groupes de discussion : plusieurs personnes ont soutenu que c'est en matière de gestion de plaintes que le bât blesse, et qu'il est essentiel que soient adoptées des mesures pour venir en aide aux établissements en ce domaine. Parmi les pistes de solution suggérées : un financement plus substantiel de la part du gouvernement, l'accès à des ressources communautaires pour pallier les manques observés dans certaines universités, une meilleure définition et une standardisation des procédures, la création d'un bureau consacré à la gestion des plaintes dirigé par une personne possédant une expertise approfondie en la matière, le déploiement de plusieurs canaux pour déposer des plaintes et une publicisation de ceux-ci (par ex. : une ligne 24/7), etc. Un grand nombre de répondants et répondantes a souligné l'importance d'accroître le soutien aux victimes et de placer celles-ci au cœur du processus de traitement des plaintes. Les victimes devraient se sentir accompagnées à chaque étape et des ressources d'aide devraient leur être proposées.

Nous profitons également de cette section pour passer en revue les questions relatives aux actions postactivités d'accueil mises en œuvre dans les universités. Plusieurs ont affirmé que des procédés de rétroaction sont utilisés dans leur établissement à la suite des activités d'accueil. Ces procédés, formels et informels, se présentent sous différentes formes : rencontre « postmortem » ou bilan (associations étudiantes et services) pour discuter du déroulement des activités et des améliorations à apporter, rapport d'activités rempli par différents individus sur place lors des activités (associations étudiantes, organisateurs et organisatrices, service de la sécurité), suivi avec les personnes responsables de l'organisation, les bénévoles, etc., tenue de dossiers pour le perfectionnement continu, gestion d'incidents cas par cas, suivi et sanctions imposées aux associations fautives, comité postactivités d'accueil, sondage dispensé aux participants et participantes, rétroaction informelle, etc. Un répondant a même mentionné une prise de contact avec les hôpitaux et les postes de police afin de vérifier si des personnes ont été hospitalisées ou interpellées (pour détecter les cas problématiques qui n'auraient pas été repérés). Pour certains répondants et certaines répondantes, les évaluations postactivités d'accueil sont importantes, car elles aident à cibler les points forts et les points à améliorer pour les années ultérieures, en plus d'augmenter le sentiment de responsabilité.

#### Meilleures pratiques à développer et propositions

En plus des espaces prévus pour permettre aux répondants et répondantes de fournir leurs commentaires tout au long du questionnaire, une section spécifique demandait à ceux et celles-ci de nous indiquer quelles étaient selon eux et elles les meilleures pratiques à développer autour de la prévention et de la sensibilisation, de la

sécurité des personnes et de la rétroaction et de la gestion de plaintes dans le cadre des activités d'accueil. Voici une liste de quelques-unes de leurs recommandations<sup>42</sup>, sans égard à leur fréquence ou à leur thématique d'appartenance :

- mandater un groupe de recherche interuniversitaire sur différentes questions qui intéressent les activités d'accueil;
- favoriser la tenue d'activités sur le campus plutôt qu'à l'extérieur;
- publiciser les campagnes comme *Sans oui, c'est non!*;
- fournir un budget conséquent pour les ressources à embaucher (instances gouvernementales);
- créer un groupe de travail institutionnel pour se pencher sur la question des activités d'accueil;
- former le plus d'ambassadeurs et d'ambassadrices possible sur les campus (contre les violences à caractère sexuel);
- éliminer les activités qui déclenchent une rivalité malsaine (jeux de pointage, par exemple);
- bannir toute forme d'activité dégradante (jeux de beurrage, par exemple);
- adopter une approche de réduction des méfaits plutôt qu'être en mode répression;
- mettre en place un protocole unique et interuniversitaire en matière de violences à caractère sexuel (inspiré de celui créé pour les universités en Ontario, par exemple);
- accroître les collaborations (intra et interétablissements, avec les ressources communautaires, etc.);
- offrir un cours obligatoire sur l'intégration à la vie universitaire (un crédit);
- payer davantage de travailleurs et de travailleuses de milieu;
- encourager une mobilisation plus générale;
- exposer des livres sur certaines problématiques à la bibliothèque de l'université;
- prendre plus clairement position (pour les établissements);
- travailler dans le sens d'un changement de culture;
- publiciser davantage les ressources;
- mettre par écrit les procédures d'encadrement, souvent données uniquement verbalement;
- maximiser et varier les activités de formation et de sensibilisation (violences à caractère sexuel, risques liés à la consommation d'alcool, inclusion et respect de la diversité, etc.);
- créer des programmes de formation en ligne (à compléter avant la rentrée);

---

<sup>42</sup> Ces recommandations ne reflètent pas le point de vue de tous les participants et de toutes les participantes. Certaines reviennent régulièrement dans les questionnaires alors que d'autres sont plus négligeables en raison de leur fréquence. Il s'agit d'exemples documentés qui ne représentent pas nécessairement la position de *Sans oui, c'est non!*



- rendre accessibles des cours d'autodéfense;
- financer durablement les organismes communautaires (pour les instances gouvernementales);
- effectuer une rencontre de sensibilisation avec les nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes, jusqu'à ce que tous les étudiants et toutes les étudiantes aient reçu de la formation;
- etc.

## 4.2 Mode de collecte d'information 2 – Groupes de discussion (*focus group*)

### Méthode

<b>Outils :</b>	<b>PowerPoint et document PDF intitulé <i>Recommandations préliminaires</i><sup>43</sup></b>
<b>Échéancier :</b>	<b>Du 29 juin au 7 juillet 2017</b>
<b>Échantillon cible :</b>	<b>1 université régionale de moins de 15 000 étudiants et étudiantes; 1 université de la grande région de Montréal; 1 université à charte; 1 université du réseau UQ; 1 université anglophone</b>
<b>Nombre de groupes :</b>	<b>5 groupes de discussion avec les membres des services des universités et 4 groupes de discussion avec les membres de l'exécutif des associations étudiantes</b>
<b>Nombre de participants et participantes :</b>	<b>31 participants et participantes (2 membres des services de l'UQAC; 4 membres des services de l'UdeM, 3 membres de l'exécutif de la FAÉCUM et son attaché politique; 2 membres des services de l'Université Laval et 3 membres de l'exécutif de la CADEUL; 5 membres de l'exécutif de associations étudiantes de l'UQAM [ADEESE, AEESG, AFELC] et 3 membres des services l'UQAM; 7 membres de l'exécutif de BUSRC et 2 membres des services de Bishop's University)</b>

Au terme de la consultation par questionnaire et de la recension des écrits scientifiques, nous avons formulé des recommandations préliminaires. Nous avons ensuite sollicité différentes universités et leurs associations étudiantes (par courriel, via Facebook et par téléphone) afin d'organiser des groupes de discussion autour de ces recommandations. Certains impératifs « matériels » nous ont amenées à choisir les groupes de discussion

---

<sup>43</sup> Voir Annexe 3.

et à cibler des universités et des associations étudiantes; ces impératifs sont d'ordre temporel, économique, d'accessibilité (proximité) et de disponibilité des participants et participantes, à une période de l'année où plusieurs personnes sont en vacances. D'autres considérations sont entrées en ligne de compte pour baliser la constitution de l'échantillon. Nous avons voulu nous assurer d'une certaine représentativité, à la fois conjoncturelle, politique et culturelle. Nous pourrions ainsi qualifier notre échantillon d'intentionnel. Grâce aux contacts établis avec les universités et avec les associations étudiantes, nous avons pu rencontrer des personnes pour chacun des critères destinés à assurer une relative représentativité. Nous avons rencontré le personnel des universités et les membres des exécutifs des associations étudiantes séparément :

- d'une université régionale de moins de 15 000 étudiants et étudiant (membres des services de l'UQAC);
- d'une université de la grande région de Montréal (membres des services de l'UdeM et membres de l'exécutif et employé de la FAÉCUM);
- d'une université à charte (membres des services de l'Université Laval et membres de l'exécutif de la CADEUL);
- d'une université du réseau UQ (membres des services de l'UQAM et membres de trois associations étudiantes);
- d'une université anglophone (membres des services de Bishop's University et de BUSRC).

Nous avons fait parvenir aux personnes rencontrées les recommandations préliminaires en format PDF pour qu'elles puissent en prendre connaissance avant le groupe de discussion. Lors des rencontres, nous sommes ensuite revenues sur chacune de ces recommandations, en version condensée, et nous avons invité les participants et participantes à s'exprimer librement. Nous nous sommes préoccupées tout particulièrement de mettre à l'épreuve, avec les personnes participantes, l'applicabilité de ces recommandations dans leur contexte particulier.

Les objectifs déclarés des groupes de discussion étaient :

- de prendre le pouls de la communauté universitaire vis-à-vis des recommandations préliminaires afin de pouvoir les bonifier avant le dépôt du Rapport à la ministre;
- de compléter, si nécessaire, les informations recueillies grâce au questionnaire en ligne;
- d'émettre des recommandations prometteuses qui s'inspirent des meilleures pratiques d'ici et d'ailleurs pour des activités d'accueil réussies, et qui suscitent l'adhésion et l'enthousiasme des partenaires de *Sans oui, c'est non!*

La coordonnatrice de recherche a animé les groupes de discussion, l'assistante de recherche a assuré la prise de note et la directrice générale de *Sans oui, c'est non!* a également participé à la plupart des groupes de discussion, à titre d'observatrice et en intervenant ponctuellement.

Dans la partie qui suit, nous évoquerons quelques inquiétudes et nouvelles idées qui se sont profilées lors des groupes de discussion. Nous présenterons également les éléments plus sensibles de certaines recommandations qui ont fait l'objet de modifications à la demande assez généralisée des universités et des associations étudiantes.

### **Présentation des résultats**

Les recommandations préliminaires (Annexe 3) ont été, dans l'ensemble, accueillies assez favorablement dans la plupart des établissements et par les associations étudiantes. Nous avons observé une certaine convergence des commentaires recueillis et des amendements proposés; ainsi, il a été facile pour nous d'en tenir compte lors du remaniement des recommandations. À peine les rencontres commencées, une inquiétude s'est fait jour dans les groupes de discussion : celle du financement. Il semble en effet que les universités et les associations étudiantes aient le désir sincère de s'investir dans l'organisation et la mise en place d'activités d'accueil où la prévention et la sensibilisation, la sécurité des personnes et la rétroaction et la gestion de plaintes efficaces sont à l'honneur et en constante amélioration, mais elles craignent que de nouvelles mesures leur soient imposées à trop court terme et sans le financement (matériel, pour l'embauche de ressources détenant une expertise, etc.) absolument indispensable à leur application.

Dans un autre ordre d'idées, plusieurs participants et participantes ont tenu à nous rappeler que dans leur établissement, la plupart des festivités organisées dans le cadre des activités d'accueil se déroulent bien et qu'elles sont porteuses de retombées positives. Concernant les violences à caractère sexuel, la plupart des participants et participantes considèrent qu'il serait regrettable que soit limitée la majorité des efforts à des évènements isolés et ponctuels alors que les études établissent clairement que les activités d'accueil ne constituent pas le noyau du problème (Bergeron et coll., 2016). Ainsi, plusieurs personnes participantes nous ont suggéré d'élargir la réflexion sur les violences à caractère sexuel en milieu universitaire et de l'inscrire dans une perspective beaucoup plus englobante : les besoins en matière de prévention et de sensibilisation, de sécurité des personnes et de rétroaction et de gestion de plaintes en lien avec les violences à caractère sexuel sont réels et pressants, et ils débordent largement des activités d'accueil. L'accent devrait donc être plus macro que micro et l'on devrait s'attaquer au problème des violences à caractère sexuel de façon plus systémique.

Une autre préoccupation exprimée par les participants et participantes concernait l'applicabilité et la faisabilité des recommandations en fonction du contexte particulier de chaque établissement. Les universités et les associations étudiantes nous ont priées d'être attentives, dans la formulation des recommandations, à la

réalité différente des universités et des associations étudiantes d'un campus à l'autre. En effet, si, dans certains établissements, plusieurs des recommandations sont déjà en vigueur et gagneraient simplement à être enrichies progressivement, dans d'autres universités, le pas à franchir est beaucoup plus grand et les intervenants et intervenantes se heurtent à des contraintes propres au milieu dont il faut tenir compte. Nous avons ainsi tenté de rédiger des recommandations malléables et efficaces qui peuvent s'adapter assez bien à la plupart des contextes.

Finalement, les universités et les associations étudiantes ont voulu que nous soyons sensibles à tout le travail déjà accompli pour faire des activités d'accueil des moments agréables et sécuritaires pour tous et toutes. De fait, les universités et les associations étudiantes ont souvent des pratiques inspirantes, et dans l'application des nouvelles recommandations, il faut prendre garde à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. À cet égard, quelques participants et participantes ont voulu savoir si les mesures déjà mises en place seraient considérées, et si les instances gouvernementales prévoient des balises ou une manière de vérifier que les recommandations à être instaurées le sont effectivement, et si elles sont mises en pratique de la bonne manière (validation des façons de faire).

Quelques recommandations ont été la cible plus fréquente de commentaires. Les recommandations s'inscrivant dans la thématique PRÉVENTION ET SENSIBILISATION ont recueilli l'aval de la plupart des participants et participantes. Les personnes rencontrées considèrent unanimement que la prévention et la sensibilisation doivent être le cheval de bataille d'activités d'accueil réussies, et que leur portée devrait être constamment augmentée et évaluée, dans la marche vers un changement de culture profond.

La question d'un équilibre délicat à trouver entre la SÉCURITÉ DES PERSONNES nécessaire à assurer et des contraintes trop importantes est revenue souvent dans les groupes de discussion. Ainsi, la plupart des recommandations prévoyant des mesures contraignantes ou formulées en des termes jugés trop draconiens ont été critiquées (ex. : le terme « obligatoire », le terme « formalisée », la surveillance par caméra, la présence d'agents et d'agentes de sécurité, la présence du corps policier, les sanctions imposées, la responsabilité de l'université et son droit de sévir, etc.). Nous avons veillé à les nuancer et à mentionner que pour chaque mesure restrictive, une alternative positive devrait être proposée. De plus, dans une optique de bonification de la sécurité lors des activités d'accueil, il semblait clair, pour les participants et participantes, que de l'aide financière devait leur être accordée (de la part de l'université ou des instances gouvernementales). Pour presque toutes les personnes participantes, les collaborations entre les universités et les associations étudiantes, les communautés de pratique interuniversitaires, l'esprit de collégialité et le fait que les universités mettent tout en œuvre pour faciliter la tenue des activités d'accueil sur leurs campus sont des pratiques gagnantes.

Sans grande surprise, les recommandations autour de la RÉTROACTION ET DE LA GESTION DE PLAINTES ont été le théâtre de plusieurs réactions parce qu'elles soulèvent le problème déjà mentionné de la responsabilité et de la sphère d'influence des universités. *Sans oui, c'est non!* n'a pas voulu statuer sur la question complexe de la responsabilité, mais pour plusieurs, il est impératif que cette zone grise soit éclaircie et que l'on tienne compte, pour ce faire, de la parole de chaque personne concernée (associations étudiantes, universités, comités d'experts et d'expertes, etc.). Dans la plupart des cas, les participants et participantes affirment que ce sont les règlements officiels, politiques, codes de conduites des universités ou cadres légaux déjà établis qui devraient prévaloir, mais même dans ceux-ci, les dispositions quant à la juridiction des universités et à la séparation de la responsabilité (individuelle, collective, institutionnelle) ne sont pas explicites. Certains participants et certaines participantes ont mentionné qu'il serait bien, à ce sujet, d'en venir à une universalité des exigences.

Selon plusieurs personnes participantes, les mécanismes de gestion de plaintes au sein des universités ne sont pas, à l'heure actuelle, suffisamment efficaces pour répondre adéquatement aux besoins. Certains participants et certaines participantes affirment que les plaintes sont plus nombreuses avec le temps, mais que les universités « n'arrivent pas à livrer » et qu'il perdure encore des conflits d'intérêts, par exemple, quand la personne responsable du traitement de la plainte connaît bien la personne visée, que ces personnes se côtoient dans leur cadre professionnel, etc. À ce sujet, quelques personnes ont évoqué l'idée d'avoir une ressource indépendante de l'université pour la gestion des plaintes, parce que l'on ne peut pas être à la fois juge et partie. De surcroît, l'augmentation de la prévention et de la sensibilisation risque d'accroître, pour le mieux, les dévoilements. Or, il est impératif que les universités soient outillées pour faire face avec diligence et dans le respect et l'accompagnement des victimes à un volume de plaintes plus considérable.

## 5 Recommandations

Ces recommandations émergent de la consultation par questionnaire en ligne réalisée auprès des universités du Québec et de leurs associations étudiantes occupant le plus haut palier de représentation. Elles s'inspirent également de la recension scientifique autour de la question des activités d'accueil. Elles ont été présentées, commentées et revues à l'occasion des groupes de discussion menés dans plusieurs établissements. La version finale des recommandations fait l'objet d'un large consensus auprès des partenaires de *Sans oui, c'est non!* Bien que leur champ d'application concerne principalement les activités d'accueil en milieu universitaire, la plupart de ces recommandations, et particulièrement celles qui ont trait à la prévention et à la sensibilisation, sont sous-tendues par une vision holistique et s'inscrivent dans une approche systémique. Elles gagneraient ainsi à être mises en œuvre à plus large échelle et dans une variété de situations, qui débordent les simples activités d'accueil. Par ailleurs, si elles se veulent assez générales pour cadrer dans l'ensemble des établissements, les modalités pratiques des recommandations devraient tenir compte de la réalité et du contexte spécifiques des universités et des associations étudiantes. Finalement, rappelons résolument que ces recommandations, pour pouvoir être applicables, doivent impérativement s'accompagner de ressources financières conséquentes provenant des instances gouvernementales.

### Pour la prévention et la sensibilisation

#### 1.

Les efforts de prévention et de sensibilisation devraient être accrus en recourant à des approches mixtes et à des outils variés, qui correspondent aux réalités diverses des universités. La prévention et la sensibilisation sont considérées comme les véritables vecteurs d'un changement de culture à long terme et devraient être privilégiées aux mesures coercitives ou à la répression.

À cet égard, il faut savoir que la mise sur pied de mesures restrictives pouvant aller jusqu'à l'abolition des activités d'accueil est inefficace et aura pour effet de déplacer le problème dans des lieux où l'exercice d'une supervision est impraticable, augmentant ainsi les possibilités de dérapages. L'approche valorisée devrait donc en être une de réduction des méfaits, et les mesures coercitives devraient toujours s'accompagner d'alternatives constructives qui tiennent compte de l'ensemble des répercussions possibles.

La prévention et la sensibilisation devraient avoir lieu de manière soutenue tout au long de l'année, voire en amont (en étant intégrées dès le primaire, au secondaire et au cégep), mais elles gagneraient à être augmentées lors de moments charnières pour les activités d'accueil : la fin de la session d'hiver et le début de

la session d'automne. De plus, les efforts de prévention et de sensibilisation sont plus efficaces si leur contenu est adapté au contexte des activités d'accueil et qu'ils sont promus par l'ensemble de la communauté universitaire, et particulièrement par les étudiants et étudiantes.

Les efforts de prévention et de sensibilisation, en plus d'être déployés pour minimiser les violences à caractère sexuel (voir 1.1.), devraient aussi porter sur la consommation d'alcool responsable et sur la consommation de drogues (voir 1.2.), sur l'inclusion et le respect de la diversité (voir 1.3.) et sur les activités qui se déroulent hors campus (voir 1.4.), quatre enjeux qui apparaissent comme potentiellement à risque dans le contexte des activités d'accueil, mais également tout au long de l'année.

La prévention et la sensibilisation devraient être plus substantielles auprès : des étudiants et étudiantes qui ont complété leur première année de formation universitaire, des étudiants et étudiantes en résidence et des associations étudiantes historiquement à risque d'inconduites.

Pour des exemples concrets de pratiques porteuses et innovantes des universités et des associations étudiantes, se référer aux recensions proposées dans le Rapport.

### **1.1. En matière de violences à caractère sexuel**

Une **stratégie complète de prévention et de sensibilisation** aux violences à caractère sexuel devrait être mise en œuvre au sein de la communauté universitaire. Elle devrait s'inspirer des recommandations émises dans différents rapports parus récemment sur la problématique des violences à caractère sexuel en milieu universitaire (voir notamment : *Rapport du Groupe de travail sur les politiques et procédures en matière de harcèlement sexuel et de violences sexuelles : le harcèlement et les violences sexuelles dans le milieu universitaire*, 2016; *Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU : violences sexuelles en milieu universitaire au Québec*, 2016; *Rapport du Groupe de travail sur le respect et l'égalité : mettre fin à la violence sexuelle à l'Université d'Ottawa*, 2015).

### **1.2. En matière de consommation d'alcool et de drogues**

En plus des approches traditionnelles de prévention et de sensibilisation (éducation, semaines ou événements de sensibilisation à l'alcool et programmes d'information, etc.), les universités devraient incorporer des indications claires en ce qui concerne la consommation d'alcool responsable et la consommation de drogues sur le campus dans le cadre des activités d'accueil. Ces indications devraient inclure :

- un énoncé qui prône la consommation responsable d'alcool;

- une description des lois et règlements<sup>44</sup> qui s'appliquent et des responsabilités de chacun et chacune;
- les conséquences encourues en cas de manquement.

Il semble que plusieurs étudiants et étudiantes méconnaissent les dispositions légales relatives à la consommation et au commerce d'alcool (par exemple, l'interdiction de vendre ou de servir de l'alcool à une personne en état d'ivresse). Les universités devraient prévoir une manière de faire connaître les lois et règlements en vigueur et de s'assurer qu'ils soient appliqués lors des activités d'accueil.

### **1.3. En matière d'inclusion et de respect de la diversité**

Considérant que les personnes de groupes minoritaires sont plus à risque d'être victimes de violence en tout genre, et donc, plus vulnérables dans le contexte des activités d'accueil, un travail préventif et de sensibilisation devrait être effectué pour développer une culture d'inclusion et de respect de la diversité. Les actions de prévention et de sensibilisation dans le cadre des activités d'accueil devraient porter une attention particulière au développement d'attitudes d'ouverture et de respect vis-à-vis des personnes qui vivent la diversité sexuelle, de genre et corporelle, envers les nouveaux arrivants et arrivantes, les personnes issues de différentes communautés culturelles et religieuses, les personnes en situation de handicap et les personnes de groupes d'âge différents de ceux que l'on retrouve traditionnellement à l'université.

### **1.4. En ce qui concerne les activités qui se déroulent hors campus**

Les valeurs et principes qui président aux activités d'accueil organisées sur les campus devraient aussi s'appliquer aux activités qui se déroulent hors campus. Les associations étudiantes de même que les personnes responsables de l'organisation devraient être sensibilisées au fait qu'il leur revient de promouvoir ces valeurs et principes lors des activités d'accueil, que celles-ci se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur du campus.

Or, étant entendu que les activités qui se déroulent hors campus sont particulièrement délicates à encadrer, la prévention et la sensibilisation demeurent encore ici les meilleurs remparts aux inconduites.

Conséquemment, les établissements, en collaboration avec les associations étudiantes, devraient tout mettre en œuvre pour encourager et faciliter la tenue d'activités sur leurs campus, par exemple, en autorisant l'accès

---

<sup>44</sup> Loi sur les permis d'alcool, Règlement sur les permis d'alcool, Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, Règlement sur la promotion, la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques, Loi sur la Société des alcools du Québec et Loi sur la Régie des alcools, des courses et des Jeux, Règlements, codes de conduite et politiques universitaires



à leurs sites et à leurs installations. Les établissements devraient également offrir des ressources pour couvrir certains frais, notamment ceux associés à la sécurité.

Dans un autre ordre d'idées, sachant que la consommation d'alcool dans les bars en fait des lieux propices aux comportements déplacés, des initiatives telles que « Commande un angelot » devraient être financées par les instances gouvernementales et encouragées pour élargir le spectre d'influence des universités en dehors de leurs campus.

## 2.

Une **formation formalisée par l'établissement et les associations étudiantes** devrait être offerte aux exécutifs des associations étudiantes et aux personnes responsables de l'organisation des activités d'accueil. La formation devrait être développée et dispensée en collaboration par les acteurs et actrices de chaque secteur concerné (services et associations étudiantes), devrait être attrayante et devrait couvrir, sans s'y limiter, les points suivants :

- les objectifs poursuivis par les activités d'accueil;
- les rôles et responsabilités de chacun et chacune et les ressources disponibles;
- le protocole à suivre pour l'organisation des activités (et notamment les permis et les autorisations à obtenir ainsi que les assurances à contracter);
- les améliorations souhaitées en regard des années précédentes (telles qu'elles sont révélées par les mécanismes de rétroaction);
- les violences à caractère sexuel (comment les prévenir et les détecter);
- la consommation d'alcool responsable;
- l'inclusion et le respect de la diversité;
- les dynamiques de pouvoir et la pression des pairs (les comprendre et y résister);
- les questions relatives à la sécurité lors d'évènements comme les activités d'accueil.

Cette formation devrait venir de pair avec un mécanisme d'accompagnement des associations étudiantes pour la planification de leurs programmes d'activités (ex. : une rencontre préparatoire), et d'une révision desdits programmes.

Des formations diverses devraient aussi être fortement suggérées aux bénévoles et aux autres personnes impliquées dans les activités d'accueil, que ces personnes soient des étudiants, des étudiantes ou des membres du personnel.

Les universités et les associations étudiantes devraient également prévoir un dispositif pour sensibiliser les nouveaux étudiants et les nouvelles étudiantes aux impacts généralement positifs des activités d'accueil avant le déroulement desdites activités sur les campus. Ce dispositif devrait aussi informer les nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes de leurs droits et responsabilités, de même que des ressources disponibles. Cela pourrait se faire sous la forme, par exemple, d'un courriel distribué avant la rentrée.

### 3.

La communauté universitaire devrait adopter une **approche de mobilisation commune** où tous et toutes travaillent en collaboration pour la prévention et la sensibilisation. Des collaborations devraient être établies et maintenues :

#### 3.1. Avec les partenaires communautaires

Un dialogue significatif et une collaboration devraient être engagés avec les partenaires communautaires afin de mettre à profit leur vaste expertise et de pallier l'indisponibilité des ressources dans les établissements.

Les collaborations entre les campus et les partenaires communautaires peuvent s'établir en lien avec les aspects suivants, sans s'y restreindre :

- ouverture d'un bureau dédié à la prévention et à l'intervention pour les universités qui ne disposent pas d'un centre en matière de harcèlement;
- recours aux formations dispensées par des organismes externes spécialisés (Sans oui, c'est non!, Regroupement québécois des C.A.L.A.C.S.; Educ'Alcool; Centre de prévention du suicide, etc.);
- présence d'intervenants ou d'intervenantes des organismes pour offrir du soutien aux associations étudiantes lors de l'organisation et de la tenue des activités.

Le gouvernement devrait fournir un financement durable aux organismes communautaires qui disposent des ressources nécessaires pour soutenir les universités.

#### 3.2. Entre les associations étudiantes et les services d'une même université

Les collaborations entre les associations étudiantes et les services des universités devraient être maintenues et augmentées. Les initiatives les plus fécondes eu égard à la prévention et à la sensibilisation sont celles qui sont menées de front par les associations étudiantes, avec le concert des instances universitaires. Les efforts devraient être coordonnés et les collaborations devraient se manifester sous la forme :

- d'une mise en place de lieux d'échange, de partage d'information, d'une communication constante et d'une réflexion menée communément par les associations étudiantes et les universités;

- d'une disponibilité et d'un accompagnement des associations étudiantes dans leurs démarches pour l'ensemble du processus entourant les activités d'accueil (prévention et sensibilisation, sécurité des personnes et rétroaction et gestion de plaintes);
- d'un accès aux ressources matérielles (lieux, matériel promotionnel, etc.) et d'aide pour couvrir certains frais, notamment ceux associés à la sécurité;
- de la création d'un « guichet unique » qui puisse assurer auprès des associations étudiantes la logistique nécessaire au bon déroulement des activités d'accueil;
- d'un règlement qui prévoit qu'aucune activité d'accueil ne peut être organisée sur le campus indépendamment des associations étudiantes, de l'administration universitaire ou des organisations sportives<sup>45</sup>.

### 3.3. Entre les universités

La collaboration entre les établissements permet d'obtenir un meilleur portrait de la réalité sur les campus et de créer un mouvement exponentiel pour faciliter l'élaboration, la mise en application et la communication des stratégies de prévention et de sensibilisation (Rapport BCI, 2016). Les universités québécoises ainsi que les associations étudiantes qui en font partie intégrante devraient créer un espace commun pour partager leurs expertises, leurs expériences, leurs ressources et le matériel développé pour des activités d'accueil réussies.

À long terme, les collaborations gagneraient aussi à s'étendre et à prendre la forme d'un engagement et d'une mobilisation de toute la société : quartiers environnants, services de police, bars locaux et universitaires, réseaux de transport, etc.

Des collaborations devraient aussi à être favorisées entre les associations étudiantes des plus hauts paliers de représentation et les associations des autres paliers (modulaires, facultaires, de programme), de même qu'avec les groupes d'intérêt comme les comités femmes, les regroupements d'étudiants internationaux et d'étudiantes internationales, etc.

## 4.

---

<sup>45</sup> Comme les organisations sportives n'ont pas été consultées dans le cadre de ce Rapport, les recommandations ne peuvent s'appliquer à celles-ci *stricto sensu*. Or, *Sans oui, c'est non!* considère qu'il est crucial que l'on se penche sérieusement sur les activités d'accueil organisées par les organisations sportives (elles aussi à risque), dont le contexte est distinct de celui des associations étudiantes, de même que sur toute autre organisation susceptible d'organiser de telles activités.

Les universités devraient se doter d'un ou de **guides d'accompagnement spécifiques** à l'encadrement des activités d'accueil. Ces guides devraient s'inspirer des meilleures pratiques mises en place dans les universités telles qu'elles sont décrites dans le présent Rapport, être adaptés au contexte des établissements et faire l'objet d'une révision régulière en regard des données récoltées annuellement auprès de la population universitaire. Ils devraient véhiculer une prise de position concertée de la part de l'établissement et des associations étudiantes.

Les guides devraient s'adresser aux associations étudiantes et aux organisateurs et organisatrices des activités d'accueil, être clairs et accessibles et devraient inclure minimalement, mais sans s'y limiter, les dispositions suivantes :

- un énoncé explicite des valeurs liées au respect, à l'égalité et à l'inclusion;
- une tolérance zéro vis-à-vis des violences à caractère sexuel;
- des informations précises quant aux règlements institutionnels en vigueur et quant aux différentes législations qui s'appliquent, notamment en matière de violences à caractère sexuel et de consommation d'alcool;
- une liste des autorisations à obtenir et des procédures à respecter;
- les consignes sur l'entreposage des boissons alcooliques;
- une liste des activités prohibées et des alternatives pour les remplacer;
- une liste des ressources disponibles et leurs rôles respectifs;
- des conseils pratiques et un outil synthèse pour l'organisation d'activités d'accueil en adéquation avec les objectifs qu'elles sont censées poursuivre.

## 5.

Un **comité ou un groupe de soutien aux activités d'accueil** devrait être mis sur pied. Ce comité pourrait être formé, de manière non limitative, de membres de la direction des services aux étudiants, du service de sécurité et de prévention, du centre de prévention en matière de harcèlement ou d'une personne possédant une expertise en matière de violences à caractère sexuel et de membres des associations étudiantes qui occupent le palier de représentation le plus élevé dans l'établissement en nombre suffisant pour garantir leur représentativité par rapport au personnel de l'université. Le comité devrait avoir pour mandat de :

- sensibiliser les associations étudiantes aux impacts des activités d'accueil et les motiver à organiser des activités d'accueil créatives et originales;
- sensibiliser la communauté universitaire en général à la tenue de ces activités et des responsabilités qui en découlent;
- créer un canal de communication et favoriser un partenariat entre les différents secteurs impliqués;

- soutenir les associations étudiantes et les personnes responsables de l'organisation des activités d'accueil dans la mise en œuvre de ces dernières;
- assurer un suivi exhaustif et transparent des activités d'accueil.

## 6.

Toutes les **informations** relatives à l'organisation des activités d'accueil, aux formations et aux ressources devraient être centralisées et disponibles en ligne, par exemple, grâce à la création d'un site web ou mobile ou d'une section sur les sites web institutionnels qui collige ces informations.

## 7.

Un **projet de recherche** visant à documenter plus exhaustivement les situations à risque et les meilleures pratiques dans le contexte des activités d'accueil devrait être financé et confié à une équipe interuniversitaire de chercheurs et de chercheuses. Comme le présent Rapport exclut de facto les activités d'accueil qui se déroulent en milieu collégial, il serait également pertinent qu'un projet de recherche s'y intéresse. Les activités d'accueil qui ne sont pas organisées par les associations étudiantes méritent aussi d'être documentées (ex. : les activités d'accueil organisées par les organisations sportives).

## Pour la sécurité des personnes

## 8.

Des **agents et agentes de sécurité** devraient être présents et présentes selon un ratio règlementé lors des activités d'accueil, pour sécuriser lesdites activités et éviter les débordements. Considérant que la sécurité constitue une dépense onéreuse, mais nécessaire, les instances gouvernementales devraient prévoir des enveloppes dédiées pour que les universités puissent soutenir financièrement les associations étudiantes afin de leur permettre de s'adjoindre des services de sécurité. L'attribution d'un budget spécifique pour la sécurité des personnes vise à éviter que des coûts trop importants imposés aux associations étudiantes ne les poussent à déplacer leurs activités d'accueil à l'extérieur des murs des universités.

Les agents et agentes de sécurité ne devraient pas être les seules personnes garantes de la tenue d'activités sécuritaires. Devraient aussi assurer une présence et être proactives des équipes mixtes formées, par exemple :

- de ressources féminines de première ligne;
- de bénévoles étudiants et étudiantes qui ont reçu une formation sur différents aspects et qui sont, selon le cas, identifiables (témoins actifs ou vigiles, équipe de premiers soins, assistants et assistantes aux personnes intoxiquées, etc.);

- de membres de l'exécutif de l'association étudiante qui occupe le plus haut palier de représentation dans l'établissement, ces membres intervenant, notamment, pour faire cesser toute activité ou tout comportement inacceptables.

Une rencontre préparatoire réunissant les agents et agentes de sécurité, les associations étudiantes ou les personnes responsables de l'organisation ainsi que les services aux étudiants et étudiantes devrait avoir lieu avant la tenue des activités d'accueil. Les rôles et responsabilités de chacun et chacune devraient être bien définis et connus de tous et de toutes.

### **8.1. En matière de violences à caractère sexuel**

En plus des actions de prévention et de sensibilisation, des personnes-ressources formées aux violences à caractère sexuel (témoins actifs, sentinelles, vigiles, *bystander*, gardiens et gardiennes du senti, sœurs jumelles, anges vagabonds, etc.) devraient prendre part à l'ensemble des activités d'accueil. Celles-ci devraient être habilitées à intervenir pour faire cesser immédiatement, à la source, tout comportement répréhensible ou pour porter assistance à une victime de violence à caractère sexuel.

La campagne *Sans oui, c'est non!* devrait être publicisée et bénéficier d'une visibilité en continu, mais plus spécialement dans le cadre des activités d'accueil, au moyen de matériel promotionnel, de « kits » d'intégration, de campagnes d'affichage, de kiosques ou de chapiteaux dressés sur les campus, de représentants proactifs et représentantes proactives, etc.

Le financement de *Sans oui, c'est non!* devrait également être assuré pour lui permettre de répondre aux besoins récurrents de formation exprimés par la communauté universitaire.

### **8.2. En matière de consommation d'alcool et de drogues**

En plus des actions de prévention et de sensibilisation et de l'obligation de se conformer aux politiques et lois en vigueur, plusieurs mesures gagneraient à être mises en place pendant les activités d'accueil, pour réduire les méfaits liés à la consommation d'alcool et de drogues et pour assurer la sécurité de tous et de toutes. Ces mesures doivent venir de pair avec un financement pour leur application. De manière non limitative, ces mesures devraient prévoir :

- la présence de personnes formées pour intervenir auprès des personnes intoxiquées et dédiées à cette responsabilité;
- différentes alternatives à la consommation d'alcool (par exemple, la distribution d'eau ou de nourriture);
- l'utilisation de bouteilles ou de verres qui réduisent les risques associés aux différentes « drogues du viol »;

- le raccompagnement, par divers moyens, des personnes intoxiquées (chauffeurs désignés et chauffeuses désignées, billets d'autobus fournis, montant disponible pour payer des taxis, entente avec un organisme comme Tolérance Zéro, etc.);
- des organisateurs et organisatrices des activités d'accueil ou des personnes désignées qui demeurent sobres en tout temps;
- l'aménagement d'espaces sécuritaires pour accueillir et prendre en charge les personnes intoxiquées.

## 9.

Les activités d'accueil qui se déroulent sur les campus devraient avoir lieu sur des **sites déterminés** par l'université, et l'accès à certains lieux à risque devrait être restreint. Certains lieux à risque comme les boisés ou les tunnels gagneraient être aménagés de manière plus sécuritaire grâce à de l'éclairage ou à de la surveillance accrue, notamment.

Par ailleurs, les activités d'accueil sur le campus devraient se dérouler en respectant des **plages horaires bien définies**, par exemple, qui limitent la durée des activités avec consommation d'alcool. Toutefois, il est important que ces plages horaires ne soient pas trop restrictives de sorte qu'elles découragent les personnes responsables de l'organisation de planifier leurs activités sur le campus.

## Pour la rétroaction et la gestion de plaintes

## 10.

Des **mécanismes de rétroaction multiples** adaptés à la réalité des universités devraient être mis en place de manière systématique à la suite des activités d'accueil. Ces mécanismes pourraient prévoir, par exemple, des sondages auprès des nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes, un outil de rétroaction pour les associations étudiantes (ex. : la complétude d'un rapport d'activités ou une rencontre post-mortem). Les mécanismes de rétroaction devraient être inclus dans le mandat du comité des activités d'accueil. Les données non nominatives devraient être disponibles pour tous les groupes représentés dans ce comité.

Un suivi devrait aussi être effectué auprès des personnes responsables de l'organisation, de même qu'auprès des bénévoles. En outre, des rapports de fin de soirée devraient être produits par les responsables de la sécurité (qui relèvent de l'université). Ces rapports devraient être communiqués dans les plus brefs délais aux associations étudiantes, en prenant soin de respecter la confidentialité, afin que celles-ci puissent ajuster la situation le plus rapidement possible en cas de problème.

Les résultats des enquêtes devraient servir de guides pour l'amélioration continue des pratiques, pour l'augmentation ciblée de la prévention et de la sensibilisation et pour l'organisation, par les associations

étudiantes, des activités d'accueil subséquentes. Il faudrait également s'assurer que des traces écrites du résultat de ces enquêtes soient conservées (ex. : bilan signé, mémoire, etc.).

## 11.

Des **procédures de gestion de plaintes** claires, efficaces, accessibles et confidentielles devraient être instaurées, qui facilitent la dénonciation et qui placent les victimes de méfaits au cœur du processus de traitement de la plainte, en plus de leur offrir les ressources d'aide disponibles. Les plaintes devraient être reçues et encadrées par un groupe ou une personne attitrée à cette fonction (guichet unique) et disposant d'une formation et d'une expertise approfondies en matière de gestion de plaintes. Les universités devraient également proposer plusieurs canaux pour faciliter le dévoilement d'incidents (formels, informels, etc.).

Étant entendu que la prévention et la sensibilisation ont l'effet positif d'augmenter le nombre de dénonciations et compte tenu du fait que plusieurs universités nous ont confié se sentir à court de ressources en matière de gestion de plaintes, cette recommandation devrait faire l'objet d'un financement particulier non négligeable de la part des instances gouvernementales.

## 12.

Des **mesures disciplinaires** explicitées dans les règlements, codes de conduite et politiques universitaires devraient être imposées vis-à-vis de l'auteur ou de l'auteure d'inconduites dans le contexte des activités d'accueil. Toute personne prenant part aux activités devrait être informée de sa part de responsabilité individuelle et de son imputabilité auprès de l'établissement ou de la loi quant aux actions qu'elle pose.

Comme les activités d'accueil sont placées sous l'égide des universités, ces dernières devraient pouvoir intervenir, conformément aux dispositions incluses dans leurs règlements, codes de conduite et politiques auprès des auteurs ou auteures de gestes qui contreviennent aux règlements de l'université.

Un comité d'experts et d'expertes indépendant, en collaboration avec la communauté universitaire, devrait travailler à éclaircir la question de la responsabilité et émettre des directives précises à cet égard, pour aider les établissements dans l'application juste de cette recommandation.



## 6 Limites

Ce travail de consultation et de recension, comme tout travail du genre, comporte des limites. Dans la mesure où notre démarche remplissait une fonction bien précise, accepter cette fonction implique également d'accepter les contraintes qui y sont associées. Dans notre cas, la durée très courte du mandat, le petit nombre de ressources affectées et la tâche colossale à accomplir nous ont amenées à prendre certains raccourcis qui comptent au nombre des limites. Certains obstacles se sont présentés à nous en cours de route, qui, loin d'invalider le présent Rapport, engagent plutôt à le considérer comme un tremplin vers une ou des recherches plus approfondies et rigoureuses sur la question des activités d'accueil québécoises.

Pour la recension des écrits, nous nous sommes heurtées à l'absence de recherches réalisées auparavant sur la question en contexte québécois. Ainsi, la plupart des informations relayées, bien qu'elles puissent enrichir significativement la réflexion, sont parfois quelque peu décalées par rapport à la réalité du Québec. Par ailleurs, pour les raisons évoquées précédemment, nous nous sommes limitées aux articles disponibles sur le web via différentes bases de données.

Le questionnaire en ligne a été conçu à plusieurs mains, dans des délais particulièrement serrés. Sa longueur et la redondance de certaines de ses questions ont ainsi pu dissuader la participation. Les items du questionnaire ont été sélectionnés de sorte à ne rien laisser au hasard et en l'absence de données sur le sujet, ce qui explique la surcharge du questionnaire. Or, ce sont précisément ces éléments qui nous ont permis d'obtenir des réponses suffisamment détaillées et explicites pour rédiger une analyse riche.

Le nombre de personnes ayant répondu au questionnaire peut aussi sembler peu élevé et la représentativité inégale des universités, problématique. Toutefois, le fait que nous soyons parvenues à recevoir au moins deux questionnaires valides par établissement dans une période de l'année où la plupart des membres des services et des étudiants et étudiantes quittent pour l'été (un d'une association étudiante de premier cycle occupant le plus haut palier et un autre d'un service de l'établissement) et le type d'analyse que nous avons privilégié compensent le petit nombre de sujets questionnés et le déséquilibre au niveau des répondants et répondantes.

En outre, le mode de distribution du questionnaire a impliqué une difficulté à contrôler l'échantillon entrant. Cela dit, nous avons mis en place plusieurs moyens (décrits dans la section afférente) pour nous assurer de la concordance de l'échantillon entrant avec l'échantillon cible.

La principale limite des groupes de discussion concerne la petite taille de l'échantillon; son principal biais réside dans le fait que les universités et les associations étudiantes rencontrées ont été sélectionnées de manière non aléatoire, pour des contraintes matérielles, mais également avec un désir de représentativité quant à la variété des universités du Québec.

Une autre limite réside dans la population ciblée par le présent Rapport. La consultation que nous avons effectuée s'est limitée aux activités d'accueil organisées ou chapeautées par les associations étudiantes universitaires. Or, d'autres groupes fréquentant les universités sont susceptibles de mettre en place des activités d'accueil potentiellement à risque, et ce, dans un contexte qui diffère de celui des associations étudiantes (ex. : les organisations sportives). Dans le même ordre d'idée, le milieu collégial n'a pas non plus été documenté par la consultation. Or, *Sans oui, c'est non!* considère qu'il est crucial que l'on se penche sur ces autres milieux dans lesquels évoluent des étudiants et étudiantes.

Mentionnons finalement que malgré ces limites, le travail réalisé représente un apport à la recherche parce qu'il a concouru à constituer une première base de données théoriques et pratiques eu égard aux activités d'accueil. Il dépasse, à notre sens, les objectifs fixés par le ministère et il invite à ce que l'on poursuive le questionnement sur les activités d'accueil et sur leurs enjeux pluriels.

## Conclusion

Dans le cadre du mandat octroyé à l'organisme *Sans oui, c'est non!* par la ministre de l'Enseignement supérieur, le présent Rapport a documenté les situations à risque et les meilleures pratiques de prévention et d'intervention dans le contexte des activités d'accueil en milieu universitaire. Pour parvenir à formuler ses recommandations, l'organisme *Sans oui, c'est non!* a réalisé une recension des écrits scientifiques et non scientifiques et il a invité la communauté universitaire québécoise à se prononcer au moyen d'un questionnaire en ligne et de groupes de discussion. Les participants et participantes ont pu faire entendre leur voix sur les thématiques suivantes : SITUATIONS À RISQUE et meilleures pratiques eu égard à la PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION, à la SÉCURITÉ DES PERSONNES et à la RÉTROACTION ET À LA GESTION DE PLAINTES dans le cadre des activités d'accueil. Les résultats de ces démarches parallèles (consultation et recension préliminaire) ont fait l'objet du Rapport, découpé en six grandes sections : contexte, sommaire des résultats, recension des écrits, résultats de la collecte d'information, recommandations et limites.

Certaines tendances se dégagent plus fortement de la consultation et de la recension des écrits et devraient être prises en compte dans l'atteinte de l'objectif au cœur de ces démarches : faire des communautés universitaires du Québec des chefs de file en matière de prévention et de sensibilisation, de sécurité des personnes et de rétroaction et de gestion des plaintes dans le contexte des activités d'accueil. Ainsi, *Sans oui, c'est non!* tient à rappeler ce qui suit.

La PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION sont et devraient continuer d'être les pierres angulaires d'activités d'accueil réussies. Les approches de prévention et de sensibilisation devraient être mixtes et les outils devraient être variés et adaptés à la réalité des universités. La prévention et la sensibilisation devraient tendre vers un changement de culture qui vise à rendre ineptes, à long terme, les mesures répressives et coercitives. Elles devraient porter une attention particulière aux violences à caractère sexuel, à la consommation d'alcool et de drogues, à l'inclusion et au respect de la diversité et aux activités qui se déroulent hors campus.

La SÉCURITÉ DES PERSONNES devrait naturellement être assurée à l'occasion des activités d'accueil, mais en faisant appel à une variété d'intervenants et d'intervenantes aux expertises et aux rôles et responsabilités multiples. Les universités devraient venir en aide aux associations étudiantes pour leur permettre d'accéder aux ressources essentielles pour assurer la sécurité des personnes.

La RÉTROACTION ET LA GESTION DE PLAINTES sont des domaines qui gagneraient à se développer étant entendu que la prévention et la sensibilisation engendrent généralement davantage de dévoilements. Un financement substantiel devrait être prévu pour outiller les universités afin qu'elles puissent faire face diligemment à cette recrudescence positive, en recourant à des organismes, mais également en implantant des structures locales

expertes habilitées à intervenir « sur le terrain ». Par ailleurs, les mécanismes de traitement des plaintes se doivent d'être crédibles et de protéger adéquatement les personnes mises en cause ainsi que les personnes qui ont porté plainte.

Finalement, pour chacun de ces grands thèmes, les collaborations et la mobilisation commune des acteurs et actrices concernées sont véritablement les clés du succès.

Chacune des universités et des associations étudiantes consultées a témoigné de sa volonté de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour offrir un milieu dans lequel règnent des valeurs cardinales de respect des personnes et de bienveillance. Or, pour plusieurs d'entre elles, cela représente un défi compte tenu du manque de ressources disponibles. L'organisme *Sans oui, c'est non!* réaffirme avec force son désir d'être proactif pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel et souligne de nouveau que pour être applicables dans les universités, ses recommandations doivent impérativement s'accompagner de ressources financières conséquentes provenant des instances gouvernementales. *Sans oui, c'est non!* croit aussi fermement en l'importance de continuer de documenter ces questions et d'élargir le spectre d'investigation aux autres organisations de la communauté universitaire susceptibles d'organiser des activités d'accueil (ex. : les organisations sportives) ainsi qu'au milieu collégial. *Sans oui, c'est non!* tient à saluer, en conclusion, l'engagement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans la lutte aux violences à caractère sexuel.

## Bibliographie et lectures suggérées

Allan, E. et Madden, M. (2008). *Hazing in view: College students at risk*. University of Maine, College of Education and Human Development. Repéré à [http://www.hazingstudy.org/publications/hazing\\_in\\_view\\_web.pdf](http://www.hazingstudy.org/publications/hazing_in_view_web.pdf)

Audebert, M. (2013). *Le bizutage : description et tentative d'explication d'une énigme sociologique*. Thèse de doctorat. France : Université Paris-Sorbonne. Repéré à <http://www.theses.fr/2013PA040021>

Bergeron, M., Hébert, M., Ricci, S., Goyer, M.-F., Duhamel, N. et Kurtzman, L. (2016). *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec. Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU*. Canada : Université du Québec à Montréal.

Bétant, B. et coll. (2015). *Rapport sur la période dite de « transmission des valeurs » et sur les manifestations étudiantes à l'ENSAM*. Repéré à <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/154000221.pdf>

Caldeira, S.N., Silva, O., Mendes, M. et Bothelo, S.P. (2015). Hazing practices in higher education: a study with Portuguese students, *International Journal of Current Research*, (7)4. Repéré à <http://www.journalcra.com/sites/default/files/8714.pdf>

Chamberlin W., B. ("Am I My Brother's Keeper?": Reforming Criminal Hazing Laws Based on Assumption of Care. *Emory Law Journal*, (63)4, 925-977. Repéré à [http://law.emory.edu/elj/\\_documents/volumes/63/4/comments/chamberlin.pdf](http://law.emory.edu/elj/_documents/volumes/63/4/comments/chamberlin.pdf)

Commission des affaires étudiantes. (à paraître). *Vers une nouvelle vision de l'intégration des étudiants à l'Université Laval. Proposition du plan du projet d'avis*, Canada : Université Laval.

DeJong, W. et Langford, L.M., (2002). A typology for campus-based alcohol prevention: moving toward environmental management strategies. *Journal of Studies on Alcohol, Supplement*, (14), 140-147. <https://doi.org/10.15288/jsas.2002.s14.140>

DeGue, S. (2014). *Preventing Sexual Violence on College Campuses: Lessons from Research and Practice*. Repéré à <https://endingviolence.uiowa.edu/assets/CDC-Preventing-Sexual-Violence-on-College-Campuses-Lessons-from-Research-and-Practice.pdf>

Delvaux, M. (2015). « Le milieu de l'enseignement supérieur », dans Fédération des femmes du Québec, *Vers un plan d'action ambitieux pour lutter contre les agressions sexuelles*. Repéré à <http://www.ffq.qc.ca/2015/03/memoire-vers-un-plan-daction-ambitieux-pour-lutter/>

Dias, D. et Sá, M.-J. (2014). Initiation rituals in university as lever for group cohesion. *Journal of Further and Higher Education*, (38)4, 447-464. <http://dx.doi.org/10.1080/0309877X.2012.722198>

Fédération des femmes du Québec. (2015). *Vers un plan d'action ambitieux pour lutter contre les agressions sexuelles*. Repéré à <http://www.ffq.qc.ca/2015/03/memoire-vers-un-plan-daction-ambitieux-pour-lutter/>

Groupe de travail du BCI. (2016). *Le harcèlement et les violences à caractère sexuel dans le milieu universitaire. Rapport du Groupe de travail sur les politiques et procédures en matière de harcèlement sexuel et de violence sexuelle (GT-PHS)*. Canada.

Groupe de travail sur la stratégie nationale sur l'alcool. (2007). *Réduire les méfaits liés à l'alcool Vers une culture de modération au Canada : Recommandations en vue d'une stratégie nationale sur l'alcool*. Repéré à <http://www.cclt.ca/Resource%20Library/ccsa-023876-f-2007.pdf>

Groupe de travail sur le respect et l'égalité. (2015). *Rapport du Groupe de travail sur le respect et l'égalité : mettre fin à la violence sexuelle à l'Université d'Ottawa*. Canada : Université d'Ottawa. Repéré à <https://www.uottawa.ca/recteur/sites/www.uottawa.ca.president/files/rapport-du-groupe-de-travail-sur-le-respect-et-l-egalite.pdf>

Hamilton, R. (2014). *Hazing Prevention Strategies*. Fredericton, Nouveau-Brunswick : University of New Brunswick. Repéré à <http://www.sportrisk.com/2014/01/hazing-prevention-strategies/>

Harvengt, D. (2004). Les bals de finissants et les initiations universitaires au regard des concepts d'Erving Goffman. *Ethnologies*, (26)2, 179-200. <http://dx.doi.org/10.7202/013747ar>

Hébert, K. (2013). Parades, initiations et altercations avec la police. Les étudiants prennent la rue d'assaut. *Bulletin d'histoire politique*, (21)2. <http://dx.doi.org/10.7202/1014132ar>.

Hollmann, B. (2002). Hazing: Hidden Campus Crimes. *New Direction for Student Services*, (2002)99, 11-24. <http://dx.doi.org/10.1002/ss.57>

Jonhson, J. et Holman, M. (2013). Gender and Hazing: the Same but Different. *Journal of Physical Education, Recreation & Dance*, (80)5, 6-9. <http://dx.doi.org/10.1080/07303084.2009.10598315>

Kirby L., S. et Wintrup, G. (2002). Running the gauntlet: An examination of initiation/hazing and sexual abuse in sport. *Journal of Sexual Agression*, (8)2, 49-68. <http://dx.doi.org/10.1080/13552600208413339>

Klerk, V de. (2013). Initiation, Hazing or Orientation? A case study at a South African University. *International Research in Education* (1)1, 86-100. <http://dx.doi.org/10.5296/ire.v1i1.4026>

Lafferty, M.E., Wakefield C. et Brown, H. (2016). "We do it for the team" – Student-athletes' initiation practices and their impact on group cohesion. *International Journal of Sport and Exercise Psychology*, 1-9. <http://dx.doi.org/10.1080/1612197X.2015.1121507>

Langford, L. (2008). A Comprehensive Approach to Hazing Prevention in Higher Education Setting. *The U.S. Department of Education*. Repéré à [http://www.ufsa.ufl.edu/uploads/ufsa/Comp\\_Approach\\_to\\_Hazing\\_Prevention.pdf](http://www.ufsa.ufl.edu/uploads/ufsa/Comp_Approach_to_Hazing_Prevention.pdf)

Lalonde S., J. (2015). De la réaction à la prévention : mettre fin à la violence sexuelle sur le campus en créant des partenariats avec les organismes communautaires. *Rapport du Groupe de travail sur le respect et l'égalité : mettre fin à la violence sexuelle à l'Université d'Ottawa*. Canada : Université d'Ottawa. Repéré à <https://www.uottawa.ca/recteur/sites/www.uottawa.ca.president/files/rapport-annexe-1-de-la-reaction-a-la-prevention.pdf>

Larguèze, B. (1995). Statut des filles et représentations féminines dans les rituels de bizutage. *Sociétés contemporaines*, (21)1, 75-88. <http://dx.doi.org/10.3406/socco.1995.1420>

Massey D., K. et Massey, J. (2017). It Happens, Just Not to Me: Hazing on a Canadian University Campus. *Journal of College and Character*, (18)1, 46-63. <http://dx.doi.org/10.1080/2194587X.2016.1260477>

Ministère de la condition féminine. (2011). *Changer les attitudes, changer les vies : Plan d'action de l'Ontario contre la violence à caractère sexuel*. Repéré à [http://www.women.gov.on.ca/owd/docs/svap\\_fr.pdf](http://www.women.gov.on.ca/owd/docs/svap_fr.pdf)

Office of Academic Affairs. (2014). Recommendations from the Task Force on hazing and alcohol. Texas: The University of Texas System. Repéré à <https://www.utsystem.edu/sites/default/files/documents/Recommendations%20from%20the%20Task%20Force%20on%20Hazing%20and%20Alcohol/hazing-and-alcohol-task-force-report.pdf>

Poelman, G. et MacMillan, S. (s.d.). *Effective Anti-Hazing Policy*. Repéré à <http://www.sasksport.sk.ca/pdf/respectED/Anti-HazingPolicy.pdf>

Van Raalte, J. L., Cornelius, A. E., Linder, D., et Brewer, B.W. (2007). The relationship between hazing and team cohesion. *Journal of Sport Behavior*, (30)4, 491–507. Repéré à <http://connection.ebscohost.com/c/articles/27497709/relationship-between-hazing-team-cohesion>

Wrona, D. (2013). Avoiding Frequent Mistakes in Hazing Prevention. *National Hazing Prevention Week Resource Guide*. Repéré à <http://hazingprevention.org/avoiding-frequent-mistakes-in-hazing-prevention/>

Yvo, B. R. B., Nunes, C. S., Mendes, M., Pinho, B. S., et Silva, O. (2015). About hazing in higher education. *European Scientific Journal*. Repéré à <http://search.proquest.com/docview/1752138198?accountid=12378>



## Annexes

### Annexe 1 – Courriel transmis aux services des communications<sup>46</sup>

Bonjour,

L'organisme *Sans oui, c'est non!*, à la demande du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, aimerait solliciter votre collaboration en vue de la réalisation d'un rapport de recherche visant à documenter les situations à risque et les meilleures pratiques de prévention et d'intervention dans le contexte des activités d'accueil (intégration, orientation ou initiations) en milieu universitaire, en particulier en matière de violences à caractère sexuel.

À cet effet, toutes les universités du Québec sont invitées à se prononcer **avant le mercredi 14 juin 2017** au moyen d'un questionnaire en ligne. À titre de responsable des communications de votre université, nous requérons votre aide afin de **redistribuer le courriel que vous trouverez ci-dessous le plus rapidement possible** aux services de votre établissement suivants, et à encourager activement leur participation.

- Le service de sécurité et de prévention;
- Le bureau ou le centre en matière de harcèlement (si applicable);
- Le service des résidences;
- Les intervenant(e)s des services aux étudiant(e)s concerné(e)s;
- L'ombudsman (si applicable);
- Tout autre service que vous jugerez pertinent.

Afin de pouvoir assurer un suivi, nous vous demandons de bien vouloir **nous mettre en c. c. pour chacun des courriels relayés aux différents services** ([coordonnatrice.recherche@sansouicestnon.ca](mailto:coordonnatrice.recherche@sansouicestnon.ca)).

Votre collaboration est essentielle et peut faire la différence dans la mise en place de nouvelles balises pour mieux encadrer les activités d'accueil.

C'est avec plaisir que nous répondrons à toutes vos questions. Le cas échéant, vous pouvez vous adresser directement à la coordonnatrice de la recherche, Alexandra Gagné, au 418 815-9169 ou par courriel à [coordonnatrice.recherche@sansouicestnon.ca](mailto:coordonnatrice.recherche@sansouicestnon.ca).

Nous vous remercions à l'avance pour votre aide précieuse,

---

<sup>46</sup> Un courriel similaire a été acheminé aux membres des exécutifs des associations étudiantes occupant le plus haut palier de représentation.

Alexandra Gagné

Coordonnatrice de la recherche

Cell. : 418 815-9169

**SANS OUI  
C'EST NON!**

**MERCI DE REDISTRIBUER DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS LE COURRIEL SUIVANT AUX SERVICES DE VOTRE ÉTABLISSEMENT PRÉCITÉS ET D'ENCOURAGER LEUR PARTICIPATION.**

Bonjour,

L'organisme *Sans oui, c'est non!*, à la demande du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, aimerait solliciter votre collaboration en vue de la réalisation d'un rapport de recherche visant à documenter les situations à risque et les meilleures pratiques de prévention et d'intervention dans le contexte des activités d'accueil (intégration, orientation ou initiations) en milieu universitaire, en particulier en matière de violences à caractère sexuel.

À cet effet, toutes les universités du Québec sont invitées à se prononcer **avant le mercredi 14 juin 2017** au moyen d'un questionnaire en ligne. Vos connaissances du milieu sont indispensables pour mieux comprendre certains enjeux entourant les activités d'accueil! Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre le temps de répondre au questionnaire, disponible à l'adresse suivante :

[https://cripcas.qualtrics.com/jfe/form/SV\\_2is9kPtCnUQawmh](https://cripcas.qualtrics.com/jfe/form/SV_2is9kPtCnUQawmh)

Il ne vous faudra qu'une quinzaine de minutes pour remplir le questionnaire, dont les réponses demeureront strictement confidentielles. Prenez note qu'il est possible d'enregistrer le questionnaire pour y revenir par la suite.

**La date limite pour nous faire parvenir vos réponses est fixée au 14 juin 2017.**

Votre collaboration est essentielle et peut faire la différence dans la mise en place de nouvelles balises pour mieux encadrer les activités d'accueil.

C'est avec plaisir que nous répondrons à toutes vos questions. Le cas échéant, vous pouvez vous adresser directement à la coordonnatrice de la recherche, Alexandra Gagné, au 418 815-9169 ou par courriel au [coordonnatrice.recherche@sansouicestnon.ca](mailto:coordonnatrice.recherche@sansouicestnon.ca)

Nous vous remercions à l'avance pour votre aide précieuse,

Alexandra Gagné

Coordonnatrice de la recherche

Cell. : 418 815-9169

**SANS OUI  
C'EST NON!**

N.B. Une deuxième phase de collecte de données est prévue en juin et se déroulera sous la forme d'entrevues semi-dirigées qui seront menées dans différentes universités. Il est possible que nous vous contactions alors afin de connaître votre intérêt à y participer. Sachez que le fait de remplir le questionnaire en ligne ne vous engage d'aucune façon à prendre part aux entrevues. Merci!

## **Annexe 2 – Questionnaire sur les pratiques entourant les activités d'accueil en milieu universitaire**

### Section 1 Informations générales

1.1 Identification du répondant ou de la répondante :

1.2 Adresse courriel :

1.3 Établissement :

1.4 Unité du répondant ou de la répondante dans l'établissement (service, association étudiante...) :

1.5 Fonction du répondant ou de la répondante au sein de l'unité :

1.6 Fonction occupée depuis :

- Moins d'un an
- Entre un et deux ans
- Entre deux et trois ans
- Entre trois et quatre ans
- Entre quatre et cinq ans
- Plus de cinq ans

### Section 2 Collaborations et partenariats

2.1 Est-ce que les services et les associations étudiantes de votre établissement travaillent en collaboration en matière de prévention et de sensibilisation, de sécurité des personnes et de gestion de plaintes lors des activités d'accueil? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

### Définition des termes et précisions :

Dans le présent questionnaire, l'expression « activité d'accueil » est entendue au sens large : elle désigne tous les activités ou évènements festifs (ex. spectacle de la rentrée) organisés par les étudiants et étudiantes ou regroupements d'étudiants et étudiantes (les associations étudiantes ou les comités, par exemple) qui sont liés à l'accueil. Il peut s'agir d'activités d'intégration, d'orientation ou de ce qu'il est convenu d'appeler les « initiations ». Elle n'inclut pas les activités organisées formellement par l'établissement (ex. salon de la rentrée, Rentrée UL, visite officielle du campus, activité facultaire pour toutes les nouvelles personnes inscrites, etc.). La plupart des questions portent sur les pratiques générales entourant les activités d'accueil, mais une attention particulière est portée aux violences à caractère sexuel dans ce contexte.

- Oui, les services de l'établissement collaborent entre eux
- Non, les services de l'établissement ne collaborent pas entre eux
- Oui, les associations étudiantes collaborent entre elles
- Non, les associations étudiantes ne collaborent pas entre elles
- Oui, les services et les associations étudiantes collaborent
- Non, les services et les associations étudiantes ne collaborent pas
- Commentaires

2.1.1 Si oui, spécifiez quelle forme prend cette collaboration :

2.2 Est-ce que la direction de votre établissement travaille en collaboration avec les différents services et les associations étudiantes en matière de prévention et de sensibilisation, de sécurité des personnes et de gestion de plaintes lors des activités d'accueil?

- Oui
- Non

2.2.1 Si oui, spécifiez quelle forme prend cette collaboration :

### Section 3 Actions de prévention et de sensibilisation

3.1 Identifiez la ou les ressources sur le campus qui sont chargées des actions de prévention et de sensibilisation dans le cadre des activités d'accueil. Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Les associations étudiantes
- Le service de sécurité et de prévention
- Le bureau ou le centre en matière de harcèlement
- Le service des résidences
- Les intervenants et intervenantes des services aux étudiants et étudiantes
- Le personnel enseignant
- La direction de l'établissement
- Autre. Précisez :

3.1.1 Depuis combien de temps ces ressources ont-elles été désignées pour se charger des actions de prévention et de sensibilisation dans le cadre des activités d'accueil?

- Moins de 6 mois
- 6 mois à 1 an
- Moins de 6 mois
- 1 an à 3 ans
- 3 ans à 5 ans
- 5 ans à 10 ans
- Plus de 10 ans
- Ne sait pas
- Commentaire :

3.2 Est-ce que le service ou l'association auquel vous appartenez réalise des formations ou des activités de sensibilisation liées aux enjeux des activités d'accueil? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

**Définition des termes :**

**Formations** : Une formation vise l'acquisition et l'appropriation de connaissances par rapport à une problématique. Elle peut également viser le développement des compétences nécessaires pour poser des actions entourant la sécurité des personnes. La formation impose des attentes envers les participants et participantes et elle implique des objectifs spécifiques d'apprentissage.

**Activités de sensibilisation** : Cette activité permet l'identification d'un problème et favorise la prise de conscience vis-à-vis de celui-ci. Elle a pour objectif de susciter la réflexion et un changement perceptuel ou comportemental. Cependant, le problème est abordé de manière sommaire dans une activité dont la durée est généralement plus courte que celle de la formation.

- Oui, mon service/association organise des formations
- Non, mon service ou mon association étudiante n'organise pas de formations
- Oui, mon service ou mon association étudiante organise des activités de sensibilisation
- Non, mon service ou mon association étudiante n'organise pas d'activités de sensibilisation

3.2.1 Si oui, veuillez cocher et identifier les personnes ciblées :

- L'ensemble des étudiants et étudiantes de la communauté universitaire
- Les membres des associations étudiantes
- Les organisateurs et organisatrices des activités d'accueil
- Les bénévoles qui s'impliquent dans l'organisation et la réalisation des activités d'accueil
- Autre. Précisez :

3.2.2 Combien de personnes (pour l'ensemble de l'établissement) sont rejointes directement par ces formations et ces activités de sensibilisation?

- 1 à 10 personnes
- 10 à 50 personnes
- 50 à 100 personnes
- 100 à 500 personnes
- 500 à 1000 personnes
- 1000 à 5000 personnes
- Plus de 5000 personnes

3.2.3 Veuillez identifier le contenu abordé lors de ces formations ou activités. Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Prévention et sensibilisation aux violences à caractère sexuel (consentement, témoins actifs, incitation à poser des gestes à connotation sexuelle)
- Prévention et sensibilisation à la consommation abusive d'alcool et de drogues (« calage », jeux d'alcool, incitation à consommer)
- Respect des personnes (respect de la diversité culturelle et de genre, absence de gestes dégradants, humiliants ou pouvant porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique)
- Sécurité des personnes (allergies, surconsommation, déshydratation, sécurité physique ou sexuelle)
- Mesures d'urgence (feu, vandalisme, agressions physiques ou sexuelles)
- Cadre légal et règlements de l'université
- Respect de l'environnement
- Gestion des plaintes en lien avec les activités d'accueil
- Autres. Précisez :

3.2.4 Décrivez les formations ou les activités de sensibilisation (par exemple : l'horaire de la formation). Si vous avez des documents en lien avec les formations ou les activités de sensibilisation, prière de les envoyer par courriel à [coordonnatrice.recherche@sansouicestnon.ca](mailto:coordonnatrice.recherche@sansouicestnon.ca)

3.2.5 Qui est responsable de donner les formations ou les activités de sensibilisation? Sélectionnez toutes les réponses applicables.

- Un ou des services à l'intérieur de l'établissement (ex. : personnel de la sécurité, bureau ou centre en matière de harcèlement...). Précisez :
- Les associations étudiantes
- Des étudiants ou étudiantes qui ont reçu une formation donnée par des ressources compétentes en la matière. Précisez :
- Autre. Précisez :

3.2.6 Avez-vous développé ces formations ou ces activités de sensibilisation vous-mêmes ou s'inspirent-elles de matériel existant?

- Nous les avons développées nous-mêmes.
- Elles s'inspirent de matériel existant. Précisez :

3.3 Est-ce que vous faites appel à la participation de « sentinelles » ou de « vigiles » pour la prévention et la sensibilisation aux risques reliés aux activités d'accueil? **Définition du terme « sentinelles » ou « vigiles » :**



Des membres de la communauté universitaire s'engageant dans la prévention des risques. Ces personnes sont formées et soutenues pour intervenir lors de situations à risque. Par exemple : lors de jeux déplacés et abusifs, de comportements hostiles, de non-respect des personnes, de violence à caractère sexuel, etc.

- Oui
- Non

3.3.1 Si oui, décrivez votre programme de « sentinelles » ou de « vigiles ».

3.4 Est-ce que vous mettez en place d'autres moyens de prévention et de sensibilisation, mais concernant spécifiquement les violences à caractère sexuel dans le cadre des activités d'accueil? Il peut s'agir de moyens informels.

- Oui
- Non

3.4.1 Si oui, décrivez les moyens mis en place :

3.5 Si vous êtes une association étudiante, y a-t-il un poste au sein de votre exécutif dédié, en partie, à la prévention et à la sensibilisation aux violences à caractère sexuel?

- Oui. Précisez :
- Non
- Ne s'applique pas

3.6 Est-ce que vous mettez en place d'autres moyens généraux de prévention et de sensibilisation dans le cadre des activités d'accueil? Par exemple : kiosques de sensibilisation, distribution de matériel de sensibilisation (pamphlets ou autre), etc. Il peut s'agir de moyens informels.

- Oui
- Non

3.6.1 Si oui, décrivez les autres moyens mis en place :

3.7 Est-ce que vous avez un document ou un guide pour l'organisation et l'encadrement des activités d'accueil?

- Oui
- Non

3.7.1 Si oui, prière d'envoyer le document par courriel à **coordonnatrice.recherche@sansouicestnon.ca**

3.7.2 Si oui, à qui s'adresse le document?

- Organismes ou organisatrices des activités d'accueil et d'intégration
- Membres des exécutifs des associations étudiantes
- Étudiants ou étudiantes bénévoles impliqués dans les événements festifs
- Ensemble de la communauté étudiante

3.7.3 Quels sont les sujets abordés dans ce guide?

3.8 Avez-vous évalué d'une manière ou d'une autre l'effet des différentes actions préventives que vous effectuez?

- Oui
- Non

3.8.1 Si oui, quel type d'évaluation a été réalisé? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Succès de l'implantation (nombre de personnes rejointes, etc.)
- Satisfaction/opinion des participants
- Efficacité (diminution des problèmes, plaintes, etc.).
- Autre évaluation de type qualitative. Précisez :
- Autre évaluation de type quantitative. Précisez :

3.8.2 Quels sont les résultats de cette évaluation?

3.8.3 Sur une échelle de 1 à 100, à combien évaluez-vous le succès des actions de prévention et de sensibilisation menées par votre établissement dans le cadre des activités d'accueil (100 constitue le plus haut score).

3.9 Pour le futur, est-ce que vous envisagez d'autres actions de prévention et de sensibilisation autour des activités d'accueil?

- Oui
- Non

3.9.1 Si oui, quelles sont-elles et sur quelles bases avez-vous décidé de développer ces actions?

#### Section 4 Sécurité des personnes

4.1 Y a-t-il dans votre établissement des ressources qui sont chargées d'assurer la sécurité des personnes dans le cadre des activités d'accueil? Si oui, quelles sont-elles? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Les associations étudiantes
- Les organisateurs et organisatrices des activités d'accueil
- Des étudiants et étudiantes bénévoles qui s'impliquent dans les activités d'accueil
- Des étudiants et étudiantes qui reçoivent une formation par des ressources compétentes en la matière
- Le personnel de la sécurité
- Les intervenants et intervenantes des services aux étudiants et étudiantes. Précisez:
- Des « sentinelles » ou « vigiles ». Précisez :
- Autre. Précisez :
- Non, aucune ressource ne remplit cette fonction

4.1.1 Depuis combien de temps ces ressources ont-elles été désignées pour se charger de la sécurité des personnes dans le cadre des activités d'accueil?

- Moins de 6 mois
- 6 mois à 1 an
- 1 an à 3 ans
- 3 ans à 5 ans
- 5 ans à 10 ans
- Plus de 10 ans
- Ne sait pas.
- Commentaires :

4.2 Quelles sont les situations qui vous apparaissent le plus à risque lors des activités d'accueil et pour lesquelles la sécurité devrait être accrue?

**Précision :**

Une situation à risque est une situation (une activité ou une circonstance) qui comporte un danger éventuel, plus ou moins prévisible, qui augmente la possibilité d'incidents. Cette prédictibilité repose en général sur l'idée que les mêmes sources produisent souvent les mêmes effets (le passé éclaire les risques pour le présent).

4.3 Énumérez et décrivez les différentes mesures appliquées **avant** les activités d'accueil pour assurer la sécurité lors de la tenue des événements (approbation des programmes d'activités, par exemple).

4.4 Énumérez et décrivez les différentes mesures appliquées **pendant** les activités d'accueil pour assurer la sécurité (nombre de personnes responsables de la sécurité, actions posées concrètement, type d'interventions, interdictions, etc.).

4.5 Énumérez et décrivez les différentes mesures appliquées **après** les activités d'accueil pour assurer la sécurité lors de la tenue d'activités d'accueil ultérieures (complétion d'un sondage, suivi avec le comité organisateur, évaluation de la satisfaction des participants aux activités, etc.).

4.6 Les mesures de sécurité mises en place s'inspirent-elles de pratiques utilisées dans d'autres établissements?

- Oui. Précisez :
- Non

4.7 Avez-vous évalué d'une manière ou d'une autre l'effet des différentes mesures de sécurité mises en place?

- Oui
- Non

4.7.1 Si oui, quel type d'évaluation a été réalisé? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Succès de l'implantation (nombre de personnes rejointes, etc.)
- Satisfaction/opinion des participants
- Efficacité (diminution des problèmes, plaintes, etc.).
- Autre évaluation de type qualitative. Précisez :
- Autre évaluation de type quantitative. Précisez :

4.7.2 Quels sont les résultats de cette évaluation?

4.7.3 Sur une échelle de 1 à 100, à combien évaluez-vous le succès des mesures de sécurité mises en place par votre établissement dans le cadre des activités d'accueil (100 constitue le plus haut score)?

4.8 Pour le futur, est-ce que vous envisagez de mettre en place d'autres mesures de sécurité lors des activités d'accueil?

- Oui
- Non

4.8.1 Si oui, quelles sont-elles et sur quelles bases avez-vous décidé de développer ces mesures?

## Section 5 Gestion des plaintes

5.1 Est-ce qu'il arrive que des plaintes soient déposées à votre service ou à votre association étudiante en lien avec les activités d'accueil?

- Oui
- Non

5.1.1 Si oui, s'agit-il de plaintes formelles ou informelles?

- Plaintes formelles
- Plaintes informelles
- Commentaires :

5.1.2 Quelle est la fréquence de ces plaintes?

- 1 à 2 plaintes/année
- 2 à 5 plaintes/année
- 5 à 10 plaintes/année
- 10 plaintes et plus. Précisez :

5.1.3 Comment procédez-vous pour la gestion de ces plaintes?

- Redirection à une instance compétente. Précisez :
- Gestion à l'interne. Décrivez la procédure appliquée :
- Autre. Précisez :

5.2 Si votre établissement, votre service ou votre association est doté d'une procédure de gestion des plaintes (formelle ou informelle) liées aux activités d'accueil, veuillez la décrire.

### Section 6 Meilleures pratiques à développer et propositions

6.1 Quelles seraient selon vous les meilleures pratiques de **prévention et de sensibilisation** dans le cadre des activités d'accueil?

6.2 Quelles seraient vos recommandations pour assurer le succès, le bon déroulement et la **sécurité** lors des activités d'accueil (meilleures pratiques à mettre en place ou mises en place)?

6.3 Quelles seraient vos suggestions pour assurer une **gestion efficace des plaintes** en lien avec les activités d'accueil?

6.4 Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez ajouter concernant les activités d'accueil et/ou les violences à caractère sexuel dans ce contexte?

**Merci! Votre collaboration est des plus appréciées.**

## **Annexe 3 – Texte du document transmis aux participants et participantes aux groupes de discussion**

### **Recommandations préliminaires**

Ces recommandations préliminaires émergent de la consultation par questionnaire en ligne réalisée auprès des différentes universités du Québec et de leurs associations étudiantes occupant le plus haut palier de représentation. Elles s’inspirent également de la recension scientifique autour de la question des activités d’accueil. Nous y référons régulièrement au Rapport en cours de rédaction, pour l’obtention d’exemples appliqués.

#### **Pour la prévention et la sensibilisation :**

1.

Les efforts de prévention et de sensibilisation devraient être accrus en recourant à des approches mixtes et à des outils variés. La prévention et la sensibilisation sont considérées comme les véritables vecteurs d’un changement de culture à long terme et devraient être privilégiées aux mesures coercitives ou à la répression.

À cet égard, il faut savoir que la mise sur pied de mesures restrictives pouvant aller jusqu’à l’abolition des activités d’accueil risque de déplacer le problème dans des lieux où l’exercice d’une supervision est impraticable, augmentant ainsi les possibilités de dérapages. L’approche valorisée devrait donc en être une de réduction des méfaits, et les mesures coercitives devraient toujours s’accompagner d’alternatives responsables.

La prévention et la sensibilisation devraient avoir lieu de manière soutenue tout au long de l’année, voire en amont (en étant intégrée dès le primaire, au secondaire et au cégep), mais elles gagneraient à être augmentées lors de moments charnières pour les activités d’accueil : la fin de la session d’hiver et le début de la session d’automne. De plus, les efforts de prévention et de sensibilisation sont plus efficaces si leur message est adapté au contexte des activités d’accueil.

Les efforts de prévention et de sensibilisation, en plus d’être déployés pour minimiser les violences à caractère sexuel (voir 1.1.), devraient aussi porter sur la consommation d’alcool et de drogues (voir 1.2.), sur l’inclusion et le respect de la diversité (voir 1.3.) et sur les activités qui se déroulent hors campus (voir 1.4.), trois situations qui apparaissent comme potentiellement problématiques dans le contexte des activités d’accueil.

La prévention et la sensibilisation devraient être plus substantielles auprès : des anciens étudiants et anciennes étudiantes, des étudiants ou étudiantes en résidences, des organisations sportives et des associations étudiantes historiquement à risque d'inconduites.

Pour des exemples concrets de pratiques porteuses et innovantes des universités et des associations étudiantes, se référer aux recensions proposées dans le Rapport.

#### 1.1. En matière de violences à caractère sexuel :

Un programme complet d'éducation aux violences à caractère sexuel devrait être mis en œuvre au sein de la communauté universitaire. Il devrait se conformer aux recommandations énoncées dans différents rapports parus récemment sur la problématique des violences à caractère sexuel en milieu universitaire (voir notamment : Rapport du Groupe de travail sur les politiques et procédures en matière de harcèlement sexuel et de violences sexuelles : le harcèlement et les violences sexuelles dans le milieu universitaire, 2016; Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU : violences sexuelles en milieu universitaire au Québec, 2016; Rapport du Groupe de travail sur le respect et l'égalité : mettre fin à la violence sexuelle à l'Université d'Ottawa, 2015).

#### 1.2. En matière de consommation d'alcool et de drogues :

« Les comportements typiques de consommation d'alcool à risque chez les étudiants collégiaux et universitaires, en particulier la consommation excessive périodique et la consommation d'alcool durant les rituels d'initiation, ont lieu aussi bien sur les campus qu'à l'extérieur des campus (p. ex. dans les résidences ou les appartements des étudiants, les bars). La consommation nocive d'alcool peut conduire à l'ivresse, à l'empoisonnement, à des avances sexuelles non souhaitées et même à des agressions sexuelles et au viol » (Réduire les méfaits liés à l'alcool : vers une culture de modération, 2007).

En plus des approches traditionnelles de prévention et de sensibilisation (éducation, semaines ou événements de sensibilisation à l'alcool et programmes d'information, etc.), les universités devraient incorporer des directives claires en ce qui concerne la consommation d'alcool sur le campus dans le cadre des activités d'accueil. Ces directives devraient inclure :

- un énoncé qui prône la consommation responsable d'alcool;
- une description des lois et règlements qui s'appliquent et des responsabilités de chacun et chacune;
- une liste des autorisations à obtenir et des procédures à respecter;
- les consignes sur l'entreposage des boissons alcooliques;



- les conséquences encourues en cas de manquement.

Il semble que plusieurs étudiants et étudiantes méconnaissent les dispositions légales relatives à la consommation et au commerce d'alcool (par exemple, l'interdiction de vendre ou de servir de l'alcool à une personne en état d'ivresse). Les universités devraient prévoir une manière de faire connaître les lois et règlements en vigueur et de s'assurer qu'ils soient appliqués lors des activités d'accueil.

Les universités devraient aussi exercer une influence sur le contexte dans lequel l'alcool est consommé, par le biais, par exemple, d'évènements ou de résidences sans alcool, de programmes axés sur la responsabilité ou de restrictions en matière de publicité sur l'alcool (id.).

### 1.3. En matière d'inclusion et de respect de la diversité :

Considérant que les personnes de groupes minoritaires sont plus à risque d'être victimes de violence en tout genre, et donc, plus vulnérables dans le contexte des activités d'accueil, un travail préventif et de sensibilisation devrait être effectué pour développer une culture d'inclusion et d'accueil de la diversité. Les actions de prévention et de sensibilisation dans le cadre des activités d'accueil devraient porter une attention particulière au développement d'attitudes d'ouverture et de respect vis-à-vis des membres de la communauté LGBTQI (Lesbiennes, Gais, Bisexuels, et Transsexuels ou Transgenres, Queer, Intersexes), envers les nouveaux arrivants et arrivantes, les personnes issues de différentes communautés, les personnes en situation de handicap et les personnes de tous les groupes d'âge.

### 1.4. En ce qui concerne les activités qui se déroulent hors campus :

Les valeurs et principes qui président aux activités d'accueil organisées sur les campus devraient aussi s'appliquer aux activités qui se déroulent hors campus. Les associations étudiantes de même que les organisateurs et organisatrices devraient être sensibilisé.es au fait qu'il leur revient de s'assurer que ces principes soient respectés lors des activités d'accueil, que celles-ci se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur du campus.

Or, étant entendu que les activités qui se déroulent hors campus sont particulièrement délicates à encadrer, la prévention et la sensibilisation demeurent encore ici les meilleurs remparts aux inconduites.

Dans un autre ordre d'idées, sachant que la consommation d'alcool dans les bars en fait des lieux propices aux comportements déplacés, des initiatives telles que « Commande un angelot » devraient être financées et encouragées pour élargir le spectre d'influence des établissements en dehors de leurs campus.

2.

Une formation obligatoire institutionnalisée devrait être dispensée aux exécutifs des associations étudiantes, aux organisateurs, organisatrices et responsables des activités d'accueil et aux personnes bénévoles impliquées. L'autorisation d'organiser des activités d'accueil sur le campus devrait être conditionnelle au fait de réaliser cette formation. La formation devrait être mise en œuvre par les acteurs et actrices de chaque secteur concerné et devrait couvrir, sans s'y limiter, les points suivants :

- les objectifs poursuivis par les activités d'accueil;
- les rôles et responsabilités de chacun et chacune et les ressources disponibles;
- le protocole à suivre pour l'organisation des activités (et notamment les permis et les autorisations à obtenir ainsi que les assurances à contracter);
- les améliorations souhaitées en regard des années précédentes (telles qu'elles sont révélées par les mécanismes d'enquête);
- les violences à caractère sexuel (comment les prévenir et les détecter);
- la consommation responsable d'alcool;
- les dynamiques de pouvoir et la pression des pairs (les comprendre et y résister);
- les questions relatives à la sécurité lors d'évènements comme les activités d'accueil.

Cette formation devrait précéder l'approbation obligatoire des programmes d'activité et la signature d'un engagement pour toutes les personnes ayant suivi la formation. L'engagement devrait prévoir une clause qui fait office de « contrat moral » pour les activités se déroulant hors campus.

Les universités devraient également prévoir un dispositif pour sensibiliser les nouveaux étudiants et les nouvelles étudiantes aux enjeux des activités d'accueil avant le déroulement desdites activités sur les campus, et ce, pour leur faire connaître leurs droits et responsabilités, de même que les ressources disponibles.

3.

La communauté universitaire devrait adopter une approche de mobilisation commune où tous et toutes travaillent en collaboration pour la prévention et la sensibilisation. Des collaborations devraient être établies et maintenues :

### 3.1. Avec les partenaires communautaires

Un dialogue significatif et une collaboration devraient être engagés avec les partenaires communautaires afin de mettre à profit leur vaste expertise et de pallier l'indisponibilité des ressources dans les établissements.

Les collaborations entre les campus et les partenaires communautaires peuvent s'établir en lien avec les aspects suivants, sans s'y restreindre :

- ouverture d'un bureau indépendant pour les universités qui ne disposent pas d'un centre en matière de harcèlement;
- recours aux formations dispensées par des organismes externes spécialisés (Regroupement québécois des C.A.L.A.C.S.; Educ'Alcool; Centre de prévention du suicide, etc.);
- présence d'intervenants ou d'intervenantes des organismes pour offrir du support aux associations étudiantes lors de l'organisation et lors de la tenue des activités.

Le gouvernement devrait fournir un financement durable aux organismes communautaires qui disposent de ressources nécessaires pour soutenir les universités.

### 3.2. Entre les associations étudiantes et les services d'une même université

Les collaborations entre les associations étudiantes et les services des universités devraient être maintenues et augmentées. Les initiatives les plus fécondes eu égard à la prévention et à la sensibilisation sont celles qui sont menées de front par les associations étudiantes, avec le concert des instances universitaires. Les efforts devraient être coordonnés et les collaborations devraient se manifester sous la forme :

- d'une mise en place de lieux d'échanges, de partage d'information, d'une communication constante et d'une réflexion menée communément par les associations étudiantes et les universités;
- d'une disponibilité et d'un accompagnement des associations étudiantes dans leurs démarches pour l'ensemble du processus entourant les activités d'accueil (prévention et sensibilisation, sécurité des personnes et gestion de plaintes);
- d'un accès aux ressources matérielles (lieux, matériel promotionnel, etc.) et de possibilités de financement offertes aux associations étudiantes pour mener à bien leurs activités d'accueil;
- de la création d'un « guichet unique » qui puisse assurer auprès des associations étudiantes la logistique nécessaire au bon déroulement des activités d'accueil;
- d'un règlement qui prévoit qu'aucune activité d'accueil ne peut être organisée sur le campus indépendamment des associations étudiantes.

### 3.3. Entre les universités

La collaboration entre les établissements permet d'obtenir un meilleur portrait de la réalité sur les campus et de créer un mouvement exponentiel pour faciliter l'élaboration, la mise en application et la communication des stratégies de prévention et de sensibilisation (Rapport BCI, 2016). Les universités québécoises devraient créer un espace commun pour partager leurs expertises, leurs expériences, leurs ressources et le matériel développés pour des activités d'accueil réussies.

À long terme, les collaborations gagneraient aussi à s'étendre et à prendre la forme d'un engagement et d'une mobilisation de toute la société : parents des étudiants et étudiantes, quartiers environnants, services de police, bars locaux et universitaires, réseaux de transport, etc.

4.

Les universités devraient se doter d'une politique institutionnelle unique et spécifique à l'encadrement des activités d'accueil. « Les politiques et règlements officiels peuvent jouer un rôle essentiel dans la création d'un milieu où chaque personne se sent respectée sur le campus » (BCI, 2016). Cette politique devrait s'inspirer des meilleures pratiques mises en place dans les universités telles qu'elles sont décrites dans le présent Rapport, être adaptée au contexte des établissements et faire l'objet d'une révision régulière en regard des données récoltées annuellement auprès de la population universitaire.

Elle devrait véhiculer une prise de position cohérente de la part de l'établissement et être endossée par les associations étudiantes.

La politique devrait s'adresser à l'ensemble de la communauté universitaire, être claire, accessible et cohérente et devrait inclure minimalement, mais sans s'y limiter les dispositions suivantes :

- un énoncé explicite des valeurs liées au respect, à l'égalité et à l'inclusion;
- une interdiction sans équivoque de la violence sexuelle, dans son sens large;
- des informations précises quant aux règlements institutionnels en vigueur et quant aux différentes législations qui s'appliquent, notamment en matière de violences à caractère sexuel et de consommation d'alcool;
- une liste des activités prohibées et des alternatives pour les remplacer;
- une liste des ressources disponibles et leurs rôles respectifs;
- des conseils pratiques pour l'organisation d'activités d'accueil en adéquation avec les objectifs qu'elles sont censées poursuivre.

5.

Un comité des activités d'accueil devrait être mis sur pied. Ce comité devrait être formé de membres de la Direction des services aux étudiants, du Service de sécurité et de prévention, du Centre de prévention en matière de harcèlement (si applicable) et de membres de l'association étudiante qui occupe le palier de représentation le plus élevé dans l'établissement. Il devrait avoir pour mandat de :

- sensibiliser les associations étudiantes aux impacts des activités d'accueil;
- sensibiliser la communauté universitaire en général à la tenue de ces activités et des responsabilités qui en découlent;
- créer une communication et favoriser un partenariat entre les différents secteurs impliqués;
- soutenir les associations étudiantes et les responsables de l'organisation des activités d'accueil dans la mise en œuvre de ces dernières;
- assurer un suivi exhaustif et transparent des activités d'accueil.

6.

Un site web et/ou une application mobile consacré aux activités d'accueil qui collige toute l'information pertinente et qui renferme des documents éducatifs, des formations en ligne et des liens vers les ressources disponibles devrait être créé.

7.

Un projet de recherche visant à documenter plus exhaustivement les situations à risque et les meilleures pratiques dans le contexte des activités d'accueil devrait être financé et confié à une équipe interuniversitaire de chercheurs et de chercheuses.

#### **Pour la sécurité des personnes :**

8.

Des agents et agentes de sécurité devraient être présents et présentes selon un ratio règlementé lors des activités d'accueil, pour encadrer lesdites activités et éviter les débordements.

Toutefois, les agents et agentes de sécurité ne devraient pas être les seules personnes garantes de la tenue d'activités sécuritaires. Devraient aussi être sur place et proactifs, proactives :

- des ressources féminines de première ligne;

- des bénévoles étudiants et étudiantes qui ont reçu une formation sur différents aspects et qui sont, selon le cas, identifiables (témoins actifs ou vigiles, équipe de premiers soins, assistants et assistantes aux personnes intoxiquées, etc.);
- des intervenants et intervenantes des services aux étudiants et/ou des représentants et représentantes de l'université;
- des membres de l'exécutif de l'association qui occupe le plus haut palier de représentation dans l'établissement et qui s'assurent, notamment, du respect des programmes d'activités;
- dans certains cas, des membres du corps policier.

#### 8.1. En matière de violences à caractère sexuel :

En plus des actions de prévention et de sensibilisation, des personnes-ressources formées aux violences à caractère sexuel (témoins actifs, sentinelles, vigiles, bystander, gardiens et gardiennes du senti, sœurs jumelles, anges vagabonds, etc.) devraient prendre part à l'ensemble des activités d'accueil. Celles-ci devraient être habilitées à intervenir pour faire cesser immédiatement, à la source, tout comportement répréhensible ou pour porter assistance à une victime de violence à caractère sexuel.

La campagne *Sans oui, c'est non!* devrait être publicisée et bénéficier d'une visibilité en continu, mais plus spécialement dans le cadre des activités d'accueil, au moyen de matériel promotionnel, de « kits » d'intégration, de campagnes d'affichage, de kiosques ou de chapiteaux dressés sur le campus, de représentants et représentantes proactifs, proactives, etc.

#### 8.2. En matière de consommation d'alcool et de drogues :

En plus des actions de prévention et de sensibilisation et de l'obligation de se conformer aux politiques et lois en vigueur, plusieurs mesures gagneraient à être mises en place pendant les activités d'accueil, pour réduire les méfaits liés à la consommation d'alcool et de drogues et pour assurer la sécurité de tous et de toutes. De manière non limitative, ces mesures devraient prévoir :

- la présence de personnes formées pour intervenir auprès des personnes intoxiquées et dédiées à cette responsabilité;
- différentes alternatives à la consommation d'alcool (par exemple, la distribution d'eau ou de nourriture);
- l'utilisation de bouteilles ou de verres qui réduisent les risques associés aux différentes « drogues du viol »;

- le raccompagnement, par divers moyens, des personnes intoxiquées (chauffeurs désignés et chauffeuses désignées, billets d'autobus fournis, montant disponible pour payer des taxis, entente avec un organisme comme Tolérance Zéro, etc.);
- des organisateurs et organisatrices des activités d'accueil et/ou des personnes désignées qui demeurent sobres en tout temps.

Les activités d'accueil devraient avoir lieu sur des sites spécifiques déterminés par l'université, et l'accès à certains lieux à risque devrait être restreint. Certains lieux sensibles pourraient aussi faire l'objet d'une surveillance vidéo.

Par ailleurs, les activités d'accueil sur le campus devraient se dérouler en respectant des plages horaires limitées et bien définies par les universités.

#### **Pour la gestion de plaintes :**

9.

Des mécanismes d'enquête multiples devraient être mis en place de manière systématique à la suite des activités d'accueil. En plus de sonder les nouveaux étudiants et les nouvelles étudiantes, ces mécanismes pourraient prévoir un outil de reddition de compte pour les associations étudiantes (par exemple, la complétion d'un rapport d'activités ou une rencontre post-mortem avec une ou des instances universitaires, par exemple, au Comité des activités d'accueil). Les mécanismes d'enquête devraient être réalisés et approuvés par les associations étudiantes et les services concernés, et les données brutes devraient être disponibles pour les deux parties par la suite.

Un suivi devrait aussi être effectué auprès des organisateurs et organisatrices, de même qu'auprès des bénévoles. En outre, des rapports de fin de soirée devraient être produits par les responsables de la sécurité (qui relèvent de l'université).

Les résultats de ces enquêtes devraient servir de guides pour l'amélioration continue des politiques institutionnelles et pour l'organisation, par les associations étudiantes, des activités d'accueil subséquentes.

10.

Des procédures de gestion de plaintes claires, efficaces, accessibles et confidentielles devraient être instaurées, qui facilitent la dénonciation et qui placent les victimes de méfaits au cœur du processus de traitement de la plainte. Les plaintes devraient être reçues et encadrées par un groupe ou une personne attitrée à cette fonction et disposant d'une formation et d'une expertise approfondies en matière de gestion de plaintes. Les universités devraient également proposer plusieurs canaux pour le dépôt des plaintes (formels, informels, etc.).

11.

Des mesures disciplinaires ou des sanctions correctives conséquentes devraient être imposées vis-à-vis de l'auteur ou de l'auteure d'inconduites dans le contexte des activités d'accueil. En plus de la responsabilité et de l'imputabilité des associations étudiantes, toute personne prenant part aux activités devrait être informée de sa part de responsabilité individuelle et de son imputabilité auprès de l'institution et/ou de la loi quant aux actions qu'elle pose. Une part de la responsabilité devrait également être assumée par les complices : les personnes devraient être considérées comme complices si d'autres se livrent sous leurs yeux à des actes répréhensibles.

Comme les activités d'accueil sont placées sous l'égide des universités, ces dernières devraient pouvoir sanctionner les responsables d'activités qui contreviennent aux règlements et/ou les auteurs ou auteures de gestes répréhensibles, même si ces activités n'ont pas lieu dans les murs de l'université (activités hors campus).